



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 068 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 9 mars 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 mars 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député d'Essex.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1405)

[Français]

AURÈLE FERLATTE

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui reconnaître la distinction qui fut décernée, la semaine dernière, à M. Aurèle Ferlatte, de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick.

En effet, M. Ferlatte a reçu de la ministre des Anciens Combattants la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants. Cette décoration, qui fut décernée aux personnes qui ont servi la communauté des anciens combattants de façon exceptionnelle et/ou aux personnes qui constituent des modèles pour leurs camarades anciens combattants, fut décernée à M. Ferlatte pour sa précieuse contribution auprès des anciens combattants.

Je tiens donc aujourd'hui à remercier publiquement M. Ferlatte, tout en le félicitant pour cet honneur exceptionnel.

* * *

[Traduction]

LE CURLING

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour féliciter l'équipe de Jennifer Jones, du Manitoba, pour sa victoire la semaine dernière au Tournoi des coeurs de Scott.

Jones, la troisième Cathy Overton-Clapham, la première Cathy Gauthier et la cinquième Trisha Eck, ainsi qu'une de mes électrices, la deuxième, Jill Officer, ont remporté le premier titre féminin national pour le Manitoba depuis l'année où Connie Laliberté l'avait remporté en 1995.

Son équipe a tiré de l'arrière la majeure partie du match et Jones était vraiment sous pression au dixième bout lorsqu'elle a joué sa dernière pierre. Elle a réussi un coup presque impossible qui lui a

valu la victoire. Un analyste a dit qu'il n'avait jamais vu un coup gagnant aussi extraordinaire.

En plus de remporter le tournoi Scott, Jones et son équipe ont obtenu le droit de représenter le Canada aux championnats mondiaux qui auront lieu en Écosse le mois prochain.

Au nom des Manitobains et de l'ensemble des Canadiens, je voudrais féliciter l'équipe de Jennifer Jones pour sa performance remarquable. Elles nous ont rendus très fiers.

* * *

LA CAMPAGNE DU TIMBRE DE PÂQUES

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont toujours été très généreux et, lorsque les besoins se font sentir, les habitants de l'île sont prêts à apporter leur contribution. On en a eu un bon exemple lundi soir dernier. Le téléthon de trois heures en faveur du Timbre de Pâques a permis d'accumuler des dons de 132 000 \$.

Je voudrais rendre un hommage particulier à l'ambassadrice de cette année du Timbre de Pâques, la jeune Carolyn Gallant âgée de 12 ans, ainsi qu'aux étudiants et au personnel de son école, l'école François-Buote, qui a recueilli 1 200 \$. Un moment plaisant a été la mise aux enchères d'une balle de golf et d'un chapeau autographiés et donnés par l'ancien premier ministre Jean Chrétien, qui ont permis de recueillir 720 \$.

La Société du timbre de Pâques de l'Île-du-Prince-Édouard a toujours réussi à recueillir des fonds pour aider les jeunes handicapés. L'ambassadrice du Timbre de Pâques, Carolyn Gallant, continuera de se rendre dans les écoles de l'île jusqu'à Pâques.

Au nom de tous les députés, je veux remercier tous ceux qui ont donné de leur temps et de l'argent pour faire de la campagne de cette année un succès.

* * *

[Français]

LE PATRO DE JONQUIÈRE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, je tiens à souligner l'apport extraordinaire d'un organisme communautaire de ma circonscription, soit le Patro de Jonquière.

Ce centre communautaire d'entraide et de loisirs pour les jeunes oeuvre chez nous depuis près de 60 ans, et des centaines de bénévoles s'y sont succédé pour offrir à nos jeunes toute une gamme d'activités propices à leur épanouissement.

Article 31 du Règlement

Ce centre offre également l'opportunité aux adultes et aux aînés de participer à certaines activités sociales et de loisirs. Le Patro rend à la population de chez nous de précieux services.

En saluant l'excellent travail des bénévoles du Patro de Jonquière, j'en profite pour rappeler l'importance du bénévolat dans le développement de nos communautés et le peu de moyens que nous avons pour l'appuyer.

Encore une fois, bravo au Patro de Jonquière.

* * *

[Traduction]

LES POMPIERS DE HAMILTON

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, hier, dans ma circonscription, Hamilton Mountain, un service commémoratif a eu lieu pour honorer neuf pompiers décédés: Wayne H. Murray, Charles Waterman, Alexander Maxwell, Joseph Cheeseman, William Cooke, William Carson, Milton Kindree, Ian Gray et Neil McFadyen. Ces courageux professionnels avaient choisi de risquer régulièrement leur vie pour sauver celles des autres.

Malheureusement, ils ont contracté des maladies professionnelles et en sont morts au cours de leur retraite. Il est important de rappeler que, bien que chaque incendie risque d'entraîner la mort immédiate d'un pompier, ce sont les maladies professionnelles qui constituent la première cause de décès des pompiers en Ontario.

Ces pompiers ne seront pas morts en vain et aujourd'hui, des indemnités peuvent heureusement être versées dans nombre de cas. On se souviendra toujours des services rendus à la population de Hamilton par ces neuf personnes dévouées.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, hier soir, la Chambre a tenu un autre débat d'urgence sur l'agriculture. Si les mots étaient de l'argent, l'agriculture serait devenue bien rentable, mais ce n'est pas le cas. En fait, la crise est totale: les prix sont bas, le mauvais temps a entraîné des désastres et le commerce international est sérieusement perturbé.

Le gouvernement a encore une fois manqué son coup dans le domaine de l'agriculture. Après 12 ans et quatre mandats, il est toujours incapable de traiter les problèmes agricoles de façon cohérente.

Une semaine après la débâcle que l'on doit à l'association R-CALF, il n'y a toujours pas de plan B. À un mois des semailles, on ne prévoit toujours pas aider les producteurs de céréales durement éprouvés. Dans les discussions au sein de l'OMC, nous n'avons pas de position claire pour libéraliser le commerce et le rendre transparent et efficace.

Le gouvernement pourrait agir. Il n'est pas dit que les plans agricoles doivent s'effondrer sous le poids de la bureaucratie qui les a vus naître. Il est possible de conclure des accords commerciaux efficaces. La réglementation peut être allégée. Les marchés peuvent être avantageux et pour les producteurs, et pour les entreprises de transformation.

Mais pour y arriver, il nous faudrait de solides chefs de file. Quand le gouvernement actuel cessera-t-il de parler et quand commencera-t-il à proposer des solutions répondant aux besoins des producteurs?

● (1410)

LE CANCER COLORECTAL

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le cancer colorectal est une des formes de cancer dont on parle le moins. Par conséquent, de nombreux Canadiens ne savent pas qu'il est si répandu et ils n'en connaissent pas les symptômes.

Il s'agit de la deuxième cause de décès liés au cancer chez les hommes et les femmes au Canada.

Les examens de dépistage réguliers aident à prévenir 90 p. 100 des cas de cancer colorectal puisqu'ils permettent de traiter la maladie dès le début. Il nous faut aussi assurer un meilleur accès au traitement et accélérer l'approbation des nouveaux médicaments.

Mars est le Mois de la sensibilisation au cancer colorectal. L'Association canadienne du cancer colorectal a le plaisir d'inviter tous les députés et sénateurs à un petit déjeuner de sensibilisation demain matin, le jeudi 10 mars, à compter de 7 h 30 au restaurant parlementaire.

J'encourage tous les députés à participer à cet important événement.

* * *

[Français]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, hier encore, au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le ministre répétait que la section d'appel n'était pas nécessaire.

Pourtant, cette lecture est condamnée par Amnistie Internationale, par le Conseil canadien des réfugiés et elle est sévèrement déplorée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Rappelons-nous que la mise en place de la section d'appel a été adoptée en cette Chambre. Elle a été réclamée unanimement par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et le directeur du CISR dit qu'il n'attend que la décision ministérielle pour aller de l'avant.

Un récent jugement du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme affirme qu'il n'y a pas de procédure d'appel pour les demandeurs d'asile au Canada. Malgré tout cela, la section d'appel n'est toujours pas en place.

Ce ministre a la responsabilité d'honorer la parole du Parlement et d'assurer les droits de toute personne se trouvant sur le territoire canadien.

* * *

[Traduction]

LES ARTS MARTIAUX

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner que la ville de Thunder Bay a récemment été désignée capitale des arts martiaux du Canada.

Thunder Bay a établi en 2000 un conseil des arts martiaux ayant pour mission de sensibiliser la population aux avantages que procure la pratique de ces arts, de favoriser la participation de manière à accroître la santé de la collectivité et de stimuler l'activité économique.

Le conseil des arts martiaux a connu beaucoup de succès dans ses entreprises. Il a été l'hôte d'un championnat d'arts martiaux en avril 2002 et a organisé une célébration des arts martiaux en septembre 2002. En juillet 2006, Thunder Bay accueillera un forum international sur le tai-chi auquel participeront des centaines de délégués de l'Asie, de la Chine, de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter Thunder Bay d'avoir été désignée capitale des arts martiaux du Canada.

* * *

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, à Ottawa, un adolescent de 14 ans a été attiré dans une situation dangereuse par un prédateur sexuel.

Depuis que je m'intéresse à la question de l'âge du consentement à des activités sexuelles, je suis de plus en plus conscient des terribles conséquences que peut avoir le fait que des politiciens modifient la loi sans bien saisir les répercussions que cela risque d'avoir à l'avenir.

Combien de fois dois-je apprendre que des adolescents de 14 ou 15 ans se trouvent dans des fumeries de crack avec des criminels de 30 ou 40 ans, qui se servent de ces enfants comme vendeurs de drogues, prostitués et esclaves sexuels? Les parents sont désespérés parce que la police ne peut pas les retirer de ces endroits étant donné que l'âge du consentement a été ramené de 16 à 14 ans.

Les politiciens doivent trouver un meilleur moyen de définir le moment où un enfant devient adulte. Le gouvernement libéral veut que quiconque est âgé de plus de 11 ans puisse avoir de la marijuana en sa possession, et qu'un adolescent de 14 ans puisse avoir des relations sexuelles avec un adulte de 30 ans.

Le gouvernement doit revoir l'âge du consentement à des activités sexuelles.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux Canadiennes, qui savent nous inspirer par leur créativité et leur détermination.

Les Canadiens célèbrent actuellement la Semaine internationale de la femme, qui a pour thème « Vous êtes ici: les femmes, le Canada et le monde ».

Vendredi dernier, j'ai été fière d'animer mon huitième déjeuner annuel visant à souligner la Journée internationale de la femme, avec le concours du comité des femmes leaders de la Chambre de commerce de la région métropolitaine de Kitchener-Waterloo.

La Semaine internationale de la femme a pour but de célébrer la contribution qu'apportent les femmes au Canada et au monde entier. À l'occasion de ce déjeuner, les femmes peuvent faire connaissance avec d'autres femmes ordinaires qui ont des histoires captivantes et extraordinaires à raconter.

Cette année, mes invitées spéciales étaient Elen Steinberg, une entrepreneure qui installe des kiosques de marketing dans les aéroports, et Carolyn Stark, une jeune femme qui a participé à des stages de professionnels de la santé sur le VIH-sida en Inde et à Toronto. Ces deux femmes nous ont fait part de leurs expériences, des obstacles qu'elles ont affrontés et des succès qu'elles ont remportés.

Article 31 du Règlement

Les Canadiennes apportent une contribution énorme à leur famille, à leur milieu de travail et à leur collectivité et améliorent les conditions de vie de tous les Canadiens.

* * *

● (1415)

TELUS COMMUNICATIONS

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, les employés de TELUS Communications sont sans contrat de travail depuis quatre ans. Ces travailleurs, membres du Syndicat des travailleurs en télécommunications, ont charge de famille dans des collectivités comme Burnaby et Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les cinq députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique font front commun pour défendre ces travailleurs que leur employeur traite de façon scandaleuse. Ils n'ont pas touché d'augmentation de salaire depuis cinq ans et sont tenus en otage au moyen de pratiques de travail inéquitables. Ces travailleurs ont le droit d'être traités équitablement. Ils ont le droit d'avoir un contrat de travail respectueux qui maintient les régimes de retraite, met fin à la sous-traitance et assure la confirmation des procédures de règlement des griefs.

Le Conseil canadien des relations industrielles a clairement déclaré que TELUS se livre à des pratiques de travail inéquitables contraires à la loi fédérale. Cependant, il a fait marche arrière quant à son ordonnance exigeant que TELUS se soumette à un arbitrage obligatoire.

Au nom des employés de TELUS et de leurs familles, nous demandons au gouvernement fédéral d'ordonner immédiatement à TELUS de se soumettre à un arbitrage obligatoire et de mettre fin à cette injustice.

* * *

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, un nouveau sondage qui vient d'être publié révèle que 99 p. 100 des femmes savent que la consommation d'alcool durant la grossesse peut entraîner des anomalies congénitales. Pourtant, le gouvernement libéral et ses puissants amis veulent imposer aux brasseries et aux distilleries canadiennes un étiquetage coûteux.

C'est du gaspillage d'argent de répéter aux gens ce qu'ils savent déjà. Comme prochaine mesure, les libéraux exigeront-ils un étiquetage obligatoire sur les bouteilles de gaz poivré pour faire savoir que cette substance peut irriter les yeux?

L'étiquetage des boissons alcoolisées coûtera des millions de dollars aux entreprises canadiennes et ne donnera aucun résultat. La question des anomalies congénitales est trop sérieuse pour que le gouvernement fasse une intervention inappropriée. Le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur des programmes éducatifs de prévention qui se sont jusqu'ici avérés efficaces.

Je suis uniquement en faveur d'une étiquette visant les politiciens libéraux; elle pourrait se lire comme suit: « Élire ce politicien nuira à l'économie et fera perdre des emplois ».

Questions orales

[Français]

L'ÉPILEPSIE

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, le mois de mars a été choisi pour nous sensibiliser à l'épilepsie, un trouble neurologique qui affecte 120 000 Québécois et Québécoises.

L'épilepsie n'est pas une maladie en soi, mais un symptôme découlant de décharges électriques anormales et involontaires au cerveau, qui engendrent des mouvements indépendants de la volonté de la personne. La majorité des personnes atteintes d'épilepsie mènent une vie active et productive grâce aux progrès de la médecine. Le plus grand défi que les personnes épileptiques ont à relever consiste à se faire accepter d'un public inquiet et empreint de croyances erronées et anciennes sur l'épilepsie. L'épilepsie ne raccourcit pas la vie. L'épilepsie n'endommage pas le cerveau. L'épilepsie ne modifie pas l'intelligence. L'épilepsie n'est pas contagieuse.

Je vous invite à porter le ruban lavande pendant le mois de mars, afin de sensibiliser votre entourage aux besoins et au respect des victimes de l'épilepsie.

* * *

[Traduction]

LES AGENTS DE LA GRC GORDON ET MYROL

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, deux des quatre agents de la GRC qui ont été tragiquement abattus venaient de ma ville natale, Red Deer. Nous offrons nos plus sincères condoléances aux familles et aux amis des quatre victimes.

Anthony Gordon est né à Edmonton et a été élevé à Red Deer. Cet homme fondamentalement bon laisse dans le deuil son épouse, qui attend son deuxième enfant. Il sera enterré vendredi.

Brock Myrol et sa famille sont bien connus dans notre collectivité. Brock ne faisait partie de la GRC que depuis quelques semaines et il était fiancé. Il sera enterré samedi.

Le tueur était un homme dangereux et déséquilibré. Son avocat le savait. Ses voisins le savaient. La GRC le savait. Il semblerait que seul le système de justice n'ait pas tenu compte de ce fait. Nous devons protéger la société contre les récidivistes dangereux.

Comme l'a dit Colleen Myrol, la mère de Brock: « Lutte contre le mal. Monsieur le premier ministre, nous comptons sur vous et nous nous attendons à ce que vous changiez les lois afin de donner de vrais pouvoirs aux tribunaux. Donnez aussi de vrais pouvoirs à la GRC. »

* * *

HAROLD CULBERT

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un ancien collègue et ami, qui est mort la semaine dernière. J'ai nommé Harold Culbert, ancien député de Carleton—Charlotte de 1993 à 1997.

Il s'est acquitté fièrement de ses responsabilités et il était un parlementaire dévoué. On se souviendra de Harold comme un homme entièrement dévoué à son église, à sa collectivité et à son pays. Jusqu'à sa mort la semaine dernière à l'âge de 60 ans, Harold aura été un bénévole imbu de civisme. Il a aussi rempli quatre mandats en tant que maire de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, et il était directeur national et président provincial de la Fondation canadienne du rein.

L'héritage que nous laisse Harold est celui d'un altruiste infatigable. C'était un homme de famille et un ami fidèle. Ses apports se feront sentir dans la société pour de nombreuses années à venir.

Au nom de tous les députés, j'exprime mes plus profondes condoléances à sa femme Doreena et à ses enfants Eugene, Angela et Timothy pour la perte d'un mari et d'un père dévoué.

QUESTIONS ORALES

● (1420)

[Traduction]

LA JUSTICE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, à mesure que les jours passent, on en apprend plus long au sujet de la tragédie de la semaine dernière qui a coûté la vie à quatre agents de la GRC en Alberta.

Cela semble être un autre exemple d'une personne qui a un lourd passé criminel rempli d'accusations, de plaintes et de déclarations de culpabilité, mais qui a passé très peu de temps derrière les barreaux.

Le ministre de la Justice a déclaré que les peines minimales obligatoires n'étaient pas une option pour ce genre d'individu. Je me demande si c'est également l'avis du premier ministre.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce qui s'est passé est manifestement une terrible tragédie humaine. Le chef de l'opposition, de nombreux députés et moi-même serons à Edmonton demain et aurons l'occasion de dire aux familles à quel point nous sommes perturbés et attristés par ces événements.

Comme le député le sait, la GRC fait actuellement enquête sur cet incident et nous devrions certainement attendre les résultats de cette enquête.

Cela étant dit, cette situation soulève un certain nombre de questions plus générales, que le ministre a entrepris d'examiner.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, toute l'information dont on dispose actuellement montre que, dans ce cas, l'individu en question avait de longs antécédents révélant un comportement dangereux et menaçant.

Il était considéré comme dangereux non seulement par les autorités, mais par tous ceux qui avaient été en contact avec lui, par la collectivité tout entière et par sa propre famille. Par contre, il semble que personne n'a jamais songé à le faire désigner délinquant dangereux à cause de la complexité du processus.

Le gouvernement est-il prêt à examiner la législation sur les délinquants dangereux pour voir s'il y a moyen de la rendre plus efficace?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, lors d'une réunion récente des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice, nous avons renvoyé la question des délinquants dangereux à un groupe de travail, qui devra nous présenter son rapport en juin 2005.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'ai une dernière question à poser.

Questions orales

Il est tout à fait évident que le registre des armes à feu n'a aucunement empêché les quatre meurtres de la semaine dernière, même si un des buts premiers de sa mise en oeuvre était justement d'empêcher ce genre de tragédie.

Après avoir dépensé 1 milliard de dollars, le gouvernement a-t-il quelque preuve que ce soit montrant que le registre pourrait empêcher ce genre de tragédie à l'avenir?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que c'est évidemment un événement très tragique et qu'une enquête criminelle est en cours. L'affaire fait également l'objet d'un examen interne par la GRC.

Il nous incombe à tous d'attendre les résultats de ces enquêtes et examens avant de sauter aux conclusions. C'est malheureux de voir que l'opposition a choisi de sauter aux conclusions avant que nous connaissions tous les faits.

* * *

LE TERRORISME

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous en sommes arrivés à la conclusion que le registre des armes à feu est un échec colossal et ne permet pas de sauver des vies.

La semaine dernière, le directeur du SCRS, Jim Judd, a déclaré devant un comité sénatorial que son agence étudiait la possibilité de classer les Tigres tamouls comme organisation terroriste et de rendre ce groupe illégal au Canada. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie l'ont déjà fait.

M. Judd a dit que le Canada hésitait parce que le ministre des Affaires étrangères craint que la classification des Tigres comme organisation terroriste ne nuise au processus de paix au Sri Lanka.

La ministre de la Sécurité publique peut-elle nous dire ce qui compte avant tout: mettre un terme aux activités d'une organisation criminelle au Canada ou déplaire à quelqu'un à l'étranger? À qui revient la décision finale, à elle ou au ministre des Affaires étrangères?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi d'être absolument claire: si une organisation se livre au Canada à toute activité terroriste définie dans le Code criminel, nous prendrons des mesures à l'égard de cette organisation. Je tiens à ce que ce soit clair.

Nous étudions de façon constante la possibilité d'ajouter des organisations à la liste des organisations terroristes. Ce processus d'examen se poursuit.

Je prends très au sérieux les données et les évaluations des risques qui me sont transmises par le SCRS et la GRC, entre autres.

● (1425)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, dans certains cas, l'hésitation peut entraîner la mort.

[Français]

Hier, le ministre des Transports n'a pas voulu expliquer pourquoi aucun système informatisé ne peut être mis en place dans les aéroports pour contrôler la présence de terroristes.

Le ministre des Transports peut-il nous expliquer pourquoi les agences de police doivent se fier sur la chance, alors qu'un système informatisé pourrait assurer la sécurité des Canadiens?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu de la difficulté à comprendre la question en

français. Par ailleurs, je peux vous dire que la sécurité des aéroports est assurée avec le maximum de moyens possibles. Cependant, nous sommes à élaborer aussi une liste spéciale pour empêcher certaines personnes d'avoir accès aux vols. Enfin, si c'est ce que le député veut savoir, c'est absolument le cas. Donc, nous travaillons actuellement sur une *no fly list*.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, des généreux contrats de commandites accordés à Jean Lafleur, jusqu'aux contributions politiques forcées de ses employés, la chaîne alimentaire du Parti libéral est maintenant dévoilée. Puisque les libéraux prétendent tenir leurs promesses, est-ce que le ministre des Transports, qui en a pris l'engagement, va rembourser dès maintenant, l'argent sale des commandites?

Quand va-t-il pouvoir se lever en cette Chambre pour déclarer « promesse faite, promesse tenue »?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore cette semaine, nous avons pu constater que les témoignages se contredisent d'un jour à l'autre.

Le député commente les témoignages entendus au jour le jour. Il devrait éviter de le faire, car la situation évolue et il risque de commettre des erreurs.

Le premier ministre a promis de faire toute la lumière sur cette affaire et il a confié le dossier au juge Gomery. Nous appuyons le juge Gomery. Promesse faite, promesse tenue.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il y a quelques années, c'était Alfonso Gagliano qui répondait comme ce ministre.

La chaîne alimentaire des « petits amis libéraux » est très claire. En 1996, Jean Lapierre, Jean Lafleur, dis-je, reçoit ses premiers contrats — peut-être que l'autre aussi! Alfonso Gagliano et le Parti libéral l'invitent aussitôt à faire du financement pour le Parti libéral, puis à financer lui-même et à faire financer...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a commis une erreur. Il a nommé une personne qu'il ne voulait pas nommer. Ensuite, il a dit autre chose qui n'était pas nécessaire, ce qui a rendu la première faute beaucoup plus sérieuse.

Donc, je suis certain qu'il voudrait retirer toute suggestion à l'effet que l'honorable ministre aurait commis quelque chose d'inappropriée à ce sujet. En fait, la question ne concerne pas le ministre des Transports qu'il a nommé par erreur avant sa question, j'en suis certain.

Alors, il pourrait peut-être retirer ses paroles et continuer avec sa question.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, je retire cette blague qui était malheureuse, mais qui prouve que lorsque l'on parle de Jean Lafleur, cependant, cela a l'air sérieux puisqu'ils prétendent ne pas lui ressembler.

Questions orales

Donc, est-ce que le ministre des Transports va admettre que le Parti libéral a été nourri à même les fonds publics, que c'est ça le scandale des commandites et qu'il est grand temps de rembourser l'argent sale pour pouvoir enfin dire « promesse faite, promesse tenue »?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair, le ministre a été clair et le parti a été clair. Si des contributions politiques ont été versées à l'aide de fonds illégalement acquis, le montant de ces contributions sera restitué aux contribuables canadiens par l'intermédiaire du receveur général. C'est une promesse qui a été faite et qui sera tenue. Cependant, nous ne pourrions la tenir que si nous laissons le juge Gomery finir son travail.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on sait maintenant comment les organisateurs de la section du Québec du Parti libéral du Canada finançaient leur campagne électorale. Il a suffi que Jacques Corriveau se plaigne lors d'un souper avec Jean Pelletier et Alfonso Gagliano, en décembre 1997, pour qu'il obtienne des millions de dollars en sous-contrats gouvernementaux qui lui ont permis de se faire payer les pancartes libérales qu'il avait créées pour la campagne électorale de 1997.

Est-ce que le ministre des Transports peut nier que l'argent des commandites a servi à effacer la dette que le Parti libéral avait contractée auprès de Jacques Corriveau pour les pancartes électorales?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà parlé de cette question. J'ai déjà dit qu'il faudrait s'abstenir de tout commentaire sur les témoignages quotidiens, car cela serait de toute façon inapproprié.

Je dirai maintenant un mot sur le rôle de chef de file joué par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans la création d'avantages et de services améliorés pour les contribuables et les Canadiens en général. Selon le récent budget, mon ministère fera économiser 3,5 milliards de dollars aux Canadiens au cours des cinq prochaines années; ces économies seront investies dans la santé, les garderies, les Forces canadiennes, l'environnement et l'amélioration générale du Canada.

Je suis fier du rôle que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a joué dans...

Le Président: Le député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord a la parole.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, on a vu la définition de « better value » lors du témoignage de Jean Lafleur devant la Commission Gomery. Pendant quatre jours, il a dit que le gouvernement du Canada en a eu pour une bonne valeur.

Depuis maintenant deux semaines, on voit le processus apparaître. Tantôt, on donne des contrats gouvernementaux aux petits amis, tantôt on collecte des fonds directement, tantôt on demande d'organiser des campagnes de financement. Bref, on voit le processus.

Je pose la question au ministre des Transports, parce que c'est lui qui a parlé d'« argent sale ». Est-ce qu'il reconnaît là l'argent sale qui a servi à financer le Parti libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on doit éviter de préjuger le travail du juge Gomery. J'ai hâte d'avoir son rapport, mais on doit attendre pour celui-ci.

[Traduction]

Nous savons que le Parti conservateur ne comprend pas l'importance de l'indépendance judiciaire, mais j'espère que le Bloc comprendra l'importance de l'indépendance d'une enquête judiciaire et qu'il laissera le juge Gomery terminer son travail.

Il s'agit d'une autre promesse qui a été faite par le premier ministre. Nous sommes en train d'honorer cette promesse et d'aller au fond des choses dans ce dossier.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pendant les dernières élections, il a demandé aux citoyens et aux citoyennes du Canada de voter pour le Parti libéral pour mettre fin à la médecine à la carte de crédit. Peut-il nous expliquer clairement et simplement pourquoi, aujourd'hui, il y a plus de médecins au Québec qui acceptent la Visa et la MasterCard plutôt que la carte d'assurance-maladie que lorsqu'il est devenu premier ministre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour cela que je suis tellement fier de dire que c'est le gouvernement libéral qui a signé une entente avec les provinces pour investir au-delà de 41 milliards de dollars sur une période de 10 ans. Cela a été fait dans le but de réduire les listes d'attente et pour se pencher sur la façon d'avoir plus d'infirmières, d'infirmiers et de médecins.

Je suis très heureux de dire que le gouvernement, issu du parti qui a créé l'assurance-maladie au Canada, est celui qui a investi le plus important montant d'argent de l'histoire du Canada dans la santé des Canadiens.

[Traduction]

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est là le même parti qui détruit un système public de soins de santé dans notre pays puisqu'il a supervisé la plus vaste expansion de la médecine privée jamais vue jusqu'ici au Canada depuis l'adoption de la Loi canadienne sur la santé et, pourtant, il promet constamment le contraire.

En 2000, les libéraux ont promis de fermer les hôpitaux privés de Ralph Klein. Ces hôpitaux fonctionnent toujours aujourd'hui. En 2004, les libéraux ont nargué les conservateurs en affirmant que la médecine à la carte de crédit était une chose à laquelle ils mettraient fin et, pourtant, nous constatons qu'elle prend de l'expansion au Québec de nos jours.

Pourquoi le premier ministre viole-t-il cette promesse fondamentale?

Questions orales

●(1435)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, lorsque le député d'Elmwood—Transcona était porte-parole en matière de santé, il a précisé que les cliniques du type de celles dont parle le député se situaient hors du champ d'application de la Loi canadienne sur la santé et que leurs activités étaient extérieures aux pratiques relatives aux soins de santé au Canada depuis l'époque de Tommy Douglas. Je veux que le député se souvienne des propos tenus par le député d'Elmwood—Transcona.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, toute la planète le sait, le premier ministre ne se décide pas rapidement. Mis au courant de tous les détails des commandites en novembre 2003, ce n'est que trois mois plus tard qu'il a fait sa célèbre colère. Le ministre des Transports lui-même a promis que les libéraux ne feraient pas campagne avec de l'argent sale. On sait maintenant que cela n'est pas vrai.

Quand va-t-il rembourser les dizaines de milliers de dollars d'argent sale donné par Jean Lafleur au Parti libéral?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà pris cet engagement. Nous n'avons pas de leçons de transparence et d'ouverture à recevoir du Parti conservateur allianciste, un parti qui muselle ses députés car il ne leur permet pas de s'exprimer franchement à la Chambre des communes, et un parti qui censure les débats à sa propre conférence d'orientation.

Les libéraux n'ont pas peur des débats et nous n'avons pas peur de dire la vérité; c'est pourquoi nous laissons le juge Gomery faire son travail.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, je me demande si ces points de discussion s'appliquent au débat sur la défense antimissile balistique qui était censé avoir lieu.

Lorsqu'il a parlé du scandale des commandites, le ministre des Transports a fait une promesse lorsqu'il a dit: « S'il y a de l'argent souillé, nous n'avons nullement l'intention de nous en servir pour faire campagne ».

Nous savons maintenant que c'est ce qu'ils ont fait. D'ailleurs, il est clair que les employés de Jean Lafleur ont été intimidés par leur patron afin qu'ils recyclent de l'argent sale au profit du Parti libéral. Cela contredit clairement une vérification du Parti libéral qui indiquait qu'il n'y avait pas d'argent sale, et la promesse du ministre des Transports de rembourser cet argent.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas remboursé l'argent que le Parti libéral a siphonné des contribuables canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, notre engagement est très clair et nous le respecterons. Le fait est que nous faisons toute confiance au juge Gomery pour son travail; c'est pourquoi le premier ministre l'a nommé et pourquoi nous continuons à l'appuyer. Nous n'avons aucun doute au sujet de la qualité de son travail.

Même Preston Manning a écrit la semaine dernière, dans le *Globe and Mail*, qu'il appuie le juge Gomery et loue son travail. J'invite instamment les députés d'en face à écouter Preston Manning, s'ils ne

veulent pas nous écouter nous, et à laisser le juge Gomery faire son travail.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, en 2003, alors que le ministre des Finances était ministre des Travaux publics, il était au courant d'un rapport de vérification interne selon lequel les contribuables se faisaient détrousser de 146 millions de dollars. L'escroquerie a duré quatre ans et elle était attribuable à la mauvaise gestion par le ministre des Travaux publics d'un contrat entre Compaq et le ministre de la Défense nationale. Les vérificateurs du gouvernement avaient sonné l'alarme à plusieurs reprises dans ce dossier, et ce, dès 1999, mais les libéraux, à la surprise générale, n'ont rien fait.

Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a fait preuve d'une telle irresponsabilité à l'égard de ce contrat et pourquoi il n'a pas su, durant quatre ans, protéger les intérêts des contribuables?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, les fonctionnaires du ministre des Travaux publics sont intervenus dès qu'ils ont été mis au courant et ils ont récupéré la totalité des 146 millions de dollars, à l'avantage des contribuables Canadiens. Promesse faite, promesse tenue.

* * *

LES RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de rapporter certaines élucubrations de la secrétaire parlementaire aux relations Canada-États-Unis. Elle a déclaré que nous devrions dénoncer vertement les Américains de sorte que les autres pays seront réticents à leur donner l'occasion d'élargir leurs marchés.

Le premier ministre peut-il expliquer en quoi cela va favoriser un rapprochement entre le Canada et les États-Unis en vue de l'ouverture de la frontière?

●(1440)

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de l'attention qu'elle porte aux relations Canada-États-Unis, qui ont effectivement une très grande importance. En tant que pays commerçant, nous nous rendons compte de l'importance de veiller à nos intérêts commerciaux par rapport aux États-Unis et au reste du monde.

Je suis très satisfait à cet égard de nos progrès dans le dossier du bois d'oeuvre, qui fait l'objet d'un différend de longue date remontant à une vingtaine d'années et où nous avons abouti, dans l'intérêt des provinces et des territoires du Canada, à une position qui pourrait déboucher sur un règlement négocié.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, alors que le dossier du bois d'oeuvre est à la toute veille de connaître un aboutissement positif par la voie juridique, l'industrie, elle, est très vulnérable, parce que le gouvernement n'a pas mis en place un véritable programme de soutien.

Questions orales

Au lieu de faire circuler à Washington un projet de règlement qui n'a pas obtenu l'appui de toutes les parties impliquées, le gouvernement ne devrait-il pas plutôt assumer les frais juridiques de l'industrie, ce qui permettrait à celle-ci de se rendre jusqu'au bout du processus judiciaire, qui arrive à son terme de toute façon?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, nous avons consacré plus de 350 millions de dollars pour un programme destiné à venir en aide à l'industrie.

Franchement, le député n'a pas raison sur certains points qu'il a mentionnés. Ce que nous avons offert aux États-Unis a reçu l'appui de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens, et ce, pour la première fois.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre rencontrera le président Bush le 23 mars prochain, et les informations sont à l'effet qu'il ne soulèvera pas la question du bois d'oeuvre au cours de cette rencontre. D'ailleurs, aucun conflit commercial ne semble être à l'ordre du jour.

Le premier ministre admettra-t-il qu'il serait tout à fait irresponsable de sa part de ne pas discuter de la question du bois d'oeuvre avec le président Bush, compte tenu de l'importance de cet enjeu et aussi de l'importance de rétablir le libre-échange intégral dans le bois d'oeuvre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai eu une conversation avec le président Bush récemment, j'ai soulevé la question du bois d'oeuvre. Chaque fois que j'ai rencontré le président, j'ai soulevé cette question, de même que celle de la vache folle, et j'ai l'intention de le faire à nouveau lorsque nous nous rencontrerons dans deux semaines.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, les 21 libéraux du Québec, dont la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, le ministre des Transports et le premier ministre lui-même, persistent tous à nier l'existence du déséquilibre fiscal. Pourtant, tous les libéraux qui siègent à l'Assemblée nationale ainsi que les autres partis ont voté unanimement en faveur d'une résolution qui réaffirme l'existence du déséquilibre fiscal.

Je demande ceci à ces ministres qui ont la prétention de représenter le Québec: comment peuvent-ils aller à l'encontre d'une décision unanime de l'Assemblée nationale du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'ai eu une excellente conversation avec le ministre des Finances du Québec au sujet des questions fiscales qui se posent au Québec et au Canada. Nous nous sommes entendus pour respecter nos divergences de vues au sujet de certaines théories sur l'équilibre ou le déséquilibre fiscal et pour dire qu'il serait de loin préférable que nous cherchions tous des solutions concrètes à des problèmes réels, de façon à progresser et à améliorer les conditions de vie des Québécois et des Canadiens, et que nous agissions en partenariat et de façon constructive.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le lieutenant politique du Québec semble apprécier beaucoup les coalitions arc-en-ciel. Or, il y en a une, coalition arc-en-ciel, et elle se trouve à l'Assemblée nationale.

Lui qui, avant d'être élu, affirmait qu'Ottawa nageait dans les surplus, que répond-il au ministre québécois des Finances qui affirme, et je cite: « Le seul à nier le déséquilibre fiscal est celui qui en bénéficie directement: le gouvernement fédéral »?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à propos des questions fiscales qui se posent entre le Canada et les provinces, je suis très heureux de signaler que les transferts fédéraux aux provinces se situent aujourd'hui à un niveau record et continuent d'augmenter. Pour certains de ces transferts, notamment dans le domaine de la santé, une clause d'indexation prévoit un relèvement annuel de 6 p. 100. Dans le régime de péréquation, le taux de rajustement est de 3,5 p. 100 par année.

Sur tous les fronts, les transferts fédéraux aux provinces sont au niveau le plus élevé de notre histoire, et ils continueront d'augmenter d'année en année.

* * *

●(1445)

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, les maladresses continuent de s'accumuler dans le dossier des relations canado-américaines. La secrétaire parlementaire aux relations canado-américaines a déclaré publiquement que nous allions tellement embarrasser les Américains que d'autres pays cesseraient d'être leurs clients.

La secrétaire parlementaire a été expulsée de la Chambre. Quand sera-t-elle éjectée de son poste?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Canada et les États-Unis entretiennent aujourd'hui les relations commerciales les plus importantes que le monde ait jamais connues. Malgré des différends très remarqués, par exemple au sujet du bois d'oeuvre, de l'ESB et des porcins sur pied, ces relations commerciales sont exemptes de différends à plus de 95 p. 100, et les députés de ce côté-ci de la Chambre travailleront pour qu'elles le soient à 100 p. 100.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Monsieur le Président, l'incapacité du premier ministre à obtenir la réouverture de la frontière et la reprise des exportations de bovins sur pied a fait une autre victime. Un grand éleveur de ma circonscription a appelé pour dire que la banque lui réclamait le remboursement de son prêt. Son revenu avant impôt n'était que de 4 000 \$. Sa famille n'a plus d'argent pour assurer sa subsistance.

Comment le ministre de l'Agriculture peut-il croire en l'efficacité de ses programmes alors que des agriculteurs font faillite?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tous les députés sont tous profondément touchés par la description de cas semblables. En fait, les producteurs ont obtenu une aide substantielle; ceux qui sont touchés par la crise de l'ESB, en particulier, ont bénéficié d'une aide de 1,9 milliard de dollars.

Comme le ministre des Finances et moi-même l'avons dit, nous continuerons de collaborer avec l'industrie et les producteurs afin de leur fournir l'aide nécessaire en raison des circonstances engendrées par la fermeture de la frontière.

Questions orales

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, malgré les récits de désespoir de familles un peu partout au Canada, le gouvernement continue de fermer les yeux sur les besoins des agriculteurs.

Nous savons qu'on a demandé au ministre des Finances de puiser dans les fonds de réserve pour aider les producteurs. Il y a véritablement urgence. Les fonds sont disponibles et il faut les utiliser sans attendre.

Le ministre des Finances va-t-il cesser de tergiverser, promettre d'utiliser le fonds de réserve d'urgence et tenir sa promesse?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, longtemps avant que cette question ne soit soulevée à la Chambre, j'ai dit que, lorsque les circonstances le commanderaient, le gouvernement du Canada puiserait dans ses réserves d'urgence. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait l'an dernier. Nous avons déjà mis le principe en application.

Le ministre de l'Agriculture, mes collègues du Cabinet et moi-même travaillons à définir les mesures appropriées. Nous agissons au moment opportun.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, le chef de mon parti, les producteurs et les Canadiens ont demandé au gouvernement d'utiliser le fonds d'urgence pour que les producteurs puissent bénéficier d'une aide réelle. Malheureusement, le ministre des Finances, qui vient de la Saskatchewan, tourne le dos à leurs souffrances.

Nous avons entendu des récits aujourd'hui, et hier soir aussi. Quand le ministre des Finances va-t-il utiliser le fonds de réserve pour les fins auxquelles il a été constitué, et aider les victimes de la crise agricole au Canada?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la partisanerie que j'observe ici contraste de façon frappante avec l'esprit qui régnait pendant la rencontre que j'ai eue l'honneur d'avoir, ce midi, avec les membres de la direction de la Fédération canadienne de l'agriculture. Nous avons eu une discussion très fructueuse sur la situation des exploitations agricoles canadiennes et sur la façon dont le gouvernement canadien pourrait leur venir en aide.

Je remercie le président de l'association, M. Friesen, et son conseil d'administration pour les conseils constructifs et utiles qu'ils m'ont donnés aujourd'hui.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Nous apprenons aujourd'hui que l'entreprise montréalaise fondée par trois ex-pilotes de chasse des Forces canadiennes a obtenu un important contrat de la part de la Défense nationale.

Le ministre peut-il nous dire quel sera le rôle joué par Top Aces Consulting et quelle est la raison pour laquelle ce contrat représente une première au pays?

• (1450)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de son intérêt dans l'industrie aérospatiale à Montréal.

Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement a choisi Top Aces Consulting de Montréal pour offrir des services d'entraînement au vol pour les Forces canadiennes. Ce contrat de 93 millions de dollars renforcera de manière importante la qualité de l'entraînement au vol donné aux membres de notre famille militaire.

C'est une grande nouvelle pour les Forces canadiennes, et ce sont de très bonnes nouvelles pour l'industrie aérospatiale de Montréal.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Laquelle de ses réponses faut-il croire? Il y a deux semaines, en parlant de privatisation, il a dit: « Regardez-moi faire. » Aujourd'hui, il nous dit que cela n'est pas prévu dans la Loi canadienne sur la santé.

Si la Loi canadienne sur la santé ne peut freiner la privatisation, qu'est-ce qui pourra le faire?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous appliquons la Loi canadienne sur la santé et nous allons continuer d'appliquer la Loi canadienne sur la santé.

Nous ne devons pas oublier qu'en ce qui a trait au genre de clinique dont la députée parle, son prédécesseur a dit que ces cliniques, qui sont tout à fait en dehors du système, n'étaient pas visées par la loi. Je suis d'accord avec son prédécesseur à ce sujet. C'est ainsi que je vois les choses et que j'interprète la loi.

Nous avons fourni 41 millions de dollars aux provinces sur les dix prochaines années dans ce dossier. Nous défendons la prestation publique des soins de santé et le financement public des soins de santé.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NP): Monsieur le Président, il est clair que la Loi canadienne sur la santé ne prévoit rien au sujet de la privatisation. Pendant des années, nous avons entendu les libéraux dire qu'ils y mettraient un frein.

J'aimerais parler de quelque chose d'autre. L'avertissement se précise. Le loup est à la porte. Nous pouvons nous attendre à une pandémie de grippe du genre de celle que nous avons connue en 1919. Nos propres experts militaires sont d'avis que cette grippe aviaire pourrait servir d'arme terroriste.

Nous considérons nos médecins comme notre premier recours. Comment le gouvernement libéral prépare-t-il les médecins à cette pandémie?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le directeur général de l'OMS était ici l'an dernier. L'OMS a étudié nos capacités d'intervention et le directeur nous a dit ce qui suit: « Le Canada est de loin le pays le mieux préparé au monde pour faire face à ce problème. »

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, dans une rare démonstration de solidarité, des députés de tous les partis ont tenu une conférence de presse avec les Amis du Soudan. Nous essayons d'amener notre gouvernement et les Nations Unies à mettre à nouveau l'accent sur le Darfour. Un génocide continue de s'y dérouler. L'un des nôtres, le général Roméo Dallaire, en a parlé aujourd'hui sur une autre tribune.

Questions orales

Le gouvernement pourrait-il aller au-delà des mots qui suscitent de l'espoir et prendre des mesures qui donneront de l'espoir à la population du Darfour qui subit l'horreur d'un génocide?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de s'intéresser à cette importante question. Oui, j'ai constaté la solidarité de tous les partis, qui ont attiré notre attention à tous sur la situation au Darfour.

Nous sommes très actifs depuis octobre 2003. Nous avons investi 26 millions de dollars dans l'aide humanitaire et dans les mesures de protection et de pacification. Depuis 2000, nous avons versé 70 millions de dollars en aide humanitaire au Soudan. Nous avons investi 20 millions de dollars pour aider l'Union africaine à faire un meilleur travail.

La semaine prochaine, je demanderai à notre envoyé, Mobina Jaffer, le sénateur...

Le Président: Le député d'Okanagan—Coquihalla a la parole.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, selon nos indications, nous n'avons que trois militaires dans la région.

Encore une fois, la Chine a fait montre d'agressivité envers Taiwan en adoptant une loi anti-sécessionniste et en menaçant de recourir à des actions militaires. Certains alliés de Taiwan, le Japon et les États-Unis, ont exprimé publiquement des préoccupations.

Lorsqu'une démocratie est menacée par une dictature, ne devrions-nous pas prendre le parti de la démocratie? Pourquoi ce silence?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore à quoi le député fait allusion lorsqu'il parle de silence. Nous n'avons jamais laissé passer une occasion d'aborder la question avec les dirigeants chinois. Il n'y a pas longtemps, le premier ministre était en Chine et a soulevé la question des droits de la personne.

Le gouvernement s'est engagé à faire la promotion de la démocratie et des droits de la personne dans le monde. Nous sommes un pays qui croit à la règle de droit. Nous sommes un pays qui appuie la démocratie partout. Nous ne nous sommes jamais soustraits à nos responsabilités et abordons ces questions avec les leaders.

J'ai fait exactement la même chose lorsque j'étais en Syrie et au Liban la semaine dernière. Nous abordons toujours ces questions.

• (1455)

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, lundi prochain, la Chine adoptera une loi autorisant l'utilisation de son potentiel militaire massif, dont 700 missiles orientés vers Taiwan, pour appliquer sa politique d'une Chine unique.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement libéral a dépensé un milliard de dollars en aide étrangère pour la Chine, malgré les violations des droits de la personne et l'autoritarisme du régime constatés dans ce pays. Cela ne cadre pas avec les valeurs canadiennes de bonne gouvernance et de respect des droits de la personne.

La ministre promettra-t-elle de rayer dès aujourd'hui la Chine de la liste des pays ciblés par l'ACDI?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je n'en ferai rien. Je ne le ferai pas parce que la Chine est la puissance que le député a décrite. La Chine exerce une influence énorme sur la scène internationale et elle continuera de le faire. Pour ces raisons, il est très important que le Canada continue de travailler avec différents groupes pour instaurer

la liberté dans ce pays, pour y améliorer le respect des droits de la personne et pour y établir une société fondée sur des règles. Nous faisons cela avec l'Association du Barreau canadien. Nous aidons la Chine à se développer et nous l'influons comme il convient.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, cela me préoccupe grandement que des missiles jouent un rôle dans la politique d'aide internationale.

Le gouvernement fait aussi valoir que la Chine ne devrait pas être responsable de ses pauvres. Même l'ONU dit que la Chine est en train d'enrayer elle-même la pauvreté qui y existe. La Chine est un pays qui peut et qui devrait assumer la responsabilité de ses efforts en matière de développement.

La ministre va-t-elle comprendre le message et s'engager à rayer dès aujourd'hui la Chine de la liste des pays ciblés par l'ACDI?

L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Je pense, monsieur le Président, que le gouvernement chinois assume de plus en plus ses responsabilités, compte tenu du fait que 25 p. 100 des pauvres dans le monde vivent en Chine.

Le gouvernement du Canada peut toutefois, grâce à ses programmes de développement, aider la Chine à régler de plus en plus ses problèmes, en y envoyant des spécialistes qui aideront à améliorer son système judiciaire et législatif et qui permettront au gouvernement chinois de se donner les moyens d'atteindre les objectifs que le député souhaite voir réalisés.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, les producteurs de grain subissent un lourd préjudice à la suite de l'effondrement des prix mondiaux. Les producteurs d'ici font face non seulement au désengagement du gouvernement fédéral, mais aussi aux généreuses subventions des gouvernements européens et américain à leurs producteurs respectifs. Comme résultat, les producteurs d'ici sont nettement désavantagés, et cela, depuis des années.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire entend-il revoir le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin de soutenir les producteurs de grain de façon comparable à ce que font les pays compétiteurs avec leurs propres producteurs?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, l'aide aux producteurs de céréales et de graines oléagineuses est une priorité du gouvernement. C'est pour cette raison que nous avons mis en oeuvre un programme de stabilisation du revenu et des programmes d'avances printanières et automnales. C'est aussi pour cette raison que nous collaborons avec l'Organisation mondiale du commerce afin que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les partenaires commerciaux, ce qui permettra à nos producteurs de demeurer concurrentiels dans un marché juste et équitable.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas rester indifférent au drame financier que vivent les producteurs de grain. Ils vivent une concurrence déloyale et ils ont besoin qu'on les appuie.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de les aider à concurrencer les producteurs qui, eux, reçoivent l'aide de leur gouvernement?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, puisque la députée ne m'a visiblement pas entendu la première fois, je vais répéter clairement ce que j'ai dit.

Le gouvernement du Canada aide nos producteurs, y compris les producteurs de céréales et de graines oléagineuses. Nous avons mis en place un programme de stabilisation du revenu, un programme d'assurance-production et des programmes d'avances printanières et automnales.

De concert avec l'OMC, nous tentons de régler les problèmes structurels afin de permettre à nos producteurs de demeurer concurrentiels dans un marché international équitable.

* * *

● (1500)

LE PROGRAMME SPATIAL CANADIEN

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, en décembre 2002, la façon dont les États-Unis et le Canada structurent la défense de l'Amérique du Nord a été modifiée. Le premier ministre n'a pas respecté l'engagement pris dans le discours du Trône et a décidé unilatéralement que la défense antimissile balistique ne ferait pas l'objet d'un débat au Parlement. Il se pourrait que le Canada perde l'accès privilégié qu'il avait au programme spatial américain.

Le gouvernement a-t-il obtenu l'assurance que les entreprises canadiennes pourront toujours présenter des offres en vue d'obtenir des marchés dans le cadre du programme spatial américain?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons depuis plusieurs années un accord très solide avec les États-Unis en matière d'achat de matériel de défense. Je suis persuadé que les Américains, qui recherchent toujours une technologie à la fine pointe, continueront de se tourner vers le Canada car il offre une technologie hors pair.

Nous sommes confiants d'être dans la course, étant donné que notre accord en matière d'achat de matériel de défense a bien servi notre industrie et les défis posés par la défense en Amérique du Nord.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, le United States Space Command, SPACECOM, a été fusionné avec le commandement stratégique, STRATCOM, lequel est intégré au programme de défense antimissile. La volte-face du premier ministre, qui s'était engagé à ce qu'aucune décision ne soit prise avant la tenue d'un débat complet sur la défense antimissile balistique, pourrait avoir sonné le glas de toute coopération entre le Canada et les États-Unis au chapitre du développement dans l'espace.

Le ministre de l'Industrie peut-il donner l'assurance qu'aucun emploi canadien ne sera perdu?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nos rapports commerciaux avec les États-Unis ont été malmenés, mais ils sont tout de même plus forts que jamais. L'ALENA a créé des centaines de milliers d'emplois au Canada. Il continue et continuera de créer des emplois dans les années à venir.

LES FORCES CANADIENNES

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que la Gouverneure générale a annoncé aujourd'hui qu'elle remettait la Médaille Pearson pour la paix au lieutenant-général Roméo Dallaire pour ses contributions à la paix, le ministre de la Défense nationale pourrait-il faire le point sur les activités du gouvernement du Canada en matière de promotion de la paix et de la stabilité à l'échelle mondiale?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister ce matin à la cérémonie au cours de laquelle la Gouverneure générale a remis la Médaille Pearson pour la paix au lieutenant-général Roméo Dallaire. J'ai été touché par la dignité et la simplicité du général Dallaire, alors qu'il recevait cet honneur bien mérité, ce témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus non seulement au Canada, mais également au monde entier. En qualité de commandant de la force, au Rwanda, il a risqué sa vie jour après jour afin de protéger celle d'autres personnes et il a personifié ce que le Canada et les Canadiens ont de mieux à offrir.

Je suis fier de dire que plus de 1 500 membres des Forces canadiennes suivent les brisées du général Dallaire, apportant la stabilité en Afghanistan, en Bosnie, sur le plateau du Golan et ailleurs dans le monde, et permettant aux populations locales de travailler en paix et de bâtir des démocraties.

* * *

LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre des Finances a dit qu'il avait remis 710 millions de dollars à la Saskatchewan. Le ministre ne comprend pas que ce n'est pas son argent qu'il a remis. Ce n'est pas l'argent du gouvernement qu'il a remis. Cet argent appartenait aux contribuables de la Saskatchewan. En n'éliminant pas la disposition de récupération visant les ressources naturelles non renouvelables, le gouvernement a trahi les gens de la Saskatchewan.

Le ministre va-t-il cesser de trahir les gens de la Saskatchewan et s'engager dès aujourd'hui à éliminer la disposition de récupération?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que, pour l'exercice en cours, c'est précisément ce que nous avons fait. Nous avons éliminé la disposition de récupération, ce qui procure 590 millions de dollars de plus à la Saskatchewan. En outre, nous avons corrigé certaines anomalies dans le calcul, ce qui se traduit par 120 millions de dollars. Telle est la réalité. Depuis que l'actuel ministre des Finances est en poste, le gouvernement fédéral a versé une somme supplémentaire de 710 millions de dollars à la Saskatchewan.

* * *

LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, hier, la SRC a diffusé un reportage qui a porté principalement sur les passages frontaliers illégaux dans ma circonscription. Des gens empruntent à pied le plus naturellement du monde le passage de Peace Arch, tandis que les nouveaux services frontaliers sont impuissants à intervenir. En effet, les agents ne peuvent arrêter des suspects éloignés d'eux de plus de 100 pieds et doivent donc appeler les policiers qui, eux, ont du mal à arriver avant que les visiteurs illégaux ne disparaissent.

Recours au Règlement

Les autorités frontalières américaines, de leur côté, ont doublé leur effectif et ont le pouvoir d'arrêter des gens n'importe où. Combien d'armes et de narcotiques dangereux la vice-première ministre est-elle disposée à laisser traverser la frontière avant d'intervenir?

• (1505)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, en fait nous avons pris des mesures. L'argent que nous avons injecté dans l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, nouvellement créée, témoigne de la détermination du gouvernement. Question de fait, le ministre des Finances a prévu une somme importante d'argent neuf dans le budget afin que nous puissions augmenter le nombre d'agents à notre frontière.

Je tiens également à rassurer le député: nous analysons en permanence la sécurité et les risques que comporte le travail de nos agents à la frontière pour veiller à ce qu'ils disposent des outils dont ils ont besoin afin que...

Le Président: La période des questions orales est terminée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de Son Honneur Sergey Gaplikov, premier ministre et président du Cabinet; de Son Honneur Peter Krasnov, chef de l'Administration présidentielle et ministre de la Culture; et de Son Honneur Nina Souslonova, ministre de la Santé. Ils représentent tous la Tchouvaachie, une république de la Fédération de Russie.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je signale également aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Richard Neufeld, ministre de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, je viens d'apprendre que le député de Medicine Hat a dit, pendant qu'il posait une question, que j'ai été expulsée de la Chambre. Je trouve cela intéressant, mais pas surprenant.

J'ai dû m'absenter de la Chambre à cause d'un appel urgent de mon bureau qui n'avait rien à voir avec nos délibérations. Il n'est cependant pas surprenant...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La secrétaire parlementaire a la parole pour un recours au Règlement. Nous allons entendre la secrétaire parlementaire. Je suis sûr qu'elle apprécie toute cette aide, mais elle a la parole et nous voulons l'entendre.

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, il n'est pas surprenant, compte tenu du parti auquel il appartient, que le député de Medicine Hat présume d'une situation sans connaître les faits. Nous avons souvent été témoins du même phénomène de la part des députés du Parti conservateur, qui ont constamment tendance, dès qu'ils disposent d'un fait ou deux, à porter des jugements prématurés et à sauter aux conclusions.

Nous savons qu'il est malséant d'attirer l'attention de la Chambre sur l'absence d'un autre député. Par conséquent, le député de

Medicine Hat s'est rendu coupable, à mon avis, d'un comportement antiparlementaire. De plus, il est vraiment stupéfiant qu'à cause de cette absence, le député en arrive à la conclusion que j'ai été expulsée. C'est mon premier recours au Règlement.

J'en ai un second, concernant la députée de Newmarket—Aurora, qui a posé une question à la Chambre dans laquelle elle a soutenu qu'elle rapportait textuellement des observations que j'aurais faites au Sous-comité du commerce international au cours de sa séance publique d'hier. En fait, j'encourage la députée de Newmarket—Aurora, si elle souhaite me citer, à reprendre toute la déclaration que j'ai faite au comité.

Dans cette déclaration, je convenais avec les témoins que le Canada devrait recourir au chapitre 20 de l'ALENA pour mener un examen public du chapitre 19 et de ses irritants. J'ai convenu avec les témoins que cela serait embarrassant pour les États-Unis, quand leur premier objectif est de négocier des accords commerciaux binationaux avec d'autres pays. Les autres pays pourraient hésiter à signer de tels accords compte tenu de l'expérience canadienne du non-respect du chapitre 19 par les États-Unis.

• (1510)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous savons au moins maintenant pourquoi la députée de Newmarket—Aurora n'a pas cité toute la déclaration de la secrétaire parlementaire. Elle n'aurait pas pu le faire dans le délai de 35 secondes restant pour la question.

Pour ce qui est de l'affirmation selon laquelle la secrétaire parlementaire aurait été expulsée de la Chambre, je conviens que le député de Medicine Hat a dépassé les limites. Je n'étais pas sûr de savoir de quelle Chambre il parlait et, comme il n'a pas dit que la députée était absente, je ne savais pas s'il parlait bien de cette Chambre. Je ne m'y suis donc pas arrêté.

Toutefois, s'il a bien voulu dire que la secrétaire parlementaire a été expulsée hors de cette Chambre, je suis sûr qu'il voudra retirer cette partie de sa déclaration parce qu'il sait que ce genre d'énoncé ne fait qu'occasionner du désordre à la Chambre, comme cela s'est produit pendant que le député posait sa question. Autrement, je ne sais pas s'il a l'intention de répondre à cela. Je vais écouter brièvement le député de Medicine Hat.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Merci, monsieur le Président, et imaginez, elle a dit tout cela sans reprendre son souffle. Je présume que l'appel téléphonique ne venait pas de George Bush.

Je veux qu'il soit bien clair que je n'avais nullement l'intention de donner l'impression que la députée a été appelée à l'extérieur de la Chambre simplement parce que je m'apprêtais à poser une question difficile.

Le Président: Nous entendons maintenant la députée de Newmarket—Aurora.

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le Président, de me permettre de répéter ce qu'a dit la députée, à savoir qu'il fallait dénoncer si vertement les Américains qu'ils auront de la difficulté à trouver des débouchés dans d'autres pays si ces derniers savent comment les États-Unis ont traité le Canada.

Affaires courantes

Le Président: Je n'entendais pas donner à la députée une occasion de répéter des propos que nous avons déjà entendus à quelques reprises. Peut-être avons-nous suffisamment clarifié la question.

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que je trouve déplorable que le député de Medicine Hat n'ait pas assez de maturité pour présenter des excuses.

Le Président: Je préviens les députés qu'il est interdit d'évoquer l'absence de collègues. J'ai déjà fait cette mise en garde. Cela est contraire au Règlement. Quant à savoir si des propos doivent être retirés, c'est une autre histoire, mais j'espère que le député ne recommencera plus et que tous les collègues suivront l'exemple que nous tentons de donner à cet égard.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE FONDS CANADIEN CONTRE LES MINES TERRESTRES

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres intitulé « Compléter la tâche ».

* * *

• (1515)

[Traduction]

CERTIFICAT DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un certificat de nomination concernant le Musée canadien des civilisations. Ce certificat est renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président. Conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'association parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, l'APF, concernant sa participation à la réunion du bureau de l'APF tenue à Hue, au Vietnam, les 29 et 30 janvier 2005.

[Traduction]

M. Lynn Myers (Kitchener—Conestoga, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe concernant sa participation à la réunion du Comité des questions économiques et du développement à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, tenue à Londres, en Angleterre, les 20 et 21 janvier 2005, et sa participation à la première partie de la session ordinaire de 2005 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, du 24 au 28 janvier 2005.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

L'IMMIGRATION

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par des personnes de Montréal, y compris de mon comté de Pierrefonds—Dollard, se rapportant à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement canadien augmente les quotas d'admission pour le parrainage des parents ou des membres d'une famille et qu'il réduise le temps d'attente dans le processus de ces demandes.

[Traduction]

L'AUTISME

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreuses familles de la circonscription de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale. Ces pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur la santé pour y inclure les traitements médicaux essentiels pour les enfants atteints d'autisme. Les pétitionnaires demandent en outre au Parlement de contribuer à la création, dans les universités canadiennes, de chaires consacrées à la recherche et au traitement de l'autisme.

L'IMMIGRATION

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par plus de 200 résidents de ma circonscription de Thornhill. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'augmenter, en conformité de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et dans l'esprit de l'engagement du Canada en matière d'aide humanitaire, le nombre de personnes admises en vertu du programme de parrainage de parents et de réduire les délais d'attente pour ces demandeurs.

[Français]

LE MARIAGE

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi de déposer une pétition au nom de citoyens de ma circonscription. Cette pétition reflète leur opposition au projet de loi C-38.

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, dans la pétition que j'ai ici, les signataires affirment que le mariage traditionnel constitue la meilleure fondation de la société, des familles et de l'éducation des enfants. Ils demandent donc au Parlement de confirmer la définition traditionnelle du mariage, qui demeure exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Affaires courantes

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

L'hon. Claude Drouin (Beauce, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition au nom des travailleurs du vêtement et du textile du comté de Beauce, ainsi que du comté de Mégantic—L'Érable.

• (1520)

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions signées par plusieurs centaines de personnes de ma circonscription. Les signataires demandent au Parlement de définir le mariage conformément aux vœux des Canadiens, c'est-à-dire comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme et, si nécessaire, de recourir à l'article 33 de la Charte, la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition du mariage, comme l'union d'un homme et d'une femme.

LA SANTÉ

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, les pétitionnaires, des gens de ma circonscription, tiennent à ce que les femmes qui envisagent d'avoir un avortement se fassent informer des risques que comporte cette intervention par leur médecin. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui garantirait le droit de savoir des femmes.

LE MARIAGE

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante dans laquelle les signataires demandent au Parlement de promulguer une loi rejetant tout remaniement de la définition du mariage. Ils déclarent que, selon leur point de vue, le mariage doit être protégé et demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions d'habitants de Kildonan—St. Paul. Les signataires demandent au Parlement de définir le mariage en droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, je voudrais présenter un groupe de huit pétitions signées par des centaines de personnes de ma circonscription et de tout le pays que préoccupe, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la définition du mariage. Ils demandent au Parlement de préserver et de protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi une autre pétition à présenter. Les signataires sont préoccupés par la pornographie juvénile et demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre les enfants à l'abri de la pornographie juvénile et de l'exploitation sexuelle.

LE MARIAGE

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au nom de mes électeurs de Newton—Delta-Nord pour présenter des pétitions exhortant le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver l'actuelle définition du mariage

comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne et pour reconnaître que le mariage constitue la meilleure assise pour créer une famille et élever des enfants.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom des électeurs de la circonscription de South Shore—St. Margaret's. Les pétitionnaires habitent plus précisément dans les localités de Bridgewater, Blockhouse, Lunenburg, New Germany et Walden. Ils demandent au Parlement de définir le mariage, en droit fédéral, comme étant l'union pour toute la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne.

L'AUTISME

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions signées par une centaine de Canadiens qui se préoccupent du sort des enfants atteints de troubles liés à l'autisme. Ces citoyens demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements y afférents pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel. Ils demandent également au Parlement de contribuer à la création de chaires universitaires dans chaque province pour enseigner cette forme de traitement.

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. Ces pétitions ont été signées par des résidents de ma circonscription de Langley qui s'opposent fermement à toute loi qui changerait la définition traditionnelle voulant que le mariage soit l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 64, 65, 67 et 71.

[Texte]

Question n^o 64—**M. Bill Casey:**

En ce qui concerne le nombre de ressortissants étrangers, s'il en est, travaillant sur des navires de la marine canadienne sur la Côte est du Canada: a) combien sont actuellement affectés à la réparation, la rénovation ou le carénage des navires de la marine canadienne sur la Côte est du Canada; b) sur quels navires ou catégories de navires sont-ils affectés; c) quels sont leurs pays d'origine; d) à l'exclusion de BAE Systems, quelles autres sociétés étrangères comptent parmi leurs effectifs des employés affectés à la réparation, la rénovation ou le carénage de navires de la marine canadienne sur la Côte est du Canada?

*Affaires courantes***L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):**

Monsieur le Président, pour répondre aux questions a) à d), le ministère de la Défense nationale a utilisé les définitions qui suivent. D'abord, le terme « affectés » qualifie des travailleurs engagés pour effectuer du travail physique sur place, à bord de navires de la Marine canadienne. Deuxièmement, le terme « ressortissants étrangers » désigne toute personne n'ayant pas la citoyenneté canadienne. Enfin, des renseignements n'ont été demandés qu'aux entrepreneurs dont les services ont été directement retenus par le Ministère, et ce, seulement au sujet de leurs propres employés. Les contrats du ministère de la Défense nationale, ainsi que ceux adjudgés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au nom de la Défense nationale, permettent la sous-traitance. Puisque l'État n'était pas contractant dans ces contrats de sous-traitance, il n'existe aucune relation contractuelle entre lui et des tiers sous-traitants. Par conséquent, la Défense nationale ne crée ni ne conserve de dossiers concernant les ententes contractuelles conclues entre un entrepreneur principal et ses sous-traitants.

a) Le 27 janvier 2005, 18 ressortissants étrangers travaillaient à la réparation, à la rénovation ou au carénage de navires de la Marine canadienne sur la côte Est du Canada.

b) Les 18 ressortissants étrangers travaillaient sur les navires suivants:

a. NCSM Fredericton – 15

b. NCSM Halifax – 1

c. Deux ressortissants étrangers travaillaient à la fois sur le NCSM Fredericton et sur le NCSM Charlottetown des demi-journées sur chaque navire.

c) Pays d'origine des 18 ressortissants étrangers:

a. NCSM Fredericton – 8 Portugais, 5 Français et 2 Britanniques

b. NCSM Halifax – 1 Américain

c. Les deux ressortissants étrangers travaillant à la fois sur le NCSM Fredericton et le NCSM Charlottetown (des demi-journées sur chaque navire) étaient respectivement un Britannique et une personne de pays inconnu. Le pays n'a pas été précisé par l'employeur, Canadian Maritime Engineering.

d) Les sociétés étrangères suivantes ont des employés qui sont affectés à la réparation, à la rénovation et au carénage de navires de la Marine canadienne sur la côte Est du Canada: SEMT Pielstick et L3 Wescam. Toutes les autres entreprises employant des ressortissants étrangers pour la réparation, la rénovation ou le carénage de navires de la Marine canadienne sur la côte Est appartiennent à des intérêts canadiens.

Question n° 65—M. Bill Casey:

En ce qui concerne le carénage du NCSM Fredericton à Halifax (Nouvelle-Écosse) (Chantiers maritimes Halifax): a) combien coûtera le carénage du NCSM Fredericton; b) quand les Forces armées canadiennes estiment-elles pouvoir terminer le cycle d'entretien actuel et compter sur la pleine capacité opérationnelle de la flotte; c) en ce qui concerne l'entretien et l'amélioration du NCSM Fredericton, a-t-on eu recours aux services de techniciens français pour effectuer le carénage, et si oui, de quelle société provenaient-ils; d) si le carénage du NCSM Fredericton révèle que d'autres réparations ou travaux d'entretien sont nécessaires, quels sont les coûts projetés de ces travaux ou quel pourcentage des coûts représentent-ils?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):

Monsieur le Président, la réponse est la suivante:

a) Le coût global des travaux pour la période de cale sèche, du 23 avril au 10 septembre 2004, y compris les travaux imprévus, s'élève à 7,35 millions de dollars.

b) La période en cale sèche est maintenant terminée. Le NCSM Fredericton en est maintenant à l'étape dite de « l'état de préparation technique », au cours de laquelle le navire atteindra sa pleine

capacité opérationnelle, c'est-à-dire. après essais, instruction et maintenance de deuxième niveau.

c) Après un examen approfondi de ses dossiers, le ministère de la Défense nationale n'a trouvé aucune preuve que des techniciens français avaient participé aux travaux sur le NCSM Fredericton pendant la période de cale sèche, soit du 23 avril au 10 septembre 2004.

Les contrats de la Défense nationale, tout comme ceux qui sont conclus par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au nom du ministère de la Défense nationale, permettent la sous-traitance. C'est l'entrepreneur principal qui décide en dernier ressort si certains travaux seront sous-traités. Étant donné que l'État n'a pas accès aux contrats de sous-traitance, il n'existe aucun lien conventionnel entre lui et les tiers sous-traitants. Par conséquent, la Défense nationale ne crée ni ne conserve de dossiers concernant les ententes contractuelles conclues entre l'entrepreneur principal et ses sous-traitants.

d) Les coûts afférents aux « travaux imprévus » sur le NCSM Fredericton représentent 23 p. 100 du total, ce qui est typique pour les navires de la classe Halifax.

Question n° 67—M. John Reynolds:

Des prêts étudiants ont-ils été réglés pour un montant moindre que la somme exigible réelle et, le cas échéant, combien de fois est-ce arrivé?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):

Monsieur le Président, lors de l'année financière 2003-2004, le portefeuille des prêts d'études canadiens se composait de 250 000 comptes, dont 349 demandes d'offres de compromis ont été reçues. Seulement 51 comptes ont été réglés, pour les raisons suivantes: préjudice abusif; dette prescrite; raisons médicales; solde à payer, suivant la réception du montant de la succession du décédé.

Question n° 71—M. Joe Preston:

En ce qui concerne la taxe sur le carburant: a) le gouvernement a-t-il pensé à une formule pour le partage de cette taxe et si oui, quelle est-elle; b) si on utilise une telle formule, combien de cents par litre de carburant irait directement aux municipalités; c) le gouvernement entend-il mettre de côté des fonds pour distribution et si oui: (i) à combien s'élèveraient ces sommes, (ii) comment seraient-elles réparties entre les municipalités canadiennes, (iii) quand cet argent serait-il versé?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):

Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé, le 1^{er} février 2005, comment il entend partager les revenus tirés de la taxe d'accise fédérale sur l'essence avec les municipalités afin d'investir dans l'infrastructure durable. À compter de 2005-2006, le montant ainsi partagé augmentera sur cinq ans pour atteindre 5 milliards de dollars. En 2009-2010, les municipalités recevront 2 milliards de dollars, ce qui représente une tranche de 5 cents le litre de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Il s'agit d'un investissement stratégique dans les villes et les collectivités du Canada.

Le budget

Les fonds seront attribués aux provinces, aux territoires et aux Premières nations sur la base d'un montant fixe par habitant, attendu que le Nunavut, les Territoires du Nord Ouest, le Yukon et l'Île du Prince Édouard recevront chacun une tranche de 37,5 millions de dollars, soit 0,75 % du total. Cela tient compte du fait que les administrations moins peuplées doivent disposer de fonds suffisants pour leurs investissements dans l'infrastructure, ainsi que du coût plus élevé de l'infrastructure dans le Nord et les régions éloignées.

Le ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) négocie à l'heure actuelle, avec les provinces et les territoires, des ententes bilatérales qui préciseront comment les fonds provenant de la taxe d'accise fédérale seront dépensés par chaque administration, y compris leur répartition entre les municipalités.

Le calendrier sur cinq ans du partage des revenus tirés de la taxe sur l'essence fut annoncé dans le budget qui a été déposé en Chambre le 23 février 2005.

* * *

●(1525)

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 68 et 75 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 68—**M. Rob Anders:**

Concernant le transport des membres des Forces armées: *a)* le gouvernement a-t-il loué des avions Antonov pour transporter l'équipe DART en Asie du Sud à des fins d'aide aux sinistrés et, si oui, combien a coûté leur location et pendant combien de temps les a-t-on loués; *b)* quel type d'avions a-t-on employés pour transporter les Forces canadiennes au Manitoba à des fins d'aide pendant les inondations de 1997, combien a coûté leur location et de qui les a-t-on loués; *c)* quel type d'avions a-t-on employés pour transporter les Forces canadiennes au Québec à des fins d'aide durant la tempête de verglas de 1998, combien a coûté leur location et de qui les a-t-on loués?

(Le document est déposé)

Question n^o 75—**M. Rob Anders:**

À l'égard de chaque année depuis l'an 2000, le gouvernement a-t-il utilisé des avions loués pour transporter des troupes des Forces canadiennes vers l'Afghanistan et, si c'est le cas: *a)* de quels types d'appareils s'agissait-il; *b)* de quelle entreprise avaient-ils été loués; *c)* combien chaque location a-t-elle coûté au gouvernement?

(Le document est déposé)

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de motion n^o P-2 portant production de

documents, inscrit au nom du député de Portage—Lisgar, est jugé recevable par le gouvernement et les documents sont déposés immédiatement.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la lettre que le président du conseil d'administration de la Société canadienne des postes a envoyée à M. André Ouellet le 21 septembre 2004, exigeant qu'il produise les pièces auxquelles a fait allusion le ministre du Revenu national durant la période des questions le mercredi 6 octobre 2004.

Le Président: Plaît-il à la Chambre que l'avis de motion portant production de documents n^o P-2 soit réputé adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que les autres motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Les autres motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET**L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est alloué avec mon estimé collègue, le député d'Ottawa—Orléans.

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de discuter aujourd'hui de ce budget exceptionnel. Il contient des dispositions précises qui seront profitables à ma circonscription, Kitchener-Centre.

Je suis fière des nouvelles initiatives annoncées dans le budget 2005. Elles donnent à notre pays une excellente orientation, dont tous les Canadiens bénéficieront.

Le budget 2005, intitulé « Respecter ses engagements », comble les besoins prioritaires du Canada à l'aide de mesures axées sur les gens et visant à rendre notre économie plus solide et responsable sur le plan environnemental.

J'étais la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement quand le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto, en 2002. Les changements climatiques au Canada touchent tout le monde. Je crois que rien ne compte plus pour notre santé et notre qualité de vie que la pureté de l'air et de l'eau.

Le budget

Les changements climatiques constituent un problème mondial qui nécessite une solution mondiale. L'accord de Kyoto est un pas vers cette solution. Sans aucun doute, les changements nécessaires ne se feront pas facilement, mais il est possible de lutter contre les changements climatiques tout en favorisant une économie croissante et vigoureuse si nous travaillons ensemble.

Notre façon d'aborder le dossier des changements climatiques peut nous aider à atteindre des objectifs politiques dans les domaines de l'innovation, de l'efficacité énergétique, de la qualité de l'air, des transports en commun, de l'agriculture et des forêts.

Une bonne politique en matière de changement climatique contribuera à améliorer la qualité de la vie et la santé des Canadiens d'aujourd'hui et des générations à venir.

Les Canadiens ont prouvé, que ce soit au travail dans une industrie ou à la maison, qu'ils étaient prêts à participer aux efforts en vue de préserver notre environnement naturel et à prendre des mesures à l'égard du changement climatique. Il nous semble donc logique d'accroître l'excellent programme ÉnerGuide pour la modernisation des maisons afin que davantage de Canadiens puissent rénover leurs maisons, ce qui entraînera des économies d'énergie.

Le secteur des affaires de la ville de Kitchener, qui fait partie du triangle technologique canadien, est disposé à tirer profit des occasions qui lui sont offertes à l'égard de la mise au point de technologies efficaces sur le plan énergétique.

L'industrie a déjà démontré que les émissions de gaz à effet de serre peuvent être grandement réduites de façon rentable et que cela entraîne même des avantages secondaires, améliorant la position concurrentielle des entreprises en cause.

Dans la région de Waterloo, des sociétés comme Teleflex GFI, Arise Technologies et ATS Automation Tooling Systems sont devenues des chefs de file de l'industrie en mettant au point des technologies qui tiennent compte de nos responsabilités en matière environnementale, tout en améliorant la productivité.

Les investissements stratégiques dans les idées et les technologies de pointe, qui comptent pour 810 millions de dollars dans le budget de cette année, continueront de contribuer à la recherche et au développement et à la mise au point de nouvelles technologies.

Selon une étude sur la recherche et le développement industriels effectuée pour la société Canada's Technology Triangle Inc, les entreprises de la région de Waterloo ont dépensé plus de 277 millions de dollars en recherche et développement en 2002.

Le budget de 2005 continue de tenir compte des engagements du gouvernement fédéral à l'égard de la création d'un milieu de recherche de classe mondiale au Canada. Il contient des mesures comme une somme de 375 millions de dollars sur cinq ans pour trois Conseils fédéraux de subventions à la recherche, une somme supplémentaire de 165 millions de dollars pour Génome Canada, afin d'appuyer ses recherches de fine pointe sur la génomique et 75 millions de dollars sur cinq ans pour aider à assumer les coûts indirects de la recherche financée par le fédéral dans les hôpitaux et les universités.

L'éducation et les soins de santé ont été les principales priorités dans ma collectivité et ailleurs au Canada depuis 1997.

La croissance des entreprises représente une partie essentielle de toute économie. Les petites entreprises de partout au Canada, mais particulièrement de Kitchener, attirent les investissements pour stimuler la croissance de l'économie et la création d'emplois.

L'an dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer certaines des femmes les plus dynamiques du Canada lorsque j'ai participé au voyage du

Groupe de travail du premier ministre sur les femmes entrepreneurs. Nous avons rencontré des femmes dans toutes les provinces et tous les territoires de notre grand pays.

• (1530)

De nombreuses entreprises réussissent grâce à un travail acharné et à de bonnes idées, mais d'autres entreprises exigent des ressources gouvernementales pour pouvoir être florissantes. Je suis heureuse de voir que le budget de 2005 renferme un engagement à collaborer avec les associations d'affaires pour créer un environnement qui favorisera une plus grande productivité parmi les petites entreprises du pays. Les petites entreprises sont le secteur de notre économie qui connaît la plus forte croissance et celui qui crée le plus rapidement des emplois.

Pour soutenir le développement commercial, le budget de 2005 propose de réduire de deux points de pourcentage le taux législatif de l'impôt des sociétés d'ici 2010 et d'éliminer la surtaxe des sociétés. C'est une bonne nouvelle pour l'économie du Canada.

Le secteur de la fabrication de Kitchener est heureux de voir les mesures contenues dans le budget de 2005 qui vont garantir que les taux d'amortissement du matériel refléteront mieux la durée de vie utile de ce matériel. Des taux d'amortissement plus réalistes encourageront les entreprises à continuer d'investir et à prendre de l'expansion. Ce qui est bon pour les entreprises est bon pour Kitchener et pour le Canada. Le budget de 2005 comprend des mesures importantes pour établir des bases économiques productives et viables.

La réussite d'une économie peut se mesurer à sa capacité d'assurer ses assises sociales. La prudence du gouvernement dans la gestion des deniers publics nous donne l'occasion d'investir de façon continue pour répondre à nos besoins sociaux et pour offrir une plus grande égalité des chances dans toutes les collectivités du pays.

Durant la dernière législature, je faisais partie du groupe de travail du premier ministre qui s'est penché sur les questions touchant les aînés. J'ai rencontré des aînés à Kitchener et dans tout notre merveilleux pays. Il était clair que les aînés du Canada avaient besoin d'un appui du gouvernement pour leur assurer une qualité de vie durant leurs vieux jours.

Le budget de 2005 répond à ces besoins avec un soutien accru par l'entremise du Supplément de revenu garanti. Ce programme profite aux aînés à faible revenu et son financement sera accru de 2,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ainsi, les prestations mensuelles augmenteront de 36 \$ pour des aînés célibataires et de 58 \$ pour les couples en janvier 2007.

De plus, le budget de 2005 prévoit un financement accru pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, afin de promouvoir les activités du secteur bénévole et de soutenir les aînés. Si j'ai entendu une chose dans tout le pays quand je faisais partie du groupe de travail chargé de s'occuper des questions touchant les aînés, c'était notamment qu'il fallait réinvestir dans le programme Nouveaux Horizons pour lui donner un nouveau souffle.

Les investissements dans nos enfants sont les plus importants qu'un gouvernement puisse faire. Un bon début dans leurs premières années peut leur donner des chances égales, leur insuffler une certaine confiance, leur inculquer des connaissances élémentaires, encourager leur ambition et rendre possible la réalisation d'objectifs plus ambitieux pour notre bien le plus précieux, nos enfants.

Le budget

Le budget de 2005 respecte l'engagement du gouvernement libéral de travailler avec l'Ontario pour mettre en place un système d'apprentissage préscolaire et de garderies qui soit de qualité, d'universalité inclusive et accessible. Cet engagement se traduit par l'affectation de 5 milliards de dollars aux initiatives d'apprentissage préscolaire et de garde de jeunes enfants à l'échelle du pays.

Je suis très sensible au dynamisme que le milieu des arts apporte à Kitchener. Qu'il s'agisse du Musée régional des enfants de Waterloo, de l'incroyable Musée des beaux-arts de Kitchener-Waterloo, du Kitchener-Waterloo Theatre & Company ou des spectacles présentés au Centre in the Square, nous voyons dans ces initiatives notre patrimoine artistique, notre créativité et notre identité nationale.

Le programme Un avenir en art joue un rôle essentiel pour faire en sorte que les arts et la culture puissent être vus et entendus. Le budget de 2005 prolonge ce programme important de cinq ans.

J'ai vu le genre d'investissements et de créativité qu'il peut y avoir lorsque le gouvernement s'associe avec une communauté artistique dynamique qui se porte bien. Le Waterloo Regional Arts Council et le Open Ears Festival of Music and Sound sont deux exemples.

Les 300 millions de dollars supplémentaires que ce budget affecte sur les cinq prochaines années aux services d'établissement et d'intégration des immigrants à l'échelle du Canada seront sûrement très utiles pour la multitude d'organismes qui fournissent ces services dans ma circonscription, Kitchener-Centre.

En conclusion, le budget de 2005 est un document responsable et visionnaire. Je suis fière des réalisations du gouvernement libéral. Je suis fière de ces engagements que nous respectons.

• (1535)

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la députée a exalté les vertus de la grande garderie bureaucratique gouvernementale que son gouvernement veut imposer, au détriment des femmes et des familles. Pourquoi le gouvernement estime-t-il qu'il a le droit d'enlever aux femmes et aux familles leur possibilité de choisir la façon d'élever leurs enfants.

Voyons les choses en face. Ces nouvelles garderies bureaucratiques impliqueront de nouveaux déboursés massifs, bien supérieurs aux 5 milliards de dollars prévus dans le budget. À long terme, ces nouvelles dépenses finiront par être payées par des augmentations d'impôt pour les familles de travailleurs de la classe moyenne. Cela signifie que ces familles auront encore moins la possibilité de décider quoi que ce soit en regard des besoins de leurs enfants. Ils auront moins d'argent dans leurs poches et devront travailler davantage. Ils se feront imposer un système de garderies dont ils ne veulent pas.

L'Institut Vanier qui, en passant, appuie l'initiative des garderies du gouvernement, a mené une étude approfondie qui a démontré que 70 p. 100 des parents interrogés, en particulier les femmes, préféreraient avoir le choix de laisser l'un des parents à la maison avec les enfants plutôt que de confier ceux-ci à une bureaucratie gouvernementale chargée de les élever à leur place. En fait, les garderies gouvernementales n'étaient que l'avant-dernier choix, le cinquième sur six, de la grande majorité des parents canadiens.

Le ministre responsable a dit que la décision et le sacrifice de garder un parent à la maison n'était rien de plus qu'un luxe frivole semblable à l'envie de crème glacée une fois par semaine ou de chocolat deux fois par jour. Si tel est le cas, que pense le député de sa collègue et de cette initiative qui aura pour effet d'enlever toute possibilité de choix aux femmes et aux familles en confiant la

responsabilité des enfants à des bureaucrates et des politiciens du gouvernement?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je voudrais dire au député d'en face qu'en tant que mère de quatre enfants j'ai pris la décision de rester à la maison jusqu'à ce que notre plus jeune fils commence sa première année scolaire.

• (1540)

M. Pierre Poilievre: Alors pourquoi voulez-vous supprimer ce choix?

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je vous en prie. Nous tentons d'écouter la réponse. Le whip en chef du gouvernement a la parole.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'en face, qui aura peut-être un jour vécu le même genre d'expérience que moi. Le choix est un aspect fondamental. Les parents doivent avoir le choix de travailler à la maison ou à l'extérieur.

Lorsque j'étais commissaire à la Commission scolaire du comté de Waterloo, j'étais la présidente de sept centres de services de garde d'enfants. J'ai pu constater que des services de garde réglementés de grande qualité axés sur l'éducation donnaient aux parents exactement le même genre de choix que ce que demande le député d'en face.

Notre investissement en matière de garde d'enfants sera adapté en collaboration avec les provinces. Il est impressionnant de voir ce qui se fait à cet égard partout au pays.

Il existe dans la région de Waterloo une garderie sans but lucratif, le Butterfly Learning Centre, qui bénéficie de l'aide du groupe Conestoga-Rovers. Il s'agit d'un centre où on a mis au point un programme d'éveil à la science qui s'adresse aux enfants de deux ans et plus et où on pratique la rotation des intervenants de maternelle et de prématernelle pour éviter le déplacement des enfants.

Ainsi, les parents qui, pour une raison ou l'autre, souhaitent travailler, peuvent le faire en toute tranquillité, sachant qu'ils ont accès à des services de garde réglementés de grande qualité.

Je voudrais signaler également qu'il s'agit effectivement d'un enjeu qui touche les femmes, mais aussi la collectivité et la société. Compte tenu de la rémunération accordée aux responsables de l'éducation des jeunes enfants, il y a lieu de renforcer la capacité du secteur de telle sorte que les personnes responsables des enfants dans les garderies réglementées gagnent suffisamment bien leur vie pour être eux aussi en mesure de réaliser leurs rêves.

Nous offrons aux parents canadiens la possibilité de choisir.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier la whip en chef du gouvernement, qui a accepté de partager son temps de parole avec moi.

[Français]

À titre de député de la circonscription d'Ottawa—Orléans, c'est pour moi un privilège d'avoir l'occasion aujourd'hui de prendre la parole, au nom des électeurs de mon comté, au sujet du récent budget déposé par notre gouvernement.

Le budget

Plus précisément, je désire élaborer sur les faits saillants du budget et les dispositions qui s'appliquent davantage aux défis auxquels font face plusieurs communautés canadiennes, comme celle d'Ottawa—Orléans, qui sont en pleine croissance.

À mon avis, nous avons ici en main un budget solide, équilibré et responsable. Ce budget fait preuve à la fois de vision, d'audace et de prudence fiscale. Tout en respectant ses engagements, notre gouvernement assure notre avenir économique et social, en prévoyant un encadrement stratégique réaliste qui pourra s'appliquer dans une perspective pluriannuelle de 10 ans.

[Traduction]

Le budget 2005 propose un régime fiscal équitable et concurrentiel, sans mettre en danger notre productivité et notre croissance économique. Dans le cadre des mesures prévues dans le budget, le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans avoir à acquitter de l'impôt fédéral sur le revenu sera porté à 10 000 \$, ce qui signifie que 860 000 contribuables, dont 240 000 personnes âgées, n'auront plus à payer de l'impôt.

La cotisation annuelle à un REER passera à 22 000 \$. La surtaxe des sociétés sera éliminée et le taux d'imposition général de 21 p. 100 des sociétés sera ramené à 19 p. 100, de façon à maintenir notre avantage fiscal par rapport aux États-Unis.

Ces mesures sont vraiment importantes. Nous devons reconnaître que notre gouvernement travaille fort pour préparer la voie à une réduction prudente du fardeau fiscal au Canada.

Je considère également que nous avons un budget vert. La préservation de notre environnement est importante pour tout le monde, et surtout pour les habitants d'Ottawa—Orléans. Pour affronter le changement climatique et favoriser un environnement durable, le gouvernement fait un investissement majeur de plus de 5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années afin de financer des initiatives telles que le fonds éco-net, l'encouragement à la production d'énergie éolienne et les fonds municipaux verts.

Je crois qu'une initiative comme celle des fonds municipaux verts illustre parfaitement le solide partenariat établi entre notre gouvernement et les municipalités. En fait, nous croyons que les municipalités sont les mieux placées pour déterminer et réaliser des projets qui maintiendront nos villes propres et vertes. C'est un fait, et nous avons pris les mesures nécessaires pour le reconnaître.

Dans la même veine, j'ai été heureux de noter dans le budget que notre gouvernement a prouvé que nous avons l'intention d'appliquer un programme conçu pour les gens. Plusieurs engagements ont été pris à cet égard.

Ainsi, le gouvernement a toujours accordé la plus haute importance à la santé, politique sociale que les Canadiens ont toujours considérée comme leur première priorité. Dans le cadre du plan décennal du gouvernement libéral pour renforcer le système de santé, l'Ontario recevra 16 milliards de dollars de fonds supplémentaires pour la santé. Sur ce montant, 13,9 milliards iront aux programmes de base, 194 millions au matériel médical et 2,1 milliards à la réduction des temps d'attente. Je dois admettre que cet engagement à renforcer les assises sociales du Canada me rend fier de faire partie du gouvernement.

Quelles assises sociales pourraient être plus importantes que nos enfants? Le gouvernement a reconnu à juste titre que des services de garderies de qualité et des occasions d'apprentissage préscolaire sont essentiels au développement physique, émotif, social, linguistique et intellectuel des enfants. À cet égard, le budget prévoit 5 milliards de dollars sur cinq ans pour commencer à établir, de concert avec les

provinces et les territoires, un cadre pour une initiative d'apprentissage et de garderies.

C'est une grande réalisation. Imaginez que chaque dollar consacré à ce programme peut nous économiser jusqu'à 7 \$ à long terme. À titre d'éducateur, je crois que c'est un important moyen d'aider les jeunes parents d'Ottawa—Orléans à s'occuper de leurs enfants.

Le budget contient également de bonnes nouvelles pour nos aînés. Le supplément de revenu garanti des personnes âgées à faible revenu augmentera de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans. Le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés passera également de 10 à 25 millions de dollars par an et permettra de favoriser les activités bénévoles auxquelles les aînés s'adonnent, ou qui sont organisées à leur intention. Je ne doute pas que notre collectivité profite de cette initiative puisque, pour beaucoup, Ottawa—Orléans est l'endroit idéal pour prendre sa retraite.

Pour nos nombreux immigrants, que nous sommes très heureux d'accueillir, le budget 2005 prévoit une augmentation de 298 millions de dollars sur cinq ans, qui servira à financer les programmes d'établissement et d'intégration. À elle seule, la province d'Ontario recevra environ 60 p. 100 de ce montant.

• (1545)

[Français]

Ottawa—Orléans est une communauté en pleine effervescence. Elle jouit d'un haut niveau de compétences, de dynamisme et de leadership et elle bénéficie d'une grande diversité culturelle et linguistique, ce qui en fait non seulement l'un des véritables joyaux de la vallée de l'Outaouais, mais aussi un fleuron de notre mosaïque canadienne.

Cependant, comme tant d'autres communautés canadiennes, Ottawa—Orléans se retrouve actuellement dans un contexte d'évolution et de changements rapides où elle doit faire face à de nombreux défis. C'est pourquoi, avec la participation de mes homologues provinciaux et municipaux que je tiens à remercier, nous avons mis sur place un *partnership* public afin que les divers paliers de gouvernement puissent travailler ensemble.

C'est à partir de ce concept qu'est née l'équipe Ottawa—Orléans, une initiative conjointe qui, je suis fier de le dire, a été lancée avec grand succès il y a de cela un peu plus d'une semaine. Je suis convaincu qu'un tel partenariat innovateur saura tirer profit des programmes et initiatives qui sont entre autres présents dans le budget.

En effet, nous avons démontré clairement que nous sommes à l'écoute des besoins exprimés par les villes et les communautés. Nous sommes conscients qu'elles ont besoin de fonds additionnels. D'ailleurs, nous n'avons qu'à nous rappeler que nous avons adopté, dans le budget de 2004, d'importantes mesures visant à donner aux municipalités 7 milliards de dollars au cours des prochaines années sous forme d'un remboursement intégral de la TPS.

[Traduction]

Je me réjouis que l'Ontario reçoive 1,9 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années grâce à notre décision de céder aux municipalités une partie du produit de la taxe fédérale sur l'essence. À partir de la cinquième année, l'Ontario recevra un financement annuel stable et prévisible de 746 millions de dollars, ce qui représente 5¢ le litre. Nous aurons ainsi des routes en meilleur état, un système de transport en commun amélioré et une infrastructure plus durable.

Le budget

Bien qu'Ottawa—Orléans soit largement prête à assumer la place qui lui revient dans la région de la capitale nationale et au niveau fédéral, je suis fermement convaincu qu'elle est loin d'avoir exploité son plein potentiel. La croissance démographique phénoménale que la région a connue ces 20 dernières années a fait naître d'énormes besoins qu'il faut satisfaire sur les plans économique, social et culturel.

Comme je l'ai déjà dit, je suis très heureux de l'engagement que le gouvernement a pris dans le budget envers les Canadiens et leurs collectivités. Selon moi, cet engagement est fidèle aux promesses électorales que nous avons faites aux niveaux national et local.

On peut compter sur moi pour travailler fort afin que les zones rurales d'Ottawa—Orléans finissent par bénéficier du programme d'infrastructure municipale rurale. J'espère également qu'une partie des fonds attribués à la municipalité grâce au programme pour l'infrastructure stratégique sera réservée à l'infrastructure sociale. Dans la circonscription d'Ottawa—Orléans, ces fonds pourraient servir par exemple à établir un centre des arts et de la culture, un complexe sportif et un centre de services polyvalent pour les personnes âgées.

J'ai également remarqué avec plaisir que les Forces canadiennes recevront un montant de 12 milliards de dollars sur cinq ans, ce qui est la plus forte augmentation sur cinq ans depuis 20 ans. Un autre milliard de dollars sur cinq ans est prévu pour d'importantes initiatives de sécurité nationale. En outre, le gouvernement est déterminé à augmenter de 5 000 personnes l'effectif des forces régulières et de 3 000 celui de la réserve. Quel excellent moyen d'appuyer nos troupes chez nous et à l'étranger.

• (1550)

[Français]

En terminant, j'aurais souhaité que nous accordions plus d'importance à certains besoins, comme le développement des communautés de langue officielle ou encore l'éducation postsecondaire. Toutefois, soyez sans crainte, vous pouvez compter sur moi pour revenir à la charge au prochain budget.

Bien que nous soyons conscients que nous pouvons encore faire plus dans les années à venir, je crois sincèrement que le budget qu'a présenté l'honorable ministre des Finances témoigne de l'intégrité et du sens des responsabilités de notre gouvernement. Vous conviendrez qu'il a fait la preuve que nous sommes tous déterminés à respecter nos engagements sans pour autant négliger le maintien de l'équilibre budgétaire.

[Traduction]

J'estime que c'est un honneur de représenter et de servir les électeurs d'Ottawa—Orléans. Sous la direction du premier ministre, nous cherchons plus que jamais à améliorer le bien-être de tous les Canadiens. Je suis fermement convaincu que le budget est une étape de plus dans la bonne direction. Je l'appuie donc sans réserve et je félicite le ministre des Finances de son excellent travail.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, j'ai écouté les interventions au sujet du budget, en particulier celles des députés ministériels, dont les discours, préparés par le cabinet du premier ministre, nous servent le même refrain libéral.

Le premier ministre a dit à la population que le budget serait un budget pour tous les Canadiens. Il a aussi dit qu'au cours de son mandat, le sentiment de désaffection de certaines régions du pays disparaîtrait.

Le budget est carrément discriminatoire envers la Colombie-Britannique. On n'y parle pas du tout de la crise du dendroctone du pin qui afflige la province actuellement, dévastant les forêts et menaçant l'industrie forestière britanno-colombienne. Il n'y a pas un cent dans le budget pour ce problème. C'est comme si le gouvernement s'en fichait éperdument.

En 2002, le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, était de passage à Prince George pour participer à une activité de financement du Parti libéral. Il a alors déclaré que la crise du dendroctone du pin devait être considérée comme un problème d'envergure nationale et que le gouvernement fédéral ferait sa part. Il a dit que son gouvernement en ferait une priorité.

J'imagine qu'en survolant les Rocheuses sur le chemin du retour, on est frappé d'amnésie causée par l'altitude, ce qui expliquerait que rien ne s'est passé depuis ce temps dans ce dossier.

Je dois dire aux députés d'en face que j'espérais sincèrement que, dans le budget, le gouvernement libéral reconnaîtrait, premièrement, l'existence d'une province qui s'appelle la Colombie-Britannique et, deuxièmement, l'énorme catastrophe naturelle qui s'abat actuellement sur elle et que l'on nomme la crise du dendroctone du pin. Si cette crise avait été reconnue comme telle par le gouvernement, je me serais attendu à ce qu'il affecte des sommes réalistes pour participer à la lutte contre ce fléau et atténuer les dégâts.

Comment le député peut-il avoir l'audace de chanter les louanges du budget alors que le premier ministre a fait des promesses concernant la Colombie-Britannique qu'il n'a pas tenues?

• (1555)

M. Marc Godbout: Monsieur le Président, j'aimerais signaler au député que c'est moi qui ai rédigé mon discours, pas le cabinet du premier ministre. Je ne sais pas d'où il tient ses renseignements, mais il fait erreur.

Le député prétend que le présent budget ne profitera pas à la Colombie-Britannique. Or, les paiements de transfert aux municipalités prévus dans le budget vont faire en sorte que des villes comme Vancouver, Victoria et d'autres magnifiques villes de Colombie-Britannique bénéficieront de plus de 22 milliards de dollars en transferts.

Quand le député affirme que nous n'avons pas tenu compte des besoins de la Colombie-Britannique, cela revient à dire que nous n'avons pas tenu compte des besoins des villes comme celle qu'il représente. J'en suis offusqué.

En ce qui concerne le dendroctone du pin, le ministre a déjà signalé que nous étudions, en collaboration très étroite avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le meilleur moyen de venir à bout du problème.

Je pense que notre feuille de route est toujours excellente. Nous sommes l'ordre de gouvernement qui représente l'ensemble du Canada.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'ai été profondément choqué d'entendre le député ne serait-ce qu'évoquer la taxe sur l'essence.

Je présume que, durant sa campagne dans sa circonscription, le député a promis l'équivalent de 5¢ le litre d'essence en paiements de transferts aux municipalités au titre de l'entretien des routes et des infrastructures. Voilà une promesse faite, promesse non tenue. Nous avons vu le ministre des Finances prendre la parole et mentionner un montant de 1,5¢ le litre.

Le budget

Comment le député compte-t-il justifier ce maigre 1,5¢ le litre aux gens qui s'attendaient aux 5¢ le litre promis? On est loin de ce qu'avaient promis le député, le ministre des Finances et le Parti libéral.

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, je suis on ne peut plus fier de ce que nous avons réalisé à cet égard. J'ai ici une lettre du maire d'Ottawa et je représente bel et bien la ville d'Ottawa...

M. Andrew Scheer: Quelle partie?

M. Marc Godbout: Orléans, qui se trouve tout juste à l'est d'Ottawa. Le maire a dit:

Le budget fédéral de 2005 est historique pour les villes du Canada, car il confirme votre engagement à veiller à ce que les municipalités soient parties prenantes de l'édification du pays.

En ma qualité de maire de la quatrième ville du Canada, je suis heureux du plan de votre gouvernement qui vise à reverser une partie de la taxe fédérale sur l'essence, à hauteur de 600 millions de dollars au début, et de 2 milliards de dollars par année à compter de 2009-2010.

Si le maire d'Ottawa est satisfait, et je représente bel et bien la population d'Ottawa, je crois qu'il s'agit d'une promesse tenue.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler du budget et de ce qu'il signifie pour nous comme Canadiens et comme résidents de Simcoe—Grey.

J'aimerais dire d'abord que le Parti conservateur du Canada ne croit pas que la population de notre pays souhaite aller aux urnes, moins de 12 mois après les dernières élections, et dépenser ainsi près de 300 millions de dollars. Donc, nous ne renverserons pas le gouvernement cette fois-ci.

Il est intéressant de noter que des éléments positifs du budget proviennent du programme des conservateurs, et que le gouvernement suit l'impulsion des conservateurs dans des domaines qui sont importants pour les Canadiens. Parmi ces domaines, je mentionnerai: les allègements fiscaux pour les Canadiens à revenu faible et moyen, conformément à l'amendement conservateur au discours du Trône; la réduction de l'impôt sur les sociétés pour contribuer à la stimulation de l'économie, créer des emplois et accroître les recettes gouvernementales; le crédit d'impôt pour les aidants naturels, qui provient, lui aussi, directement de notre plate-forme conservatrice; enfin, l'élimination de l'exigence d'un dépôt en espèces dans le cadre du programme PCSRA, qui faisait partie d'une motion conservatrice présentée un jour de l'opposition et soutenue par tous, sauf les libéraux.

J'ajoute que notre porte-parole dans le domaine agricole, le député de Haldimand—Norfolk, s'est employé à rechercher les mesures d'aide immédiates que le gouvernement pourrait adopter en faveur de nos agriculteurs, au lieu de faire des promesses qu'il rompt l'une après l'autre en ignorant la réalité brutale qu'affrontent quotidiennement nos agriculteurs.

Malgré que l'actuel gouvernement ait adopté certaines des mesures mises de l'avant par les conservateurs, le budget des libéraux ne va pas assez loin ou n'aura pas d'effet assez hâtifs pour améliorer substantiellement le bien-être des Canadiens. Comme d'habitude, nous assistons à beaucoup de tergiversation. La plupart des fonds prévus seront injectés uniquement au début de la prochaine décennie et sans plan réel. Cela fait beaucoup de promesses, qu'on n'a pas l'intention de les tenir. À titre d'exemple, l'allègement fiscal que j'ai mentionné il y a une minute va se traduire par une économie d'environ 16 \$ par personne au cours du présent exercice. Quoi faire d'autant d'argent?

L'absence d'engagement immédiat dans le budget illustre que le gouvernement ne tient pas compte des signes précurseurs selon lesquels les programmes prioritaires du Canada pourraient être menacés, à moins que l'on n'adopte des mesures d'ensemble pour faire croître l'économie avant que la situation démographique ne devienne critique.

En ce qui concerne cette crise démographique appréhendée, les faits sont très simples. En 2004, les Canadiens âgés de 65 ans et plus comptaient pour 13,1 p. 100 de la population. En 2030, ce sera près du double, soit environ 25 p. 100.

Le Parti conservateur du Canada, dans une proposition prébudgétaire, a mis de l'avant une stratégie relative au niveau de vie qui, si elle avait été mise en oeuvre, aurait assuré aux Canadiens l'accès aux programmes sociaux hautement prioritaires au moment où ils en auraient besoin, notamment dans les domaines suivants: les soins de santé, le soutien à l'agriculture, la défense nationale, l'environnement, les femmes, le logement à prix abordable, l'infrastructure et les personnes âgées. Malheureusement, les libéraux n'ont pas adopté nos politiques.

Voici les principaux éléments de la stratégie du Parti conservateur en matière de niveau de vie: encourager l'investissement dans la capacité de produire du Canada; réduire l'impôt des sociétés, l'impôt sur le capital et les charges sociales; simplifier le cadre réglementaire; abaisser plus rapidement la dette nationale; réduire les dépenses fédérales à des niveaux viables; favoriser l'éducation et la formation; enfin, promouvoir et favoriser la construction de logements à prix abordable.

Il est regrettable que, du temps où les libéraux formaient un gouvernement majoritaire, nous n'ayons vu que gaspillage, désordre administratif et scandales. Je suis fermement convaincue que les milliards de dollars envoyés à Ottawa en impôts auraient été mieux gérés s'ils étaient restés dans les poches des Canadiens.

Les faits sont absolument renversants. Les députés sont-ils conscients que le salaire net réel des Canadiens n'a augmenté que de 3,6 p. 100 au cours 15 dernières années? Autrement dit, le contribuable gagnant 35 000 \$ par année a touché une augmentation annuelle de son salaire net d'environ 1,60 \$ par semaine. Or, depuis l'exercice 1996-1997, les recettes publiques, elles, ont augmenté de 40 p. 100.

Une famille de quatre personnes au Canada dispose de 24 000 \$ de moins par année qu'une famille semblable aux États-Unis. Cela revient à 2 000 \$ par mois dont elle pourrait se servir pour rembourser une hypothèque, éduquer ses enfants ou investir dans une pension de retraite.

Je rappelle aux députés les milliards de dollars en argent des contribuables qui ont été mal gérés par le gouvernement libéral et qui auraient dû retourner dans les comptes bancaires des Canadiens. Rappelons, entre autre, le registre des armes d'épaule, qui, jusqu'à présent, a coûté un milliard de dollars, une somme faramineuse gaspillée pour financer un programme qui n'a absolument rien fait pour améliorer notre sécurité, comme en témoignent quotidiennement les bulletins de nouvelles. Je suis en faveur du contrôle des armes à feu et de la sécurité, mais je n'appuie pas le registre des armes d'épaule, qui ne fait que pénaliser les Canadiens respectueux des lois.

Le budget

•(1600)

Qui plus est, 100 millions de dollars ont été engloutis dans le scandale des commandites. Les Canadiens ont réellement honte du comportement de leur gouvernement, mais ce qui met la plupart d'entre nous vraiment en colère, c'est l'arrogance qui suinte des libéraux. Par exemple, l'ancien député de Simcoe—Grey a insisté sur le fait que 100 millions de dollars était une somme insignifiante comparée aux sommes d'argent que le gouvernement fédéral dépense.

Ces 100 millions de dollars auraient fait toute la différence dans ma circonscription; ils auraient pu servir à financer l'infrastructure ou à aider nos agriculteurs. Les localités de Collingwood et New Tecumseth ont besoin de centres de loisirs. Les réseaux d'adduction d'eau et les égouts de toute la circonscription doivent être réparés. Les résidents de Simcoe—Grey auraient aimé voir un plan pour la mise à neuf de leur infrastructure, mais le budget n'a pas tenu compte de la promesse des libéraux de financer l'infrastructure. Promesse faite, promesse rompue.

Cette somme de 100 millions de dollars n'est pas qu'un grain de sable sur la plage. Qui plus est, la bureaucratie ne cesse de croître démesurément. Le coût de cette bureaucratie a augmenté de 77 p. 100 depuis 1996-1997, et pourtant, les services qu'elle offre aux Canadiens ne sont pas plus efficaces. Ces derniers doivent toujours attendre de longues heures en file pour remplir des formulaires indéchiffrables et parler à de nombreux représentants avant de tomber sur la bonne personne, si jamais ils y parviennent.

Je crois que des programmes qui n'en donnent pas suffisamment aux gens pour leur argent engendrent une situation cruelle pour ceux qui en dépendent, et injuste pour les contribuables qui les financent. Les contribuables canadiens travaillent fort pour s'assurer des services publics financés avec leurs impôts. Les Canadiens ne sont pas contre les impôts. Ils sont des gens généreux qui assument volontiers et avec fierté leur responsabilité d'entraide, mais ils n'aiment pas être surimposés et mal servis, ce qui est clairement le cas. Le gaspillage et la mauvaise gestion doivent cesser. Il est temps que les contribuables canadiens en aient pour leur argent durement gagné.

J'aimerais parler de ce que les Canadiens étaient en droit d'attendre du budget.

Les Canadiens auraient aimé y trouver un plan pour les personnes âgées, et non pas seulement les quelques misérables dollars qui leur ont été jetés. Le nombre élevé de personnes âgées ayant de très faibles revenus crée une situation embarrassante pour le gouvernement, parce qu'il n'a rien fait pour y remédier. Je considère comme une violation des droits de la personne le fait qu'un nombre aussi élevé de personnes âgées, qui ont tant donné à notre pays, en soient réduites à se demander comment joindre les deux bouts. Nous sommes heureux que le gouvernement ait annoncé l'augmentation du Supplément de revenu garanti, mais c'est trop peu trop tard, et les personnes âgées devront attendre trop longtemps pour en bénéficier. Il s'agit d'une promesse creuse.

Pour être admissible au SRG, une personne âgée doit avoir un revenu annuel inférieur à 13 000 \$. Il est scandaleux qu'autant de nos concitoyens âgés aient un revenu de seulement 13 000 \$. Sur l'ensemble de ceux qui reçoivent le SRG, seulement 10 p. 100 seront admissibles à la pleine augmentation dont les libéraux ne cessent de se vanter. Les autres ne toucheront qu'une partie de la hausse. L'Ontario s'est dotée du RRAG. Or, pour chaque hausse de 1 \$ du SRG, les prestations du RRAG sont réduites de 50¢.

Le plus troublant, c'est que les personnes âgées devront attendre jusqu'en janvier 2006 pour recevoir la première moitié de la hausse, et jusqu'en janvier 2007 pour être admissibles à sa totalité. Le gouvernement se vante d'accorder une augmentation de 35 \$ par mois, mais on sait que, dans les faits, il n'en est rien.

J'ai demandé au ministre si, avant d'établir le budget, le gouvernement avait consulté les provinces pour savoir si elles appliquent une disposition de récupération semblable à celle du RRAG, afin de s'assurer que les personnes âgées reçoivent l'argent promis. Je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante.

Nos aînés ne peuvent attendre. Le gouvernement devrait leur verser la somme prévue immédiatement et il aurait dû nous assurer que les provinces ne vont pas, comme l'Ontario, récupérer une partie de cette somme.

Simcoe—Grey, la circonscription que je représente, a déjà abrité la plus grande base de formation au Canada. Les choses se sont terriblement détériorées au cours des dix dernières années. Les résidents d'Angus, ma ville natale, située à côté de la base de Borden, et de toute la circonscription étaient très fiers d'avoir une base aussi dynamique. Nous en sommes gênés aujourd'hui.

Les résidents de Simcoe—Grey veulent savoir ce que représentera une augmentation au sein de leur collectivité.

Nous avons examiné le budget et nous avons découvert la supercherie. Le gouvernement s'est vanté d'avoir augmenté de 12,8 milliards de dollars le financement des forces armées alors que cette augmentation sera seulement de 1,1 milliard de dollars. Le budget n'est pas bon pour les militaires. C'est un budget électoral pour les libéraux. Des 12,8 milliards de dollars en question, 5,8 milliards sont des fonds recyclés. Et ce n'est pas tout, sur les 7 autres milliards de dollars, 5,9 milliards sont prévus pour la troisième, la quatrième et la cinquième années. On peut toujours espérer. Les libéraux nous demandent de leur faire confiance, mais nous connaissons bien leur feuille de route en matière de dépenses militaires. Honnêtement, les résidents de Simcoe—Grey ont du mal à faire confiance aux libéraux.

•(1605)

M. Richard Harris: Promesse non tenue.

Mme Helena Guergis: C'est exact. Il s'agit purement d'un exercice de relations publiques. La véritable augmentation est de 500 millions de dollars cette année et de 600 millions de dollars l'an prochain, soit un total de 1,1 milliard de dollars. Le reste est de la pure fiction, et une somme de 1,1 milliard de dollars sur deux ans n'est pas suffisante pour redresser la situation des forces armées. Lors de la dernière campagne électorale, nous avions promis deux fois plus, soit 2,5 milliards de dollars pour la même période.

J'aimerais lire l'amendement qui a été présenté par l'opposition officielle, par mon chef, et qui a fait l'objet d'un vote hier, afin de rappeler aux gens les positions que le Parti conservateur défend. L'amendement se lit comme suit:

Le budget

[...] mais [le Parti conservateur] regrette cependant que le budget ne reflète pas les principes conservateurs parce que: il n'accorde pas immédiatement des réductions d'impôt aux Canadiens; il propose de dépenser pour mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto, qui comporte des défauts le rendant totalement inacceptable, plutôt que de s'attaquer aux véritables problèmes environnementaux; il annonce des dépenses massives dans un programme de garderie bureaucratique plutôt que de donner l'argent des services de garde directement aux parents; il ne prévoit aucun engagement envers le secteur agricole et le Canada rural à un moment où les régions du Canada ont besoin d'aide comme jamais; il n'élimine pas le gaspillage que représente le registre des armes d'épaule; il ne dégage pas immédiatement les ressources nécessaires pour que l'armée canadienne devienne entièrement apte au combat et soit bien équipée pour les missions de maintien de la paix; il continue de placer des milliards de dollars dans des fondations et des fiducies, contrairement aux recommandations expresses de la vérificatrice générale; il comporte une augmentation massive des dépenses de la bureaucratie.

Comme nous l'avons dit, le Parti conservateur pense que les Canadiens ne veulent pas retourner aux urnes à ce moment-ci. Par conséquent, nous n'allons pas faire tomber le gouvernement.

• (1610)

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, je commencerai peut-être par un petit rappel. Il y a un livre magnifique en vente ces temps-ci. Il ne serait peut-être pas inutile pour la députée de Simcoe—Grey de se le procurer. Dans les premières pages de son livre paru récemment, *J'ai serré la main du diable: La faillite de l'humanité au Rwanda*, le général Roméo Dallaire parle de son expérience, vers la fin des années 1980, lorsque le gouvernement conservateur a éviscéré l'armée. Les budgets militaires ont été coupés et réduits. Selon le général, c'était la période la plus démoralisante que les hauts fonctionnaires aient eu à traverser. Il a déclaré qu'il avait quitté Ottawa complètement dégoûté.

Est-ce que la population de Borden, que la députée représente, est un peu plus heureuse de notre budget que des budgets de l'époque des conservateurs?

Mme Helena Guergis: Monsieur le Président, je rappelle au député que je fais partie du nouveau Parti conservateur du Canada. Je lui rappelle également que la population de Simcoe—Grey a élu un député conservateur. Pourquoi? Parce qu'elle a cru le Parti conservateur pendant la campagne électorale. Elle a compris que le Parti conservateur était sérieux lorsqu'il affirmait qu'il augmenterait les dépenses militaires.

Parlons un peu de la campagne électorale. Les libéraux ont fait campagne contre beaucoup des mesures préconisées par les conservateurs, mais ils sont maintenant plus qu'heureux de les reprendre à leur compte. Les libéraux ont beaucoup critiqué notre plate-forme électorale, lui reprochant d'être financièrement irresponsable.

M. Brian Pallister: C'est incroyable.

Mme Helena Guergis: Oui, c'est incroyable.

Dans notre programme électorale, nous avions prévu 58 milliards de dollars en nouvelles dépenses et en réductions d'impôt étalées sur cinq ans. Les libéraux ont maintenant 55 milliards de dollars en nouveaux engagements sur la même période. Qu'est-ce qui a changé?

Nous avons dit la vérité. Nous savons quel était l'excédent. Nous connaissions les chiffres. Nous serons toujours honnêtes avec les Canadiens. Le gouvernement libéral a été malhonnête. Il ne connaissait pas les chiffres, mais je me souviens avoir entendu le premier ministre dire à maintes reprises qu'il connaissait les chiffres et parler d'un excédent de 1,9 milliard de dollars. Cet excédent était plutôt de 9,1 milliards.

Les Canadiens, dont les habitants de Simcoe—Grey, savent que le Parti conservateur pense ce qu'il dit. Ils savent que si un gouvernement conservateur fait une promesse, il la tiendra.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, je sais que le temps file, mais je vous remercie d'avoir fait preuve d'un peu de souplesse envers ma collègue pour lui permettre de parler de tous les points importants. J'espère que vous ferez de même à mon endroit dans l'avenir.

Je tiens à souligner l'expérience de ma collègue dans le dossier des aînés. Elle a aussi beaucoup d'expérience relativement à la violence faite aux femmes et à ce genre de problème. J'aimerais qu'elle parle des aspects du budget qui concernent ces questions si importantes pour les femmes de partout au Canada.

Mme Helena Guergis: Monsieur le Président, le député a raison. J'ai beaucoup d'expérience de travail en ce qui concerne la violence faite aux femmes et aux enfants. Pendant sept ans et demi, j'ai travaillé dans un centre d'aide aux victimes de viol. En fait, j'ai parcouru trois circonscriptions pour sensibiliser les gens à la violence dont sont victimes les femmes et les enfants. C'était il y a dix ans, et je dois malheureusement dire, à mon grand regret, que rien n'a changé en ce qui concerne la violence faite aux femmes et aux enfants. Les statistiques montrent même qu'elle est en progression.

Le gouvernement a malheureusement échoué. Il a investi beaucoup d'argent pour résoudre ce grave problème par l'entremise de Situation féminine Canada, mais il n'a pas réussi à le faire. En l'absence de preuves claires fournies par le ministère et montrant que les programmes concernant les femmes sont efficaces pour réduire la violence touchant les femmes et les enfants, tout ce que nous voyons ce sont des statistiques qui montrent que cette violence est en hausse. Il faudrait mettre en place un programme qui présente des résultats permettant de mesurer la baisse de la violence visant les femmes et les enfants.

Je voudrais aussi signaler que la députée de Calgary—Nose Hill a sans cesse dénoncé le maintien par le gouvernement de son programme scandaleux à l'égard des effeuilleuses, programme que, en tant que femme, je trouve choquant. Je m'inquiète aussi vivement du fait que les femmes autochtones n'ont toujours pas de droit en ce qui concerne le foyer conjugal. C'est consternant. À l'époque où nous vivons, ce ne devrait pas être le cas.

Je puis donner à la Chambre et aux habitants de la circonscription de Simcoe—Grey l'assurance que, chaque fois que j'en aurai l'occasion, je travaillerai de mon mieux pour enrayer la violence dont sont victimes les femmes et les enfants.

• (1615)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Surrey—Sud—White Rock—Cloverdale, La justice; l'honorable député de Calgary—Centre—Nord, Les affaires autochtones; l'honorable député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, La citoyenneté et l'immigration.

Le budget

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que les observations de la députée de Simcoe—Grey me touchent et je la félicite. Les observations très bien ciblées qu'elle a formulées et la force de ces observations reflètent la vigueur du Parti conservateur et des nouveaux députés que nous avons. Ces députés ont un effet revitalisant sur cette organisation politique. Les Canadiens pourront compter sur leur force dans l'avenir.

Il y a deux semaines, on a installé le chapiteau du cirque du budget. J'aimerais en parler un peu. Ce cirque s'installe à Ottawa chaque année. Il est commandité par la dernière version du livre rouge. Des groupes d'intérêt se bousculent au portillon dans le but de se mériter des faveurs. Les médias jouent les bonimenteurs de carnaval et font tout un tapage avec la dernière mesure ou la dernière concession libérale. Ne manque qu'un clown au nez rouge chaussé et aux chaussures énormes. Tiens, voilà une idée qui devrait inspirer le ministre des Finances à se vêtir de façon plus appropriée l'an prochain.

Ce que l'on prend pour une bonne pièce de théâtre sur cette île isolée n'a plus aucun sens depuis longtemps dans les agglomérations métropolitaines plus civilisées aux quatre coins du pays où l'on voit l'exercice budgétaire pour ce qu'il est vraiment: le bruit plat, monotone et répétitif d'une troupe de théâtre qui a perdu depuis longtemps la faculté de penser de manière originale. Elle ne peut inspirer que des bâillements de fatigue car lorsque le cirque quittera la ville, il partira avec notre argent et nous laissera avec les ordures à ramasser. Cela me rappelle une chanson:

C'est un monde d'illusion
C'est le monde du cirque,
Mais il serait moins illusoire
Si on pouvait y croire.

Peut-on croire ce gouvernement qui affiche l'arrogance d'un coq et qui pousse les mêmes cocoricos depuis plus de dix ans quand il est question des soins de santé, des garderies et de la pollution? Y a-t-il une seule personne qui peut encore le croire? Mes concitoyens ne sont-ils pas déçus? Ne voient-ils pas tous ces escrocs et ces voleurs à la tire qui attendent de les dépouiller des sous qu'ils ont durement gagnés?

P.T. Barnum avait peut-être raison; à chaque minute, naît un nouveau naïf. Le gouvernement a certainement foi dans cette philosophie. Il réparera les routes plus tard. Il réglera les problèmes du secteur militaire plus tard. Il aidera les étudiants plus tard. Il taillera ses crayons beaucoup plus tard. Maintenant, il n'essaie même plus d'acheter les Canadiens avec leur propre argent. Il essaie plutôt de les acheter avec la promesse de leur rembourser une partie de leur argent à un moment donné, dans l'avenir. Autrement dit, il essaie d'acheter le vote des Canadiens avec un chèque postdaté.

Il ressort assez clairement que le gouvernement libéral a autant de respect pour les contribuables canadiens qu'un bonimenteur de carnaval criard coiffé d'un haut-de-forme qui attire les péquenauds et les garçons de ferme aux dents écartées vers les attractions pour qu'ils se départissent de l'argent qu'ils ont gagné à la sueur de leur front en leur faisant une proposition irrésistible, en les invitant à lancer des anneaux ou à jouer à un jeu de hasard. Le bonimenteur leur dit d'essayer encore, parce qu'il est impossible de perdre et qu'ils sont assurés de gagner. Voilà la philosophie que le gouvernement dévoile dans son budget de 2005.

Ce que je méprise au sujet des légendes budgétaires du gouvernement c'est leur fausseté patente. De toute évidence, les paroles de compassion font suite aux résultats des sondages et ont été formulées par des communicateurs qui savent, et qui diront si nous daignons les écouter, que les Canadiens ne s'intéressent pas tant aux faits qu'à l'intérêt qu'on leur porte. Le budget libéral et les documents promotionnels qui l'accompagnent parlent tous de bonnes intentions, mais bien peu de faits.

Dans le secteur professionnel où j'ai évolué, en l'occurrence la planification successorale, il y a un vieil adage qui dit que la planification successorale est la manifestation d'un intérêt suffisant pour pousser à agir. Les libéraux s'intéressent au Canada, mais ils ne s'y intéressent pas assez pour agir. Ils ont bâti une galerie des illusions pour faire croire à leurs bons sentiments, mais les images qu'on y trouve sont des distorsions de la vérité.

Les libéraux promettent un programme d'assurance-emploi plus généreux; ils injectent des centaines de millions de dollars de plus dans un programme pour rendre l'assurance-emploi accessible plus facilement, plus rapidement et pour plus longtemps, tout en versant des prestations plus généreuses. Nous sommes censés y voir une manifestation de compassion à l'égard des malheureux travailleurs mis à pied, alors qu'en réalité, le gouvernement a engrangé un excédent de 45 milliards de dollars parce qu'il a réclamé, année après année, des cotisations excessivement élevées aux travailleurs et aux petites entreprises, d'un océan à l'autre. Or, cet argent aurait pu servir à la création de véritables emplois. Il aurait également pu aider à subvenir aux besoins de nombreux Canadiens qui méritent un coup de main parce qu'ils ont vraiment un faible revenu.

• (1620)

La réalité, c'est que la mauvaise gestion dont a fait preuve le gouvernement dans le dossier de l'assurance-emploi incite les gens à dépendre de ce programme. La réalité, c'est que les mères n'arrivent pas à convaincre leur adolescents de rester à l'école et de poursuivre leurs études. Pourquoi? Parce qu'il est trop facile pour eux de vivre au crochet de l'État.

La réalité, c'est que les entreprises des régions que les libéraux prétendent aider ont de plus en plus de difficulté à embaucher du personnel désireux de travailler, formé ou apte à l'être. La réalité, c'est que le taux de chômage est élevé en raison du programme lui-même. Par contre, le programme entraîne tout de même une augmentation de la clientèle régulière pour le carnaval de l'année prochaine, et c'est là l'objectif du gouvernement.

Les politiques sociales des libéraux sont comme un feu qui s'attise lui-même. Les libéraux agissent comme un promoteur de cirque dont la stratégie d'attrait de la clientèle consiste à crier le plus fort possible dans un porte-voix le plus gros possible.

Nous devrions peut-être attirer les gens dans la tente autochtone de la compassion où ils pourraient observer le noble Indien. Les libéraux se préoccupent énormément des Autochtones. C'est bien évident: ils consacrent 700 millions de dollars de plus cette année à la construction de maisons neuves et dépensent 10 milliards de dollars au total dans les programmes destinés aux Autochtones par l'entremise de deux douzaines de ministères. Ils s'en préoccupent, c'est évident. Voilà bien un colossal jeu des gobelets, car tous les Canadiens sont au courant du grand mensonge: plus on dépense, meilleurs sont les résultats. Cela n'a jamais été le cas; ce n'est jamais vrai, sauf le jour du dépôt du budget.

Le budget

Voici le problème par rapport aux dépenses supplémentaires consacrées à la construction de maisons neuves pour les Autochtones. Dans presque toutes les réserves du Canada, les maisons d'Autochtones ne sont qu'un mythe. Il n'y a pas de maisons d'Autochtones, il n'y a que des maisons, point. Pourquoi? Parce qu'elles n'appartiennent à personne. Elles coûtent deux fois plus cher à construire et durent deux fois moins longtemps. Pourquoi? Parce qu'elles n'appartiennent à personne.

Quelques collectivités de premières nations ont établi leurs propres programmes indépendants d'accession à la propriété, et les résultats sont très encourageants. Ces maisons sont mieux entretenues et offrent une meilleure sécurité, les quartiers sont plus sûrs, la criminalité et le vandalisme sont à la baisse. Les gens ne vandalisent pas la maison de leur voisin lorsqu'ils s'occupent de leur propre maison de façon responsable. Lorsque l'on grandit avec le droit de propriété, comme c'est le cas pour la plupart d'entre nous, on a tendance à comprendre certaines choses à propos de la gestion de la propriété et à respecter celle des autres.

Trop de jeunes Autochtones n'ont jamais eu ce droit. Le changement doit s'opérer, et des gens dans certaines réserves prennent les devants. Si les libéraux se préoccupent tant des Autochtones, pourquoi n'ont-ils jamais encouragé la mise en oeuvre de programmes aussi intéressants dans l'ensemble du Canada? La réponse est simple: ils veulent faire preuve de leur grande compassion, chaque année, lors du dépôt du budget. Il est beaucoup plus difficile de le faire lorsque les collectivités autochtones sont bien gérées et indépendantes.

On définit la folie comme le fait de toujours répéter la même chose en s'attendant à obtenir des résultats différents. Le gouvernement a un accès de folie. Il demande aux Canadiens de dépenser davantage chaque année pour des toiles et de la peinture qui coûtent cher, mais le vernis dispendieux de la compassion masque la réalité des réserves indiennes dépendantes de l'aide sociale et des drogues, de quartiers en proie à la criminalité, de bureaucraties et de chefs, il faut le dire, qui ne rendent jamais des comptes, et de femmes victimes de sévices et privées de tout droit.

Comme l'a dit ma collègue de Simcoe—Grey, après 12 ans, on pourrait penser qu'un gouvernement plein de compassion aurait au moins agi pour accorder le droit aux biens matrimoniaux, mais il semble qu'avec 10 milliards de dollars on ne peut pas obtenir tout ce qu'on veut, et certainement pas des résultats.

Que serait notre spectacle du Far West sans les cow-boys? La crise de l'ESB a fait de ces anciens pionniers indépendants de l'industrie du bétail d'excellents candidats pour la sollicitude du gouvernement libéral. Avec ses promesses d'aide financière, d'accroissement de la capacité d'abattage, le gouvernement libéral doit vraiment être débordant de compassion. Mais, encore là, la réalité est tout autre.

Lorsque les sondages, surtout ceux du Québec, montrent que le gouvernement serait plus populaire s'il tournait carrément le dos à son partenaire commercial américain, on voit bien la compassion des libéraux. Ils nous montrent à quel point ils se soucient de leur voisin. Après tout, pourquoi risqueraient-ils de perdre leur popularité pour aider les Américains?

Pourquoi nous, qui sommes tellement en sécurité et si farouchement indépendants, n'aiderions-nous pas les Américains à se protéger contre l'attaque d'un missile de la Corée du Nord? Pour deux raisons. D'abord, le gouvernement a besoin du vote anti-américain. Ensuite, notre compassion se limite à notre pays.

La vraie raison pour laquelle le cirque libéral a conservé ses clients, c'est que ces derniers n'ont pas le choix. Il n'y a qu'un

chapiteau en ville. Les députés se promènent dans les voitures tamponneuses, fonçant dans la bande et entrant parfois en collision, hurlant les uns aux autres et formant des comités.

• (1625)

Les médias les regardent monter et descendre dans la grande roue. Les libéraux ne le savent pas, quoique le paysage change occasionnellement, mais le manège ne tourne pas vraiment. Quant à eux, les groupes d'intérêt spéciaux ont enfourché les beaux chevaux du carrousel.

« Achetez vos billets et grimpez vite », disent-ils. Certes, ce n'est pas le plus grand spectacle au monde, et ce ne l'a probablement jamais été, mais pourquoi nous plaindre, puisque les libéraux nous ont remis 16 \$ sur nos impôts. Courez acheter de la barbe à papa. Le spectacle va commencer. Voilà les clowns qui arrivent. Ou est-ce un miroir?

Le Parti conservateur va mettre un terme au vieux carnaval des libéraux. Nous avons des idées nouvelles. Nous sommes intègres. Nous avons une énergie renouvelée. Nous sommes prêts à tenir nos promesses, ce que le gouvernement n'a jamais appris à faire.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je viens d'écouter le discours de notre collègue. J'ai énormément apprécié son discours, mais je n'aurai qu'une seule question à lui poser.

Le discours que notre collègue vient de prononcer démontre de façon évidente que le Parti conservateur est contre le budget sur lequel nous serons appelés à voter dans environ 63 minutes. Tous ses collègues pensent-ils comme lui et, ce soir, voteront-ils contre le budget qui a été déposé? Ce faisant, on retournerait en élections pour qu'enfin les libéraux se retrouvent dans l'opposition.

[Traduction]

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, contrairement à mon collègue qui peut se permettre de se la couler douce là-bas et qui ne peut renverser le gouvernement, contrairement à mon collègue dont l'engagement consiste à ne pas appuyer le Canada et à simplement appuyer son coin de pays, contrairement à mon collègue, j'ai à coeur la saine gestion des fonds publics. D'ailleurs, cela me tient tellement à coeur que je ne veux pas qu'on dépense 300 millions de dollars pour des élections qu'aucun Canadien ne veut, ni même lui, s'il avait le courage de l'admettre, mais ce n'est pas le cas.

Contrairement à ce député, je veux que le gouvernement soit renversé et je veillerai à ce qu'il en soit ainsi au moment opportun.

Une voix: Vous aurez votre chance dans deux heures.

M. Brian Pallister: Permettez-moi d'aborder une autre question. Le député du NPD qui m'interpelle, le député de Winnipeg ou de quelque endroit par là je crois, a laissé entendre qu'il aimerait que le gouvernement soit renversé. Je pense que c'est simplement parce qu'il sait qu'il n'aura pas à se présenter contre l'ancien maire de Winnipeg qui a reçu une nomination partisane la semaine dernière de la part du gouvernement en poste.

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, le député de Portage—Lisgar a parlé dans son discours de chèques postdatés et du peu de crédibilité du budget.

Le budget

Presque toutes les dépenses que le gouvernement a promis de faire, les promesses pour Kyoto, la défense et les garderies, sont toutes étalées sur cinq ans, n'est-ce pas? Il est plutôt remarquable de constater que c'est en 1998 que les libéraux ont équilibré les livres pour la première fois et qu'en 2005 les dépenses auront augmenté de 82 p. 100. C'est vraiment remarquable. Je ne sais pas comment les prochains gouvernements, qu'ils soient de ce côté ou de l'autre, pourront présenter des budgets, car il n'y aura plus d'argent. Les libéraux ont tout dépensé.

Le député peut-il nous dire où le gouvernement va trouver l'argent nécessaire au cours des cinq prochaines années pour financer toutes ces promesses?

• (1630)

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de présumer, au risque d'être accusé de cynisme, que le gouvernement ne tiendra pas ses promesses, puisqu'il est connu pour ne pas le faire.

Cela dit, les documents budgétaires font évidemment grand cas du processus d'examen des dépenses dans lequel s'est engagé le gouvernement. Seul le mauvais gestionnaire qu'est le gouvernement fédéral pourrait considérer l'examen des priorités de dépenses comme une idée originale. C'est pourtant une chose que nos concitoyens font couramment, tout comme les petites entreprises, qu'elles réussissent ou non. C'est une pratique courante pour qui a le moindre sens des affaires.

Les documents budgétaires comptent des pages et des pages, dont deux sur l'agriculture et 29 sur la façon dont le gouvernement examinera les dépenses. Je pense que c'est faire beaucoup de bruit pour rien. Je pense que les libéraux font grand cas d'une chose qu'ils devraient faire depuis déjà une décennie.

J'étais ministre des Services gouvernementaux du Manitoba à l'époque où nous avons été forcés, parce que le fédéral se délestait de ses obligations sur les provinces, de surveiller de très près de nombreuses dépenses. Comme la plupart des autres provinces, le Manitoba a dû faire une gestion très rigoureuse des approvisionnements, des achats, des appels d'offres, des propriétés, etc. Une meilleure gestion permettrait au gouvernement d'économiser des milliards de dollars dans cette seule catégorie d'activité. Les gouvernements provinciaux, les municipalités, les hôpitaux, les universités et les écoles ont économisé des milliards de cette façon.

Or, ce gouvernement, qui est en place depuis 13 ans, annonce qu'il entend faire la même chose. Il croit montrer la voie. Nous n'avons pas eu à suivre l'exemple du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux et locaux ont amélioré leur gestion non pas parce que le fédéral leur en donnait l'exemple, mais parce qu'il s'était délesté de ses responsabilités sur nous. Le gouvernement fédéral est bien le seul à considérer les efficacités des services gouvernementaux comme une façon nouvelle, originale et créative de gérer les dépenses publiques.

Le gouvernement a annoncé qu'il réaliserait plus de la moitié des réductions de dépenses promises par une meilleure gestion des achats de choses comme les ordinateurs, par la centralisation des envois de commandes, des commandes spéciales et autres choses du genre. C'est à la fois drôle et affligeant car, comme je le disais, les gouvernements provinciaux agissent déjà de cette façon depuis maintenant une décennie.

Le gouvernement fédéral et le premier ministre aiment à se présenter comme des gestionnaires prudents des finances publiques mais, en réalité, tout le mérite revient aux contribuables canadiens,

aux dépens desquels ce gouvernement s'attribue une réputation non méritée.

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole pour appuyer le budget, surtout pour moi, à titre de ministre d'État responsable de la famille et des aidants naturels, parce que ce budget est conçu pour améliorer la vie des Canadiens.

C'est un budget qui dit clairement et avec force que les gens sont notre première priorité. Notre objectif est de faire en sorte que chacun, au Canada, ait la possibilité d'avoir une qualité de vie décente. Notre mission est de veiller à ce que tous les Canadiens aient l'occasion de vivre leur vie dans les meilleures conditions possibles.

Le budget lance un message clair. Comme Canadiens, nous pensons aux autres. Nous nous soucions de nos enfants et voulons qu'ils puissent profiter de toutes les occasions. Nous nous soucions de nos aînés et voulons qu'ils vivent dans la dignité. Nous nous soucions de ceux qui sont malades, qui souffrent ou qui ont besoin d'aide.

Je voudrais féliciter mon collègue, le ministre des Finances, pour avoir pris cet engagement, pour avoir veillé à ne laisser aucun Canadien à la traîne et pour avoir tenu les promesses faites.

Le budget se fonde sur un plan économique solide. Aujourd'hui, nous avons 3 millions de travailleurs de plus que nous n'en avions il y a dix ans et plus de 3 millions de Canadiens n'auront aucun impôt fédéral à payer une fois que ces mesures auront été pleinement mises en oeuvre. Le budget assure des chances plus égales. Il contribuera à faire du Canada un pays plus inclusif.

Comme il continue à répondre aux besoins des Canadiens, le budget reflète le caractère de notre pays, qui a de la compassion, qui veut aider ceux qui ont besoin de soins et qui cherche à ouvrir les portes à ceux qui n'ont pas de chance.

Voilà pourquoi le budget répond à l'une des préoccupations les plus importantes des gens: s'assurer d'avoir accès au système de santé. Le budget renforce le plan prévoyant de fournir 41 milliards de dollars sur dix ans. Il ajoute 805 millions de dollars sur cinq ans en nouveaux fonds fédéraux directs pour la santé. Cela comprend une stratégie intégrée pour encourager une vie saine, prévenir et traiter les maladies chroniques, appuyer le raccourcissement des temps d'attente et la production d'information sur le rendement, améliorer la sécurité et l'efficacité des médicaments et d'autres produits thérapeutiques, faire d'importants investissements pour être prêts à affronter une épidémie de grippe et veiller à la santé de l'environnement.

Il y a également des programmes de santé autochtones répondant à des besoins urgents et axés sur les enfants, les jeunes et leur famille. Sur cinq ans, nous investirons plus de 700 millions de dollars dans la santé autochtone, 345 millions pour l'éducation préscolaire des premières nations et les garderies et autres services, 340 millions pour le logement des premières nations et 120 millions pour l'éducation dans les réserves. Nous continuerons à travailler pour répondre aux besoins de logement des Canadiens grâce à des investissements et des programmes destinés à appuyer nos initiatives nationales de logement ainsi que la construction de logements abordables, y compris les programmes d'aide à la remise en état des logements et d'autres initiatives déjà en cours financées à même des fonds inutilisés.

Le budget répond également aux besoins d'alphabétisation des Canadiens. Le gouvernement a créé un Secrétariat national à l'alphabétisation qui recevra 30 millions de dollars sur trois ans.

Le budget

Les gens se soucient les uns des autres. Cela fait partie des valeurs fondamentales des Canadiens. Partout dans le pays, des Canadiens soignent des membres de leur famille et des amis. Pour certains, la charge est écrasante. Nous devons faire des efforts afin de la rendre plus supportable pour chacun. Le budget de 2005 double le montant des frais médicaux et d'invalidité que les Canadiens peuvent déduire au nom d'une personne à charge, le faisant passer de 5 000 \$ à 10 000 \$. En renforçant les soins de santé et la péréquation, le gouvernement fédéral appuiera les provinces et les territoires dans leurs efforts visant à dispenser des soins à domicile et à mettre en oeuvre des programmes de relève.

• (1635)

[Français]

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, et c'est pour cette raison que nous collaborons avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une stratégie globale à l'égard des aidants naturels.

[Traduction]

Le budget reconnaît la nécessité de remplir nos obligations envers les générations futures. L'un des moyens de le faire consiste à maintenir un environnement sain et durable. Nous sommes déterminés à contribuer à une économie verte.

Le budget de 2005 appuie cet objectif grâce à un investissement de 5 milliards de dollars sur cinq ans. Cela comprend un plan d'action de 4 milliards de dollars sur le changement climatique et un fonds éco-net d'un milliard de dollars qui financera des projets économiques tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le budget aidera les Canadiens à faire de l'accord de Kyoto une réalité et à tirer parti des perspectives économiques qu'il ouvrira.

Remplir nos obligations mondiales est une autre de nos priorités. C'est la raison pour laquelle le gouvernement s'est engagé à renforcer la contribution du Canada à la paix, à la prospérité et à la sécurité dans le monde. Nous doublerons notre aide internationale d'ici 2010-2011. Nous aiderons l'Afrique à s'engager sur la voie de la santé et de la prospérité.

Conçu pour les gens, le budget envisage l'avenir en vue de bâtir un meilleur lendemain. Il prévoit à cette fin des fonds pour le développement et la garde des jeunes enfants. Le gouvernement fournira 5 milliards de dollars de nouveaux fonds pour assurer à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Également en vue de l'avenir, le budget prévoit de l'aide pour les immigrants. Près de 400 millions de dollars sont engagés pour mieux adapter les services et mieux intégrer les nouveaux venus dans notre société, afin qu'ils puissent y contribuer utilement.

Ce budget conçu pour les gens prévoit des mesures d'appui au développement culturel du Canada, grâce auxquelles les voix canadiennes pourront faire entendre leur pays. Notre communauté culturelle est l'âme de notre nation et nous continuons à appuyer ceux qui nous dépeignent au monde.

Mais un budget conçu pour les gens doit faire autre chose. Il doit réduire le fardeau fiscal de ceux qui sont le moins capables de l'assumer. Grâce à lui, 860 000 personnes supplémentaires seront exemptées d'impôts, dont presque 250 000 aînés. Il met en oeuvre les recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées. Je suis particulièrement heureux que le budget réponde à de nombreux besoins des personnes âgées.

À la demande du premier ministre, j'ai eu le plaisir de diriger le Groupe de travail sur la vie active et la dignité des personnes âgées. Mon rapport, intitulé « Créer un plan d'action national pour les aînés

», contenait des recommandations visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, répondant ainsi aux besoins de nos aînés les plus vulnérables.

Le budget, conçu pour les gens, comprend notamment une recommandation clé formulée dans le rapport du groupe de travail, à savoir un appui accru aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, l'allocation, et l'allocation au survivant. Cela constitue la plus forte hausse de revenu en une génération pour les personnes âgées qui en ont le plus besoin. Il s'agit de la première augmentation du SRG depuis 1984, si on fait abstraction de l'indexation relative à l'inflation, ce qui représente une enveloppe totale de 2,7 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Si on ne tient pas compte de l'année de transition, cela fait 3,5 milliards de dollars, et ce n'est qu'un début.

En 2007, cette augmentation se chiffrera au total à environ 433 dollars par année pour les personnes âgées célibataires, et à 700 dollars par année pour les couples. Ces montants seront appréciables pour eux et il y aura aussi 50 000 personnes âgées supplémentaires qui seront admissibles à des prestations partielles au titre du SRG.

Grâce à ce budget, les Canadiens pourront économiser plus facilement en vue de leur retraite avec des plafonds de contribution qui seront portés à 22 000 dollars d'ici 2010. Voilà qui nous donne une possibilité supplémentaire d'aider ceux qui sont le plus dans le besoin.

Ce budget conçu pour les gens contient un mécanisme qui nous rassemble autour d'un consensus relativement aux questions touchant les personnes âgées. Un secrétariat national des aînés au sein du ministère du Développement social collaborera avec des partenaires gouvernementaux et autres afin de trouver des façons de satisfaire aux besoins des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Il cherchera aussi des moyens de mobiliser les énergies et les efforts des personnes âgées qui ont déjà passé leur vie à contribuer à la société canadienne.

L'une des façons d'y arriver est de soutenir davantage le Programme Nouveaux Horizons destiné aux aînés. Ce programme incite les aînés à l'activité et à la participation et leur permet de continuer à apporter quelque chose à leur milieu. Des dizaines de milliers de Canadiens de plus seront en mesure de participer à des projets qui dynamisent les collectivités en intégrant les aînés et en leur donnant des moyens d'agir.

Le budget reconnaît la nécessité de bâtir des collectivités vigoureuses. Il assure un financement stable et prévisible à long terme dans le cadre d'un nouveau pacte pour les villes et les collectivités, qui permettra aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de collaborer avec d'autres intervenants à des stratégies à long terme visant l'amélioration de nos collectivités pour assurer une meilleure qualité de vie aux Canadiens.

• (1640)

N'oublions pas que les gens comptent sur une économie novatrice et dynamique. Le budget de 2005 prévoit des investissements stratégiques d'envergure qui permettront de constituer une main d'oeuvre très compétente et adaptable et une capacité de recherche d'envergure mondiale.

Ayant collaboré avec l'Université de Toronto et les hôpitaux de recherche de ma circonscription, je sais à quel point leur travail est important pour garantir la qualité de vie à laquelle les Canadiens et leurs familles aspirent. On a investi plus de 11 milliards de dollars en recherche et développement depuis le budget de 1997-1998 et le présent budget vient ajouter 800 millions de dollars de plus.

Le budget

Nous savons qu'il faut en faire davantage. Nous sommes résolus à poursuivre les efforts. Au-delà des chiffres, les budgets concernent les gens. Notre budget traduit notre volonté ferme de bâtir les assises d'une société où tous auront leur place.

Le budget de 2005 traduit l'importance pour notre société de la sollicitude. Il est le reflet d'une société composée de gens qui se soucient les uns des autres et qui se soucient également du reste du monde, une société qui se veut inclusive et équitable et qui assure à tous des occasions d'épanouissement. Bâtir une société est un processus continu et progressif auquel nous participons tous. Je suis fier de faire partie du gouvernement libéral actuel, qui veillera à ce que personne ne soit tenu à l'écart.

[Français]

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre.

Nous savons que 54 p. 100 des femmes monoparentales, 42 p. 100 des femmes de plus de 65 ans et 38 p. 100 des femmes de moins de 65 ans vivent toujours sous le seuil de la pauvreté au Canada, selon les statistiques de 2002.

À titre de porte-parole en matière de condition féminine, je siège à ce nouveau comité. Depuis le début des séances, nous avons reçu plus de 40 groupes de femmes qui nous ont demandé un financement de base pour ces groupes qui interviennent auprès des femmes les plus démunies de notre société.

Comment ce gouvernement, qui nage dans le surplus, peut-il être, par ce budget, aussi indifférent à l'effritement de la classe moyenne et à l'appauvrissement des femmes au Canada? Comment peut-on ne trouver aucune mesure supplémentaire dans ce budget pour pouvoir aider les plus démunis de notre société?

• (1645)

[Traduction]

L'hon. Tony Ianno: Monsieur le Président, j'ai oublié de dire que je partagerais mon temps avec le député de Kitchener—Waterloo.

J'ai dit que ce budget était l'un des meilleurs des 12 dernières années parce qu'il s'occupe des femmes et, bien entendu, des Canadiens à faible revenu.

En ce qui concerne les garderies, c'est une occasion pour les enfants d'améliorer leurs chances de réussite dans la vie. Quand nous tenons compte de leur nécessité, exprimée par le Bloc ou les autres partis, nous devons faire en sorte que les parents célibataires aient la chance d'envoyer leurs enfants dans une institution enrichissante qui leur permettra de se développer. Comme ce sont souvent des femmes célibataires qui seront confrontées au problème, au Québec et dans le reste du Canada, c'est un besoin qui nous tient beaucoup à cœur.

Les aînés à faible revenu dont il est question étaient souvent des femmes au foyer qui contribuaient à la société de bien des façons significatives. Cependant, elles ne recevaient aucune autre pension complémentaire, comme le RPC, et aucune autre occasion ne se présentait à elles. Les aînés à faible revenu, surtout des femmes, recevront donc 443 \$ de plus ou 700 \$ pour un couple une fois que cette mesure sera pleinement mise en œuvre.

Le budget prévoit également la création du secrétariat national pour les aînés, qui nous permettra de mener des recherches et de disposer d'un intervenant qui pourra collaborer avec d'autres niveaux de gouvernement et d'autres intervenants, ce qui nous permettra de mieux répondre aux besoins des aînés, dont l'importance démographique continue d'augmenter dans notre société.

J'ai discuté avec des membres du parti de la députée, et ils continuent de nous appuyer sur ce plan. Pendant des années, cette question est restée dans l'ombre. Le ministre des Finances et le premier ministre qui, dès qu'il a accédé à son poste, en décembre, m'a nommé à la présidence du groupe de travail. Le groupe a présenté 17 recommandations. Nous continuerons de collaborer avec d'autres ministres, comme celui du Travail et du Logement pour nous attaquer à la question du logement, du supplément de loyer pour les personnes âgées à faible revenu et plus particulièrement des hypothèques inversées. Nous allons discuter avec des groupes intéressés pour tâcher d'améliorer le sort des personnes âgées à faible revenu, de façon qu'elles puissent vivre plus dignement. Nous aurons des contacts avec les propriétaires privés pour qu'ils puissent contribuer à la solution du problème, avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et le gouvernement fédéral, bien entendu, pour que les Canadiens aient la qualité de vie que nous leur souhaitons tous.

Il y a dans le budget bien des mesures sur lesquelles nous continuerons de travailler. Il faut offrir des possibilités aux Canadiens à faible revenu pour qu'ils parviennent à un meilleur niveau de vie dans notre société, dans un pays dont nous sommes tous fiers.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le budget. Je crois que la plupart des députés reconnaîtront qu'il s'agit là d'un budget solide pour les Canadiens et qu'ils voteront en conséquence. Nous espérons qu'il sera approuvé ce soir.

Je pourrais parler des soins de santé et des améliorations qui ont été apportées dans ce dossier. Le secrétaire d'État vient de parler des personnes âgées. Nous avons apporté de grandes améliorations au chapitre de l'environnement et des technologies environnementales, du patrimoine et des forces armées. Toutefois, compte tenu de la configuration de ma circonscription, Kitchener—Waterloo, je vais parler de trois secteurs en particulier, soit l'immigration, les études postsecondaires ainsi que la recherche et le développement.

Ma circonscription de Kitchener—Waterloo fait partie du triangle technologique canadien. Il y a 554 entreprises du secteur technologique et 404 autres entreprises fournissant des services connexes dans le triangle technologique canadien. Le secteur technologique fournit 10 p. 100 des emplois dans la région de Waterloo—Guelph et compte pour 45 p. 100 de la croissance de l'emploi.

Parmi les institutions postsecondaires de ma circonscription se trouve le Conestoga College, qui est le meilleur collège de l'Ontario. Il offre 65 programmes à temps plein ou à temps partiel dans les domaines des arts appliqués, du commerce, des sciences de la santé, de la technologie industrielle et des métiers.

L'Université de Waterloo est connue mondialement pour ses programmes de premier plan dans les domaines de l'informatique, des mathématiques et du génie. On y retrouve le plus grand nombre d'étudiants en mathématiques au monde, 10 p. 100 de tous les ingénieurs diplômés au Canada, 15 p. 100 des étudiants au doctorat en mathématiques et en informatique au Canada et 30 p. 100 de tous les diplômés en mathématiques en Ontario. L'université offre le plus important programme d'enseignement coopératif au monde, accueillant plus de 10 000 participants chaque année. C'est l'Université de Waterloo qui a été la première à présenter des programmes d'enseignement coopératif au Canada.

Le budget

L'Université Wilfrid Laurier est bien connue pour son excellence dans les programmes de gestion des affaires et d'économie. On y retrouve des facultés des arts, des sciences, de gestion et d'économie, et des programmes d'études supérieures et de travail social. Depuis 1984, l'Institut Laurier a mis au point des programmes de perfectionnement en gestion qu'il a présentés à des organismes du triangle technologique canadien et des environs.

Il y a 53 instituts de recherche à l'Université de Waterloo; quinze dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication, sept en ingénierie, six en sciences, cinq en sciences de la vie, trois en environnement, trois en éducation, trois en mathématiques, deux en affaires, une en biotechnologie et huit autres. Le Conestoga College of Applied Arts and Technology abrite un centre d'excellence en ingénierie.

Il y a d'autres institutions de recherche dans la région de Waterloo-Guelph, dont le Perimeter Institute for Theoretical Physics, le Centre for International Governance Innovation et le Grand River Regional Cancer Centre. On y retrouve également des instituts de transfert de technologies, dont le Guelph Food Technology Centre et le Waterloo Biotechnology Research Centre.

Je souligne que, lorsque je suis arrivé à la Chambre en 1993 et que j'ai écouté le premier discours du Trône présenté par le gouvernement, j'ai constaté qu'il ne disait rien de l'enseignement postsecondaire ni de la recherche et du développement.

Cette année-là, avec le député de Peterborough et John English, qui était alors député de Kitchener, j'ai formé le caucus sur l'enseignement postsecondaire. Nous voulions que nos établissements postsecondaires fassent de la recherche et du développement. Nous pensions vraiment que l'avenir du Canada reposait sur l'innovation et, pour cela, le financement de la recherche en technologie dans les établissements d'enseignement postsecondaire est très important. Le président de ce caucus est le député de Dartmouth—Cole Harbour. J'ajouterais qu'il s'agit d'un des caucuses les plus puissants du Parti libéral.

• (1650)

Je reviens à l'époque où le gouvernement fédéral a commencé à s'intéresser à la recherche, soit probablement en 1998-1999. À cette époque-là, nous avons investi en tout 165 millions de dollars dans la recherche. Cette année, nous y investissons un total de 2,085 milliards de dollars, ce qui représente un total de 9,97 milliards de dollars depuis 1998-1999. C'est un investissement énorme. Je pense que les députés ont constaté en voyant le budget et notre rendement économique que cet investissement tient compte du fait que l'innovation est le moteur de l'économie au Canada.

Quand je compare la situation qui existait avant l'arrivée du gouvernement libéral au pouvoir et celle d'aujourd'hui, et lorsque que nous regardons ces chiffres, force est de constater que les nouvelles sont excellentes. La dette nationale que nous a laissée l'ancien gouvernement conservateur s'élevait à 562 milliards de dollars avant que nous n'ayons pu renverser la tendance en équilibrant le budget.

Cette année, pour la première fois, la dette nationale sera inférieure à 500 milliards de dollars. C'est important. Lorsque nous avions une dette énorme, comme c'était le cas auparavant, 37,6 p. 100 de chaque dollar servait à financer cette dette. Même aujourd'hui, les frais de service de la dette sont trop élevés. Ils se situent à 19 p. 100. Nous nous efforçons de les réduire et, par conséquent, nous pouvons investir dans des programmes pour les habitants de toutes les collectivités canadiennes.

Le taux de chômage avant que nous prenions le pouvoir était de 11,2 p. 100. À l'échelle nationale, il est désormais de 7 p. 100. J'ajouterais que Kitchener-Waterloo avait le taux de chômage le plus bas lors du dernier recensement. Nous affichions un taux de 5,4 p. 100. Tout cela est très important. Le meilleur programme social que nous puissions avoir au pays est de veiller à ce que tous les gens qui veulent travailler puissent trouver un emploi où ils se sentent utiles.

Au sujet du budget, je voudrais aussi parler d'un problème lié au domaine de l'immigration. Je félicite le gouvernement d'avoir affecté 298 millions de dollars de plus pour les services d'établissement ainsi que 100 millions de dollars sur cinq ans pour faire des investissements ciblés dans le ministère. De plus, une somme de 75 millions de dollars a été prévue pour veiller à ce que les travailleurs de la santé formés à l'étranger puissent travailler dans leur secteur, où nous souffrons d'une importante pénurie de main-d'oeuvre. Je félicite le gouvernement pour cette mesure. J'ai hâte aux prochains budgets, pour que nous puissions faire de la section d'appel des réfugiés un poste budgétaire, ce qui nous permettra de la mettre sur pied.

Lorsque nous tournons notre regard vers l'avenir, nous constatons que l'économie canadienne est dans le peloton de tête pour ce qui est des excédents budgétaires, du remboursement de la dette, des investissements dans les programmes et de la réduction de la proportion des dépenses publiques consacrée au paiement des intérêts. En fin de compte, ce sont les investissements que nous faisons dans les gens, en particulier les investissements destinés aux jeunes, aux établissements postsecondaires ainsi qu'à la recherche et au développement qui feront en sorte que notre économie soit novatrice et que les Canadiens puissent continuer à jouir de la qualité de vie à laquelle ils sont désormais habitués.

• (1655)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'en face du travail qu'il a fait en matière d'immigration. C'est absolument renversant.

Je voudrais soulever un point et poser au député une question à ce sujet. Le collège Conestoga dont il a parlé est situé dans sa circonscription. Je tiens à dire à la Chambre que le collège est en concurrence avec des établissements d'enseignement privés en raison de lacunes injustes qui subsistent dans les programmes, lacunes que le parti du député n'a pas éliminées. Le député a aussi omis de souligner que l'Université de Waterloo a également un extraordinaire programme en kinésiologie, en psychologie et en sciences.

Il n'a pas mentionné non plus que son gouvernement a augmenté ses dépenses de 77 p. 100.

Le député a parlé des fonds pour les soins de santé. Sept mois se sont écoulés depuis la promesse qui a été faite en ce sens. Récemment, près de la circonscription du député et de la mienne, celle de Cambridge, une belle jeune femme est morte parce qu'elle n'a pu attendre neuf heures avant d'obtenir des soins de santé.

Enfin, le gouvernement offre dans son budget 50¢ par Canadien pour un processus de reconnaissance professionnelle dont nous n'avons jamais entendu parler.

Premièrement, en quoi consiste ce processus de reconnaissance professionnelle que le budget propose d'accélérer? Deuxièmement, le député pense-t-il vraiment que les 50¢ censés accélérer le prétendu processus de reconnaissance professionnelle sont, de l'avis du gouvernement, tout ce que valent la vie et la santé des habitants de sa circonscription?

Le budget

• (1700)

L'hon. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, oui, je connais bien le programme de kinésiologie à l'Université de Waterloo. Il y a beaucoup d'autres programmes que je n'ai pas pu mentionner, comme la psychologie, discipline dans laquelle j'ai obtenu mon diplôme à l'Université de Waterloo, tout en prenant des cours en histoire et en sciences politiques. Je suis d'accord avec lui pour dire que, manifestement, c'est une des meilleures universités.

Reportons-nous dix ans en arrière aux industries traditionnelles qui ont fermé leurs portes dans notre région, comme Van Dresser, Seagram et Labatt. Toutes sortes d'entreprises liées au tricot ont également fermé à d'autres endroits, à Cambridge et à Kitchener. Le député sait bien que nous avons maintenant une des économies les plus prospères et qui croissent le plus rapidement. Cela tient au fait que notre population active a un niveau élevé d'éducation et parce que nous avons beaucoup d'innovation.

Des entreprises ont démarré dans notre région, dont un bon nombre oeuvrent dans le secteur des techniques de pointe. Personne n'a rêvé il y a quinze ans que ces sociétés existeraient. Le député sait qu'il s'agit d'une collectivité qui prouve à tous les autres endroits partout au pays que le fait d'investir dans l'éducation et l'innovation fait une énorme différence.

Le député a fait état de situations regrettables qui se sont produites à l'hôpital. Le gouvernement a investi des milliards de dollars pour garantir la présence des soins de santé destinés aux gens de la région de Waterloo, ainsi que pour tous les Canadiens. Il faut qu'une chose importante se réalise dans le domaine de la santé, à savoir la rationalisation des services. Le député, étant un fournisseur de services de santé, connaît l'importance de cette dimension, particulièrement du fait qu'il a exercé la profession de chiropraticien. Il sait que nous avons toute une gamme de services de santé qui sont à la disposition de la population canadienne.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, il me reste peu de temps. Comment le député peut-il espérer défendre le budget et l'absence de réductions d'impôts pour les Canadiens ordinaires? Il est vrai que nous avons fait des progrès au Canada en matière de réduction de la dette, mais cela s'est fait au détriment des contribuables. Le budget ne fait absolument rien pour les contribuables du Canada.

La journée de l'affranchissement de l'impôt, au pays, arrive le 1^{er} juillet. Par comparaison, aux États-Unis, c'est le 30 avril. Comment le député a-t-il pu défendre ce budget en faisant allusion à des réductions d'impôts pour les Canadiens ordinaires?

L'hon. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, tout d'abord, le gouvernement a institué et vient tout juste de terminer une réduction d'impôt de 100 milliards de dollars sur cinq ans, qui constitue la plus importante de l'histoire de notre pays. Nous portons également l'exemption personnelle à 10 000 \$.

Il y a un domaine qui profite considérablement à tous les Canadiens. Il suffit de considérer les taux d'intérêt que nous payons aujourd'hui sur l'argent emprunté. Beaucoup de gens ont une hypothèque sur leur maison. Les taux d'intérêt sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été. Pourtant, ils étaient extrêmement élevés lorsque le gouvernement a pris la succession du parti conservateur.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du budget fédéral, au nom de mes électeurs de la circonscription de Sault-Ste-Marie. Je suis également heureux de partager mon temps de parole avec mon collègue de Windsor-Ouest.

Les budgets devraient d'abord et avant tout être conçus pour les gens. La meilleure épreuve, pour un budget, consiste à se demander ce qu'il fait pour chaque Canadien, quelle que soit sa place dans la société. Un budget n'est pas seulement un état financier, c'est aussi un énoncé de vision, qui montre la voie que nous voulons suivre comme Canadiens.

Franchement, la vision de ce budget est un cauchemar pour beaucoup trop de Canadiens. Les habitants de ma circonscription ont entendu le premier ministre les avertir durant la campagne électorale au sujet du chef de l'opposition et de la politique de son parti. Ils l'ont entendu dire qu'il avait besoin de leur voix pour réaliser un programme libéral progressiste et arrêter les conservateurs. Pourtant, ce budget n'offre que des priorités conservatrices.

Promesse faite, promesse tenue. La rengaine libérale de la semaine dernière aurait plutôt dû dire : promesse faite, promesse reportée. En effet, la plus grande partie des dépenses réservées à des dossiers urgents, comme ceux des villes, des garderies et de l'environnement, ne seront faites qu'à la fin du cycle de financement quinquennal. Les agriculteurs et les étudiants n'obtiennent rien dans ce budget.

Tout élément progressiste promis et concrétisé par le gouvernement, qui avait omis de tenir ses promesses sous trois gouvernements majoritaires consécutifs, est attribuable à la situation minoritaire du gouvernement au Parlement et surtout aux efforts de notre parti.

Pendant deux décennies, les budgets fédéraux ont forcé les travailleurs canadiens à faire des sacrifices pour éliminer le déficit au moyen de salaires stagnants, de réductions dans les soins de santé et autres programmes sociaux et de pensions incertaines. Nous devons cesser de récompenser les riches et recommencer à récompenser les travailleurs de notre pays. Le temps est venu de récompenser les Canadiens qui ne craignent pas le travail pour les sacrifices qu'ils ont consentis pendant toutes ces années.

Au lieu de cela, le gouvernement a livré un budget dont les conservateurs sont fiers. Les libéraux ont réduit l'impôt des sociétés de 4,9 milliards de dollars. Ils ont versé 28 milliards de dollars au Trésor et ont accumulé un excédent de 46 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-emploi.

Les gens de ma circonscription ont exprimé leur déception. Les électeurs progressistes voulaient une réduction des frais de scolarité. Le budget libéral-conservateur n'a rien fait à cet égard.

En ce qui concerne le logement, les électeurs progressistes voulait relancer un programme national de l'habitation sur 20 ans pour construire 200 000 logements à prix abordable, notamment dans des coopératives d'habitation, ainsi qu'un engagement à rénover 100 000 logements existants et à verser des suppléments au loyer à 40 000 locataires à faible revenu. Le budget libéral-conservateur n'a rien fait à cet égard.

En tant que porte-parole de mon parti en matière de politique sociale, je ne sais pas comment dire à la Chambre à quel point je suis déçu et à quel point beaucoup d'intervenants sont déçus de l'absence d'une vision globale et d'une politique sociale.

Comme le gouvernement prévoit enregistrer d'importants excédents pendant les cinq prochaines années au moins, ce budget aurait pu être celui qui aurait commencé à tracer une nouvelle voie vers l'élimination de la pauvreté. Une partie de cette réserve de 28 milliards de dollars pour les temps difficiles aurait pu être affectée de façon plus productive à l'accroissement des investissements sociaux.

Le budget

Aucun argent neuf n'est ajouté à la prestation fiscale pour enfants, qui est bien inférieure aux 4 900 \$ par année par enfant dont beaucoup de familles auraient besoin pour échapper à la pauvreté. La récupération scandaleuse du supplément de la prestation fiscale pour enfants est maintenue.

On n'apporte aucune nouvelle amélioration à l'assurance-emploi, malgré les importantes recommandations en ce sens formulées récemment par un comité parlementaire.

Sur la question des garderies, plus de 700 millions de dollars des fonds prévus seront versés aux provinces au cours de la prochaine année sans qu'elles aient à rendre compte de la façon dont cet argent est dépensé. Quel genre d'entente le gouvernement fédéral peut-il signer avec les provinces au cours du prochain mois qui pourrait assurer l'application des quatre principes de base à la création d'un système national de qualité?

En ce qui a trait à FedNor, je suis déçu de la place faite au Nord de l'Ontario dans le cadre de cette initiative et de la place faite à FedNor par le gouvernement. FedNor est l'agence de développement régional qui, à l'origine, avait été créée exclusivement pour le Nord de l'Ontario. Je n'ai que des éloges à faire au sujet de FedNor, de son personnel et des projets mis sur pied dans le Nord de l'Ontario. Toutefois, le budget de cet organisme a été réduit au fil des années. Ce qui, à l'origine était véritablement une agence de développement économique du Nord de l'Ontario est maintenant devenue une initiative que l'on pourrait appeler « FedOntario ».

Le ministre du Nord de l'Ontario s'offusque du fait que notre parti conteste la prétention du gouvernement portant que le budget de FedNor ait été augmenté de 250 p. 100. Nous attendons toujours des preuves.

Compte tenu des suppléments pour 2004-2005, le fonds de développement du Nord de l'Ontario sera réduit au cours du prochain exercice, passant de 36 millions de dollars à 9 millions de dollars. En 2005-2006, les prévisions de dépenses dans le cadre du programme d'aide au développement des collectivités, qui finance les sociétés de développement rural dans le Sud et le Nord de l'Ontario, sont réduites, puisqu'elles passent de 20 millions de dollars à 10 millions de dollars.

• (1705)

Les néo-démocrates du Nord de l'Ontario se battent pour le Nord et je me bats pour Sault Ste. Marie. Mon parti n'est pas ici uniquement pour former l'opposition. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons proposé, dans notre programme, une vision démocratique sociale différente pour tous les Canadiens. La performance des gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Saskatchewan témoigne de notre engagement à avoir des budgets équilibrés.

Le budget du gouvernement minoritaire d'en face est meilleur que la majorité des budgets antérieurs, mais les Canadiens méritent bien mieux. Nous ne cesserons jamais de nous battre afin que les travailleurs canadiens obtiennent leur juste part. Tous les Canadiens comptent et le gouvernement doit se préoccuper du sort de ceux qui vivent à Sault Ste. Marie.

• (1710)

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, mon collègue vient d'une région particulièrement magnifique. Il parle des travailleurs ordinaires. Moi, je parle des Canadiens ordinaires.

Je me demandais s'il serait prêt à faire cause commune avec nous, au moins en ce qui concerne les réductions d'impôt. Il est évident

que, de nos jours, au Canada, la productivité, même si elle progresse, est entravée par la paralysie des réductions d'impôt, la baisse du revenu réel disponible et l'augmentation du fardeau fiscal total des Canadiens.

Le revenu des Canadiens correspond à 78 p. 100 environ du revenu avant impôt des Américains, et à 70 p. 100 environ de leur revenu après impôt. Bien que notre rendement économique ait progressé de 25 p. 100 entre 1989 et 2004, notre revenu après impôt, lui, n'a augmenté que de 9,3 p. 100.

Le budget a ceci de scandaleux que, lors des dernières élections, les libéraux avaient promis un programme de dépenses de 28,3 milliards de dollars. Or, les dépenses prévues dans le budget s'élèvent à 75,7 milliards de dollars sur cinq ans, soit trois fois ce qui avait été promis au moment des élections. C'est du pur libéralisme axé sur le principe « imposer et dépenser ».

Il y a là une occasion manquée, car, si l'on avait limité à 3 p. 100 environ par année l'augmentation des dépenses publiques depuis 2000, on pourrait aujourd'hui accorder aux Canadiens une réduction d'impôt de près de 30 milliards de dollars, soit une réduction de 20 à 25 p. 100. Mais nous avons un gouvernement extrêmement prodigue, qui préfère dépenser de plus en plus en matière de bureaucratie et de services sociaux au lieu de venir en aide aux Canadiens ordinaires.

Mon collègue serait-il prêt à faire cause commune avec nous en affirmant que ce budget ne fait rien pour les Canadiens ordinaires en matière d'allègements fiscaux?

M. Tony Martin: Madame la Présidente, je suis tout à fait et fondamentalement en désaccord avec notre collègue et le Parti conservateur à ce sujet.

Si nous avons un déficit sur le plan du logement et des soins de santé, et si nous n'avons pas d'argent pour les agriculteurs et les étudiants, c'est à cause des réductions d'impôt accordées par le gouvernement libéral au niveau fédéral et le gouvernement conservateur en Ontario, par exemple, où j'ai servi pendant un certain nombre d'années. Nous n'avons pas d'argent pour aider nos agriculteurs à traverser probablement la pire crise à laquelle ils sont confrontés, car nous avons donné cet argent.

Notre collègue propose de réduire davantage l'impôt des sociétés alors que les banques réalisent des profits records et que des sociétés annoncent trimestre après trimestre des profits qui n'ont jamais été aussi élevés. Il continue de venir dire ici qu'elles ont besoin d'un allègement plus important de leur fardeau fiscal et je ne suis pas d'accord.

Les gens de ma collectivité sont confrontés à une économie dans le Nord de l'Ontario qui éprouve des difficultés depuis environ dix ans et qui a besoin d'énormes investissements comme ceux que le gouvernement a faits dans sa stratégie pour le secteur automobile ou pour l'expansion du casino à Windsor. Nous voulons voir des investissements de ce genre dans le Nord de l'Ontario. Nous avons besoin de montants de ce genre, et non les petites sommes qui ont été annoncées ici, dans le budget, pour l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario. Le budget des dépenses montre en fait que les fonds consacrés à cette initiative ont baissé de façon marquée.

Si nous pensons un seul instant que ce budget va stimuler l'économie du Nord de l'Ontario et des régions du pays qui ont besoin de ce type d'investissements pour que les gens retournent au travail et gagnent de l'argent, nous nous trompons lourdement alors.

Le budget

En tant que néo-démocrates, nous voulons le type de choses qui donnent des chances égales à tous. Nous ferions beaucoup pour réduire l'écart croissant entre les riches et les pauvres. Le Canada a maintenant deux sociétés. Notre collègue n'a pas vu le bilan fondé sur des engagements, le travail et les efforts, que les gouvernements néo-démocrates ont obtenu dans plusieurs provinces en équilibrant les budgets et en trouvant de l'argent pour investir dans la santé, l'éducation, les programmes sociaux et l'infrastructure partout au Canada.

Nous devons avoir dans le budget un engagement à investir dans les programmes et services qui, nous le savons, vont donner des chances égales à tous nos citoyens, y compris ceux de Windsor et Sault Ste. Marie et ceux du Nord de l'Ontario.

• (1715)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion de voies et moyens n° 3 dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Convoquez les députés.

[Français]

• (1745)

Pendant le vote:

Le Président: La députée de Mississauga—Erindale a semblé se lever un certain nombre de fois. Pourrait-elle préciser comment elle vote?

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 43)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bell
Bevilacqua
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall

Alcock
Augustine
Bains
Barnes
Bélangier
Bennett
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain

Chan
Comuzzi
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Dhalla
Dosanjh
Dryden
Efford
Eyking
Fontana
Fry
Godbout
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Karetak-Lindell
Khan
Lapierre (Outremont)
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
O'Brien
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Saada
Savoy
Scott
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wilfert

Coderre
Cotler
Cuzner
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Emerson
Folco
Frulla
Galloway
Godfrey
Graham
Holland
Ianno
Kadis
Karygiannis
Kilgour
Lastewka
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Owen
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wrzesnewskyj — 132

CONTRE

Députés

Angus
Bachand
Bergeron
Blaikie
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brunelle
Carrier
Clavet
Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Demers
Desjarlais
Duceppe

André
Asselin
Bellavance
Bigras
Blais
Bonsant
Boulianne
Broadbent
Cardin
Christopherson
Cleary
Côté
Crowder
Davies
Deschamps
Desrochers

Faille
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gaudet
Godin
Guimond
Kotto
Lalonde
Lavallée
Lemay
Lévesque
Marceau
Martin (Sault Ste. Marie)
McDonough
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Perron
Plamondon
Roy
Siksay
St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Vincent
Wasylycia-Leis — 73

Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gauthier
Guay
Julian
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Layton
Lessard
Loubier
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
Ménard (Hochelaga)
Paquette
Picard (Drummond)
Poirier-Rivard
Sauvageau
Simard (Beauport—Limoilou)
Stoffer

Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Godin
Grewal (Newton—North Delta)
Guay
Guimond
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Jennings
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Layton
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Malhi
Mark
Martin (Sault Ste. Marie)
McDonough
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
Obhrai
Paquette
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Siksay
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Stoffer
Telegdi
Basques)
Tilson
Tonks
Tweed
Vellacott
Wappel
Wasylycia-Leis
Yelich — 165

Initiatives parlementaires

Faille
Fitzpatrick
Forsyth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Julian
Karygiannis
Kilgour
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Mills
O'Connor
Oda
Parrish
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Steckle
Stronach
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 février, de la motion: Que le projet de loi C-283, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-283 inscrit sous la rubrique des initiatives parlementaires.

• (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 44)

POUR

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Angus
Bachand
Batters
Bellavance
Bergeron
Bigras
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Christopherson
Cleary
Côté
Crowder
Davies
Demers
Desrochers
Dhalla
Duceppe

Ablonczy
André
Asselin
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bezan
Blaikie
Boire
Bouchard
Bourgeois
Broadbent
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Clavet
Comartin
Crête
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Day
Deschamps
Devolin
Doyle
Duncan

CONTRE

Députés

Adams
Anders
Bagnell
Barnes
Bell
Bevilacqua
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Brown (Oakville)
Byrne
Carroll
Chan
Comuzzi

Alcock
Anderson (Victoria)
Bains
Bélanger
Bennett
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Bulte
Carr
Catterall
Coderre
Cotler

Initiatives parlementaires

Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Desjarlais
DeVillers	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Godbout
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Holland	Hubbard
Ianno	Kadis
Karetak-Lindell	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka
LeBlanc	Longfield
Macklin	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Neville
O'Brien	Owen
Pacetti	Paradis
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham-Kent—Essex)	Powers
Proulx	Ratansi
Redman	Regan
Robillard	Rodriguez
Rota	Saada
Savage	Savoy
Scarpaleggia	Scott
Sgro	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Torsney	Ur
Valeri	Valley
Volpe	Wilfert — 112

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[Traduction]

Le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre 2004, de la motion portant que le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-420, qui a pour but de modifier la Loi sur les aliments et drogues.

Ce projet de loi, déposé en première lecture le 21 octobre 2004, vise à faire en sorte que les produits de santé naturels ne soient plus désignés dans la catégorie des drogues, mais plutôt dans la catégorie des aliments.

D'entrée de jeu, je tiens à souligner que ma formation politique votera en faveur du projet de loi qui a été présenté visant à modifier la Loi sur les aliments et drogues, mais en tenant compte d'un certain nombre de conditions. Pendant les quelques minutes qui sont à ma disposition, je prendrai le temps de présenter les conditions que nous émettons quant à notre appui à ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

D'abord, il nous apparaît essentiel de modifier la Loi sur les aliments et drogues qui existe actuellement. Pourquoi? Pour que ces nouvelles préoccupations, ces nouveaux types de consommation touchant entre autres les produits de santé naturels puissent être intégrés à la Loi sur la santé ainsi qu'à la Loi sur les aliments et drogues.

Au cours des dernières années, on a vu une augmentation importante de la consommation de ces produits de santé naturels par les citoyens québécois et canadiens. Selon une étude portant sur la question, produite par Santé Canada en 1997, plus de 56 p. 100 des Canadiens avaient consommé un produit de santé naturel durant les six derniers mois.

De plus en plus, les Québécois et les Canadiens estiment que nous devons agir dans une approche de complémentarité, et non pas dans une approche se limitant à la médecine traditionnelle. Toutefois, il faut également faire en sorte que ces aspects de médecine douce, de médecine complémentaire, de médecine holistique puissent être intégrés au sein de nos prises de décision. Si nous constatons que nos concitoyens augmentent leur consommation des produits de santé naturels, il faudra voir à ce que la loi soit adoptée en conséquence.

En ce qui a trait aux produits de santé naturels, qu'a fait le gouvernement au cours des dernières années? Plutôt que de modifier la Loi sur les aliments et drogues, comme cela aurait dû être le cas et comme l'a recommandé le Comité permanent de la santé dès 1998, le gouvernement s'est limité uniquement à faire adopter ou à adopter une réglementation sur les produits de santé naturels. Il s'agit bien sûr d'un pas dans la bonne direction. Il était temps que le gouvernement reconnaisse, par l'entremise de la réglementation, que ces produits sont de plus en plus utilisés par la population canadienne.

Cependant, que fait exactement le règlement qui est entré en vigueur en janvier 2004? Il vient agir sur les plans de la définition, de la licence des mises en marché et des bonnes pratiques de fabrication. Toutefois, bien qu'il y ait une réglementation, les produits de santé naturels continueront à être sous la définition des drogues ou, quelquefois même, des aliments. Or, dépendant du produit, on ne considérera pas nécessairement ces produits comme des aliments ou comme des drogues. Il y a donc une ambiguïté quant à la catégorisation de ces produits de santé naturels au sein de la loi.

C'est un problème que le projet de loi ne vient pas régler. Est-ce que tous les produits de santé naturels doivent être considérés comme des aliments? Bien sûr que non. Est-ce qu'il n'y a pas une caractéristique propre et une valeur propre aux produits de santé naturels? Est-ce que les produits de santé naturels sont nécessairement des aliments ou même des drogues? La réponse est non, pas nécessairement.

Initiatives parlementaires

●(1805)

Par conséquent, c'est la raison pour laquelle il nous faut créer une nouvelle catégorie dans la Loi sur les aliments et drogues. Pourquoi? Parce que cela fait en sorte, dans une certaine mesure, que dans les prochaines années, des produits de santé naturels pourraient être exclus des marchés. Pourquoi? Parce que dans la mesure où ces produits sont considérés comme des drogues, ils devront suivre un cheminement d'homologation comparable à celui d'un médicament.

Est-ce qu'un produit de santé naturel est un médicament? La réponse est non. Par conséquent, si les produits de santé naturels ne sont pas des médicaments, pourquoi auraient-ils à suivre un processus d'homologation et un cheminement d'approbation comparable à celui des médicaments? Le danger, avec la loi actuelle, c'est que ces produits risquent d'être éliminés des marchés. Il faut donc faire en sorte de viser un plus grand équilibre entre l'accès et la possibilité d'accès par le public à ces produits de santé naturels, tout en étant capable de garantir à la population québécoise et canadienne la qualité et la santé publique.

Il nous faut donc faire en sorte de modifier cette Loi sur les aliments et drogues. C'est ce que nous permet de faire ce projet de loi C-420 qui nous a été présenté. En effet, ce projet de loi fait en sorte que les produits de santé naturels sont et seraient maintenant considérés comme des aliments, sauf, entre autres, en ce qui a trait aux obligations de salubrité et de bon étiquetage qui, elles, continueraient à être, si je puis dire, sous le chapeau des drogues.

Il faut toujours se rappeler que cette Chambre et les parlementaires ont réfléchi et analysé la question. Ils ont entendu un certain nombre de questions et de témoins au sujet de ce nouvel enjeu — qui est une nouvelle préoccupation —, qui est celui de la consommation des produits de santé naturels.

Dans un rapport du Comité permanent de la santé, où plus d'une cinquantaine de recommandations ont été faites au gouvernement, les parlementaires ont demandé au gouvernement de mieux régir ces produits de santé naturels, parce qu'un certain nombre de ces produits peuvent quelquefois — on peut l'admettre — diverger des normes de salubrité qui sont acceptables.

Il nous faut donc trouver cet équilibre entre notre obligation, en tant que parlementaires, de protéger la santé publique et le fait de permettre à ces citoyens, qui croient en une nouvelle approche complémentaire en matière de médecine, d'avoir accès à ces produits de santé naturels. En effet, il nous faut faire en sorte que ces citoyens, qui croient aussi que l'approche en matière de santé ne doit pas et ne peut pas être simplement curative, puissent avoir accès à ce type de produits qui vise une meilleure complémentarité.

C'est l'une des grandes conclusions auxquelles ce Comité permanent de la santé en est arrivé. J'y ai participé et j'ai été signataire du rapport en 1998, avec ma collègue de Drummond, qui demandait de créer une nouvelle catégorie distincte des produits de santé naturels et distincte des éléments, afin que nous puissions reconnaître les valeurs propres et intrinsèques aux produits de santé naturels.

Pendant cette dernière minute qu'il me reste, j'aimerais dire en cette Chambre et au député parrain que nous appuierons le projet de loi C-420 à l'étape de la lecture actuelle. Cependant, nous comptons présenter en comité parlementaire un amendement qui visera à créer une nouvelle catégorie propre et distincte qui s'appellera les « produits de santé naturels ». Cela sera fait afin que les recommandations des parlementaires de 1998, qui ont été enchâssées dans un rapport du Comité permanent de la santé, puissent trouver un écho en cette Chambre.

Cet appui au projet de loi C-420, pour notre part, est loin d'être définitif. Toutefois, à cette étape, nous l'appuierons, mais vous pouvez compter sur nous pour que nous présentions des amendements en comité.

●(1810)

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour faire valoir les principes qui sous-tendent le projet de loi. Nous sommes favorables à l'idée que les Canadiens puissent avoir un accès raisonnable et sûr à ces produits. Toutefois, nous craignons que certaines dispositions de cette mesure législative n'aient des conséquences non voulues, c'est pourquoi j'aborde brièvement cette question.

Les Canadiens utilisent une grande quantité de produits de santé naturels. En 2003, les Canadiens ont dépensé plus de 1,2 milliard de dollars pour des produits naturels, incluant des vitamines, des suppléments minéraux et des plantes. Si on ajoute à cela 3,5 milliards de dollars pour l'achat de produits alimentaires biologiques, de produits d'hygiène et de beauté naturels et d'aliments fonctionnels, on obtient une bonne idée de la taille de ce secteur et de l'importance que les Canadiens lui accordent.

Nous soutenons l'idée de donner aux Canadiens un accès sûr à ces produits. Compte tenu des sommes dépensées, il est essentiel que les Canadiens aient confiance dans les produits qui leur sont offerts et qu'ils soient certains de leur innocuité et de leur efficacité.

Je me fie au travail de ma collègue, la députée de Winnipeg-Nord qui a siégé au Comité de la santé en 1998 et qui a participé à la rédaction du rapport sur les produits de santé naturels, rapport dans lequel j'ai puisé énormément d'information.

Nous estimons que les produits de santé naturels n'entrent ni dans la catégorie des produits alimentaires, ni dans celle des médicaments et que Santé Canada doit créer une troisième catégorie dont il a déjà été fait mention. La définition d'aliment ne s'applique ni aux produits de santé naturels d'application topique, comme les crèmes, ni aux produits injectables.

Dans son rapport sur le projet de loi C-420, l'Association canadienne des aliments de santé dit ce qui suit:

À l'heure actuelle, il serait beaucoup plus avantageux pour l'industrie d'adopter la recommandation de l'ancien Comité permanent sur la santé, qui préconisait de créer une troisième catégorie distincte, plutôt que de redéfinir les PSN à titre d'aliments.

La définition actuelle du terme aliment interdit toute allégation, autre que les renseignements nutritionnels de base et quelques données génériques sur la santé, pour les produits alimentaires. Aux termes du nouveau Règlement sur les PSN, les intervenants de l'industrie pourraient faire toutes sortes d'allégations à l'égard de leurs produits en se fondant sur les preuves appropriées. Sans d'importants amendements à la définition du terme aliment ainsi qu'au règlement, cette possibilité de faire des allégations serait tout probablement perdue si les PSN devaient être considérés comme des aliments.

De plus, le règlement sur l'étiquetage des aliments ne permet pas de donner des renseignements sur le dosage ou de dresser la liste des avertissements ou contre-indications, qui sont des renseignements dont les consommateurs ont besoin pour choisir adéquatement un produit.

L'industrie a investi bon nombre de ressources, tant financières qu'humaines, pour la mise au point et le respect du Règlement sur les produits de santé naturels. Nous ne voudrions pas que ces efforts aient été faits en vain si les PSN étaient considérés comme des « aliments ». Le Règlement actuel sur les PSN pourrait bien ne pas être transféré au secteur alimentaire et nous pourrions devoir le recréer conformément aux règlements existants en matière d'aliments si les PSN étaient redéfinis en tant qu'aliments.

Je crois que l'explication de l'Association canadienne des aliments de santé précise assez clairement la raison pour laquelle la nouvelle définition des PSN à titre d'aliments peut avoir des conséquences non souhaitées.

Initiatives parlementaires

Toutefois, d'autres parties de ce projet de loi méritent qu'on s'y attarde. L'ACAS et l'Association médicale canadienne aimeraient que Santé Canada revioie l'Annexe A de la Loi sur les aliments et drogues.

La définition qu'elle donne des maladies et autres conditions est trop large. Par exemple, un produit qui pourrait aider à régulariser la pression artérielle ne pourrait être annoncé comme tel parce que les maladies du coeur font partie des conditions prévues à l'Annexe A.

Il y a beaucoup d'autres conditions pour lesquelles nous ne sommes pas d'avis que nous devrions encourager l'automédication et nous croyons donc que l'Annexe A ne devrait pas être entièrement abrogée.

L'Annexe 3 présente également un certain intérêt pour le NPD. Des événements survenus récemment, comme le rappel du Vioxx, laissent croire que la publicité directe auprès des consommateurs pourrait contribuer au problème. Les gens ont vu tellement de commerciaux vantant les mérites de ce merveilleux médicament, censé faire disparaître leur mal, qu'ils ont exercé des pressions auprès de leur médecin pour obtenir une ordonnance. Nous devons continuer de contrôler la publicité directe dans le cadre de notre programme global de sécurité des consommateurs et de réduire le nombre excessif d'ordonnances qui augmentent les coûts des soins de santé.

J'aimerais parler du rapport publié en 1998 par notre précédent comité sur la santé, intitulé *Les produits de santé naturels: Une nouvelle vision*. On peut y lire ce qui suit:

Les allégations relatives à la santé sont pour leur part des déclarations du fabricant ou du distributeur quant à l'effet d'un produit sur la santé d'un utilisateur, qui figurent sur l'étiquette d'un produit ou dans la documentation qui y est jointe. Le Comité a appris qu'il y avait généralement trois catégories distinctes d'allégations relatives à la santé. Le GCPSN en donne la description suivante. Les allégations relatives à la structure et à la fonction signalent l'effet d'un produit sur une structure ou une fonction physiologique dans le corps humain et se fondent sur le maintien ou la promotion de la bonne santé. Les allégations relatives à la réduction du risque relient la consommation d'un produit à une réduction importante du risque de développer une maladie ou un état physiologique anormal. La réduction du risque s'effectue de deux manières possibles: selon la première, le produit peut altérer un facteur important reconnu ou plusieurs facteurs d'une maladie ou d'un état anormal; selon l'autre, il peut affecter une fonction ou un système du corps afin d'améliorer la capacité du corps de résister à la maladie ou à l'état anormal.

• (1815)

Les allégations relatives au traitement signalent les effets d'un produit sur les actions d'une maladie précise ou de ses symptômes. Le traitement peut comprendre la guérison ou l'atténuation soit de la maladie, soit de ses symptômes.

On donne quelques exemples d'allégations relatives à la santé, une relative à la structure: « Le calcium renforce les os », une autre relative à la réduction du risque: « L'ail réduit les risques des maladies cardio-vasculaires », et une dernière relative au traitement: « Le millepertuis sert au traitement de la dépression légère à modérée ». Ces exemples sont tirés du rapport final du Groupe consultatif sur les produits de santé naturels, publié en mai 1998.

Le NPD est d'accord avec le rapport du comité, où il est dit qu'aucune allégation relative à la santé ne devrait être acceptée sans preuve à l'appui. Les recommandations du comité sont raisonnables en ce qui a trait aux allégations des produits de santé naturels relativement à la santé. Voici quelques-unes des recommandations du comité:

[...] que les PSN puissent faire l'objet d'allégations relatives à la santé, notamment d'allégations relatives à la structure et à la fonction, d'allégations relatives à la réduction du risque et d'allégations relatives au traitement;

qu'on évalue les allégations pour s'assurer qu'elles s'appuient sur des preuves raisonnables;

que les éléments de la preuve ne se limitent pas aux essais cliniques à double insu, mais englobent aussi d'autres types de preuves, comme les références

traditionnelles et généralement acceptées, le consensus professionnel, d'autres types d'essais cliniques et d'autres preuves cliniques ou scientifiques;

que les preuves exigées varient en fonction du type d'allégation formulée; les preuves pour les allégations relatives à la structure et à la fonction et celles relatives à la réduction du risque pour les affections autolimitatives bénignes étant différentes de celles exigées pour les allégations relatives au traitement;

que l'étiquette stipule clairement le type de preuve fournie à l'appui de l'allégation.

Nous souhaitons que ce projet de loi soit renvoyé en comité afin que nous puissions examiner la réglementation et les récents changements apportés par Santé Canada afin de permettre aux fournisseurs de produits de santé naturels de faire approuver leurs produits plus rapidement. Nous invitons tous les députés à appuyer le renvoi du projet de loi en comité afin que nous puissions débattre de ces importantes questions de façon plus approfondie.

• (1820)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-420.

Je vous signale en passant, avant de parler du projet de loi, que je me suis battu pendant des années pour que tous les projets d'initiative parlementaire fassent l'objet d'un vote, comme les députés le savent peut-être. Je dois avouer que la qualité des discussions maintenant est considérablement plus élevée que dans le passé.

Il est très intéressant d'écouter les différents points de vue. Les deux députés qui ont pris la parole aujourd'hui m'ont presque convaincu. J'espère que tous les députés écoutent ce débat, car nous devons voter maintenant sur ces projets de loi. D'excellentes mesures législatives sont proposées ici, et nous devons en prendre note. J'apporte ces précisions en guise de prélude à mes observations sur le projet de loi dont nous sommes saisis.

C'est vraiment un projet de loi très important. Bon nombre d'entre nous sommes très occupés, mais nous devons prendre note de ce qui se produit ici aujourd'hui, car ce projet de loi donnerait un choix viable aux Canadiens qui trouvent que les produits de santé naturels les aident. Beaucoup de Canadiens dans ma circonscription et ailleurs au pays utilisent des produits de santé naturels et estiment qu'ils les aident à se maintenir en santé.

De nombreux Canadiens sont mécontents du fait que, pour des raisons qu'ils estiment inadéquates, les bureaucrates et les politiciens réglementent trop les produits qu'ils trouvent utiles. J'interviens aujourd'hui pour dire que je suis d'accord avec les Canadiens qui n'aiment pas la réglementation excessive actuelle.

Nous dépensons beaucoup d'argent à traiter les maladies dans notre système de soins de santé; pourtant, quand nous avons une possibilité de prévenir les problèmes de santé et de réduire les coûts, nous créons des obstacles. Cela n'est pas acceptable.

Les gens utilisent un bon nombre de ces produits de santé depuis des temps immémoriaux. Il s'agit souvent d'herbes et d'autres substances naturelles que l'on trouve dans la nature.

Le projet de loi C-420 doit être appuyé par les députés des deux côtés de la Chambre, car il va dans le sens d'une plus grande efficacité, notamment au plan économique, en matière de soins de santé personnels et, en fin de compte, d'une amélioration de la santé des Canadiens.

Même si les députés ne croient pas que nous devons donner à nos concitoyens la liberté de choix en matière de soins de santé personnels, ils devraient appuyer ce que nous faisons. Cela aboutirait à une diminution des coûts. En fait, si nous n'appuyons pas ce projet de loi, les Canadiens pourraient se voir forcés d'avoir recours à un système de soins de santé qu'ils préféreraient éviter.

Initiatives parlementaires

Par le passé, j'ai été producteur d'échinacée. C'est une fleur des prairies naturelle, que l'on appelle échinacée pourpre. Elle a contribué à améliorer le système immunitaire de nombreuses personnes. Elle réduit la durée et la gravité des maladies.

Il n'est pas possible de breveter cette herbe. Pourquoi faut-il donc l'assimiler à un médicament? Bien sûr, on pourrait la réglementer afin de garantir sa pureté, mais elle devrait être assimilée à un aliment plutôt qu'à un médicament. Tel est l'objet du projet de loi C-420. En l'assimilant à un médicament, il devient plus difficile aux gens ordinaires de se la procurer. Cela fait grimper les coûts. Ceux dont les revenus sont faibles ou fixes ont plus de problèmes car elle devient trop coûteuse.

En 1988, le comité parlementaire sur la santé, dont les membres, appartenant à tous les partis, appuyaient cette solution, a fait un rapport contenant 53 recommandations. Le gouvernement les a toutes acceptées. On recommandait notamment que la Loi sur les aliments et drogues vise aussi les produits de santé naturels et que les entreprises soient autorisées à faire des allégations relatives à la santé.

Une équipe de 17 experts a alors été constituée afin de prendre en charge les travaux du comité, de les élargir et de mieux les définir si nécessaire. C'est le mandat qui leur a été donné, mais voyons ce qui est arrivé.

En 2001, le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations du comité, et il a traité les produits de santé naturels comme des drogues pharmaceutiques en imposant toutes sortes d'obstacles à leur approbation, tout comme les médicaments. Comme nous le savons, une telle procédure peut prendre des années. Pour les entreprises ou les personnes qui commercialisent ces produits, cette procédure coûte plus cher. Finalement, nos mesures n'ont pratiquement rien amélioré.

Les Canadiens ont eu raison de réagir au moment où cela s'est produit. Le résultat, c'est qu'un grand nombre de produits naturels parmi les plus efficaces ont été retirés du marché et qu'ils ne peuvent plus être utilisés pour améliorer la santé des Canadiens. Il faut que cette situation soit corrigée de toute urgence.

• (1825)

Nous devrions appuyer le projet de loi C-420 et le renvoyer au comité pour examen dès que possible. Le projet de loi C-420 considérerait les herbes, les suppléments alimentaires et autres produits de santé naturels comme des aliments plutôt que comme des drogues. Nous pourrions aussi apporter certains amendements portant création d'une catégorie distincte.

De peur que les députés ne pensent que les producteurs alimentaires n'ont à se conformer à aucun règlement, je donnerai un exemple de certaines mesures de protection tirées de notre système de réglementation des aliments:

4. Il est interdit de vendre un aliment qui, selon le cas:
 - a) contient une substance toxique ou délétère, ou en est recouvert;
 - b) est impropre à la consommation humaine;
 - c) est composé, en tout en partie, d'une substance malpropre, putride, dégoûtante, pourrie, décomposée ou provenant d'animaux malades ou de végétaux malsains;
 - d) est falsifié;
 - e) a été fabriqué, préparé, conservé, emballé ou emmagasiné dans des conditions non hygiéniques.
5. Il est interdit d'étiqueter, d'emballer, de traiter, de préparer ou de vendre un aliment — ou d'en faire la publicité — de manière fautive, trompeuse ou mensongère ou susceptible de créer une fautive impression quant à sa nature, sa valeur, sa quantité, sa composition, ses avantages ou sa sûreté.

Il est donc évident que nous disposons déjà de mesures de contrôle. Ce n'est pas comme si nous demandions un laisser-aller total où rien ne permettrait de contrôler ce que les gens achètent.

Permettez-moi de vous citer l'exemple d'un autre incident grave, dont tous les députés devraient prendre bonne note. On a mis au point au Canada un produit à base de minéraux et vitamines qui donnait des résultats exceptionnels pour le traitement d'un trouble mental qui s'appelle le trouble bipolaire. Les résultats ont été publiés dans des journaux scientifiques réputés où la recherche est jugée par des pairs. Cependant, Santé Canada est intervenu, considérant que la réussite de ce produit naturel allait à l'encontre de la loi dont le ministère a été l'instigateur. Or, rien ne permettait de croire que le produit était nocif pour qui que ce soit.

En juillet 2003, Santé Canada a imposé une interdiction totale et empêché tout accès à ce produit de santé naturel. Nous devons nous demander combien de personnes souffrent à cause de cette intervention. Santé Canada s'est comporté comme le KGB en envahissant des bureaux, en confisquant des ordinateurs, etc. Santé Canada a dit aux utilisateurs de ce produit de santé naturel de revenir à des médicaments coûteux qui ne leur donnaient pas de bons résultats.

On a ainsi privé de nombreux Canadiens d'une solution efficace et peu coûteuse à une souffrance humaine importante. Voilà un exemple parmi d'autres du tort que peut causer la façon actuelle de traiter les produits de santé naturels.

Le projet de loi C-420 vise à restreindre une bureaucratie qui s'est emballée. Il est nécessaire de rétablir la liberté de choix. Comme je l'ai expliqué, le fait de mettre un produit dans une autre catégorie comme celle des aliments n'élimine pas toute mesure de contrôle. Le ministère de la Santé, qui devrait se soucier d'améliorer la santé des Canadiens, fait tout le contraire.

En terminant, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-420, puisqu'il est conçu pour corriger la situation par rapport à un ministère qui envisage l'utilisation des produits de santé naturels sans se soucier principalement de la santé des Canadiens. Je parle en connaissance de cause et j'espère que tous les députés en prendront bonne note et qu'ils approuveront le projet de loi et en confieront l'étude à un comité.

• (1830)

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais remercier les députés des propos qu'ils ont tenus ce soir.

Depuis que nous avons fait la première lecture de ce projet de loi, en novembre 2004, j'ai reçu des milliers de pétitions, de lettres et de courriels de ma circonscription, Oshawa, et du pays entier, venant appuyer le projet de loi. Comme le savent beaucoup de députés, le projet de loi C-420 a été présenté pendant la 37^e législature par le député de Nanaimo—Alberni. À l'époque, le projet de loi a reçu l'appui de centaines de milliers de Canadiens qui exigeaient de pouvoir choisir le genre de traitements complémentaires à suivre et le genre de compléments alimentaires, d'herbes et d'autres produits de santé naturels à prendre. Aujourd'hui, peu de choses ont changé à part le fait que le soutien a fortement augmenté.

Étant donné que les soins de santé sont une des préoccupations premières des Canadiens, nous devons cesser de tergiverser et aller de l'avant. Le gouvernement a passé la dernière décennie à parler d'améliorer la santé et la prévention. Le temps des discours est révolu. Le projet de loi C-420 est un pas important vers la promotion de choix de santé sûrs pour les Canadiens.

Ajournement

Le projet de loi modifierait la Loi sur les aliments et drogues en modifiant la définition d'« aliment » de manière à ce qu'elle comprenne les suppléments alimentaires, les herbes et les autres produits de santé naturels, en excluant les aliments de la définition de « drogue », et en abrogeant les paragraphes 3(1) et 3(2) de l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues.

Jusqu'à présent, on a soulevé des questions à propos de l'effet réel que ce projet de loi aurait sur la sécurité des consommateurs et sur leur protection. Le projet de loi C-420 ne fait que catégoriser à nouveau les produits de soins naturels afin qu'ils répondent à la définition d'aliment plutôt qu'à celle de drogue tout en continuant de veiller à ce que les processus de fabrication et d'inspection de ceux-ci soient efficaces. Nous recommanderions l'établissement d'un groupe d'experts chargé d'évaluer la qualité des allusions à la santé dans l'étiquetage, de veiller à ce qu'elles aient une certaine valeur scientifique, par exemple un long passé d'utilisation traditionnelle sans manifestation d'effet nocif, un certain mérite scientifique ou un avantage scientifique établi.

En général, on reconnaît que les produits de santé naturels présentent peu de risques, sont moins coûteux et offrent des bienfaits importants aux personnes souffrant de toute une gamme de problèmes de santé coûteux. On doit toujours évaluer le risque en fonction d'autres risques. Même les médicaments en vente libre pourraient être mortels s'ils ne sont pas pris suivant les indications, et parfois même s'ils sont pris de la bonne façon. Par exemple, les sirops pour la toux, l'aspirine et le Tylenol entraînent des morts au Canada tous les ans. Même des aliments courants comme le beurre d'arachides peuvent faire beaucoup de tort. Les allergies aux arachides entraînent de 5 à 10 morts au Canada tous les ans. Depuis 1960, les produits de santé naturels, eux, n'ont entraîné aucune mort au Canada.

Nous devons mettre toutes ces questions en perspective. Comme l'a déjà dit mon collègue dans un communiqué, « à l'heure où les coûts des soins de santé explosent, il ne faut exclure aucun moyen de favoriser la santé des Canadiens ». En confiant à la direction des aliments de Santé Canada le soin de réglementer les suppléments alimentaires, les herbes et les autres produits naturels de santé, le gouvernement s'assurerait que ces produits ne soient plus soumis aux limites qui sont imposées actuellement par la direction des produits thérapeutiques.

J'aimerais aussi rappeler qu'en 1998, le rapport intitulé *Les produits de santé naturels: une nouvelle vision* recommandait de modifier l'annexe A et les paragraphes 3(1) et 3(2). En 1999, l'ancien ministre de la Santé, Allan Rock, et la direction des produits de santé naturels avaient renchéri en disant que les paragraphes 3(1) et 3(2) ainsi que l'annexe A n'étaient plus nécessaires et que les autres dispositions de la législation et de la réglementation suffisaient pour atteindre les objectifs fixés.

En terminant, j'aimerais parler des cas de certaines personnes en rapport avec les suppléments alimentaires. Dans ma carrière de chiropraticien, j'ai rencontré nombre de personnes qui avaient pris des médicaments pendant des années et ainsi sérieusement abîmé leur organisme. Je me souviens de HB, une personne âgée merveilleuse qui souffrait de fibromyalgie et d'arthrite. Elle avait pris des anti-inflammatoires non stéroïdiens pendant si longtemps qu'elle avait développé une grave allergie à ces médicaments, qui causaient chez elle des réactions sévères. Je me souviens aussi de PM, un patient qui manifestait des réactions semblables, au point où il a fini par se retrouver à l'hôpital. Dieu merci, nous avons des solutions naturelles pour remplacer ces médicaments potentiellement dangereux.

Le projet de loi C-420 redonnera aux Canadiens leur liberté pour qu'ils prennent en main leur santé. Il contribuera à établir une approche plus holistique et encouragera les Canadiens à prendre leurs responsabilités et à jouer un rôle plus actif dans leurs soins de santé.

Nous devons libérer nos ressources actuelles, qui ne suffisent plus à la tâche, et nous devons faciliter l'accès à d'autres ressources qui ont des vertus curatives et qui existent déjà parmi nous. J'encourage tous mes collègues à appuyer le projet de loi C-420, de manière à ce que nous empruntions la bonne direction en ce qui concerne les suppléments alimentaires, c'est-à-dire la direction souhaitée par les Canadiens.

• (1835)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme aucun autre député ne se lève, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la Santé.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, j'interviens au sujet d'une question qui a été posée à la Chambre le 17 novembre 2004. J'avais alors demandé à la vice-première ministre pourquoi des dizaines de marchés avaient été conclus de façon douteuse et portaient tous sur des services de consultant en gestion pour un montant de 88 460 \$. Je crois qu'il serait juste de dire que le gouvernement du Canada avait signé près de 100 marchés liés à la controverse entourant les pensionnats.

À ce jour, le gouvernement n'a pas encore clairement dit aux Canadiens pourquoi ces marchés ont été accordés, à qui ils ont été accordés, sur quels services ils portaient et comment ces marchés se comparent aux indemnités dérisoires que reçoivent les autochtones en vertu du programme sur les pensionnats.

En novembre, les députés ont été horrifiés d'apprendre que 80¢ de chaque dollar dépensé dans le cadre du programme sur les pensionnats ne va pas aux victimes, qui méritent pourtant cet argent, mais va plutôt aux bureaucrates, aux avocats et aux experts.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada a dépensé près de 125 millions de dollars pour ce programme, la majeure partie dans le mode alternatif de règlement des conflits, ou MARC, dont la vice-première ministre tire une si grande fierté qu'elle affiche à la Chambre des communes.

Ajournement

Ce programme est une catastrophe sur toute la ligne. Il y a au Canada environ 86 000 victimes qui ont le droit de se prévaloir du programme. Après des dépenses de plus de 125 millions de dollars, le mode alternatif de règlement des conflits, dont la vice-première ministre parle en des termes élogieux, a permis de conclure quelque chose comme 27 règlements: 27 sur 86 000. Les chiffres sont consternants. Les règlements ont été extraordinairement faibles. Les Canadiens se demandent comment le gouvernement peut justifier le maintien de ce programme.

Le comité compétent de la Chambre examine la question depuis plusieurs semaines, mais il n'a reçu aucune réponse. L'Assemblée des Premières nations critique le programme du gouvernement. Elle qualifie d'abusif le MARC. À ce rythme, il faudra 53 ans pour régler les réclamations et les frais administratifs coûteront 2,3 milliards de dollars, sans tenir compte du coût des règlements eux-mêmes.

L'Association du Barreau canadien vient d'entrer dans la mêlée et elle a publié un rapport sur la question. Elle dénonce avec virulence le gouvernement du Canada pour sa gestion du dossier.

Dans l'état actuel des choses, il faudra des générations pour régler ces questions. Les bureaucrates et les avocats empocheront des milliards. On me dit que le ministère de la Justice a des étages complets pour faire travailler des avocats à Ottawa, à Saskatoon et dans d'autres grandes villes canadiennes. Dans les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, il n'est même pas tenu compte de ces dépenses.

Notre parti a demandé qu'on invite la vérificatrice générale à faire enquête sur cette affaire. Nous avons demandé qu'elle étudie plus particulièrement les contrats de 88 640 \$ pour savoir où, pourquoi et à qui ils ont été accordés et sur quels services ils portent. Nous avons encore demandé qu'elle fasse enquête sur d'autres fautes d'omission et de commission qu'on relève dans ce programme.

Je demande à mon collègue d'expliquer aux Canadiens comment il se fait qu'on a signé pour obtenir ces services plus d'une centaine de contrats du montant que j'ai dit.

• (1840)

[Français]

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, je réponds aujourd'hui à la question posée en Chambre par mon honorable collègue député de Calgary-Centre-Nord au sujet du programme de règlement des demandes liées aux pensionnats indiens.

[Traduction]

Le gouvernement est déterminé à indemniser rapidement et équitablement ceux qui ont été victimes de mauvais traitements dans des pensionnats. Nous sommes heureux de l'essor qu'a connu le mode alternatif de règlement des conflits, le MARC, depuis que le gouvernement l'a instauré, en novembre 2003. À ce jour, plus de 1 300 anciens étudiants ont choisi ce processus pour régler leurs plaintes de mauvais traitements physiques ou sexuels, ou de détention injustifiée. Chaque mois, une centaine de nouveaux survivants déposent une plainte.

Le MARC offre un choix aux plaignants. Il vise à résoudre les plaintes rapidement et de façon confidentielle et humaine. Nous accordons la priorité aux plaignants âgés de 70 ans et plus ou à ceux dont la santé est chancelante. Le processus s'appuie sur le principe qu'il faut régler en sept ans un bon nombre de plaintes en instance et indemniser les plaignants. Par ailleurs, des ressources ont été spécifiquement affectées pour fournir aux plaignants des services de

consultation et des activités de commémoration et de validation des plaintes.

Cela va de soi, le gouvernement injectera les fonds nécessaires à ces opérations et continuera d'assumer ses obligations à l'égard des différends. Il n'est pas clair à mes yeux où le député a pris ses prévisions de coût, mais, visiblement, elles sont erronées.

Par ailleurs, mon collègue l'ignore peut-être, mais quelque 87 000 anciens élèves vivent toujours si l'on en croit les données de Statistique Canada. De ce nombre, plus de 13 000 ont déposé une plainte auprès du gouvernement.

À ce jour, près de 2 000 de ces plaintes ont été réglées, la plupart hors cours. Plus de 1 300 autres plaignants ont choisi de recourir au nouveau MARC.

[Français]

De plus, mon honorable collègue semble suggérer qu'on ne doit pas valider ces réclamations. Le gouvernement du Canada s'est engagé à valider les plaintes pour des sévices. Nous tentons de créer un processus équitable pour toutes les parties.

[Traduction]

Dans le cadre de ce processus, nous engageons des consultants qui doivent trouver les auteurs présumés des abus et les informer qu'ils ont font l'objet d'une plainte. Ces consultants n'effectueront pas de recherche à l'égard d'anciens étudiants qui ont déposé une plainte.

Ce travail n'est pas nouveau. Trouver les personnes mises en cause, les auteurs allégués d'abus, nous aide à vérifier le bien-fondé des plaintes; nous protégeons toutefois les droits de ces personnes en les informant qu'elles ont été identifiées par un plaignant. Les consultants demandent également aux intéressés s'ils souhaitent recevoir de l'information additionnelle ou participer aux audiences.

Nos services, depuis un an, sont rompus à la recherche des auteurs d'abus. Néanmoins, nous voulons accélérer ce processus en confiant à contrat ces activités à des professionnels. Nous recourons aux services de consultants en fonction de nos besoins.

Nous sommes conscients du fait que les personnes mises en cause sont âgées. Nous travaillons en collaboration avec les Églises à établir une façon de procéder et des normes.

• (1845)

[Français]

Il y a une prépondérance des droits, lorsqu'il s'agit d'aborder des plaintes d'abus, entre prouver le bien-fondé des plaintes, protéger les droits des requérants et assurer l'imputabilité face aux contribuables canadiens.

M. Jim Prentice: Madame la Présidente, le gouvernement du Canada ne protégeait pas les Autochtones dans cette affaire.

Ajournement

[Traduction]

Mon collègue affirme que 1 300 cas se règlent hors cours. Je viens de recevoir les chiffres qui viennent directement du site Web du gouvernement; on y fait mention de 72 cas réglés au moyen du mode alternatif de règlement des conflits, le MARC, moyennant des dépenses de plus de 125 millions de dollars. Cela fait 72 cas sur un bassin de 86 000 personnes. Même son chiffre de 1 300 personnes représente moins de 1,5 p. 100 des cas qui existent.

Permettez-moi la comparaison suivante. Il y a une quinzaine d'années, un gouvernement conservateur a mis en place un programme similaire portant sur l'affaire de l'internement de Japonais. Ce gouvernement-là a réglé plus de 15 000 cas en une année. En l'espace d'un an, 65 p. 100 des cas avaient été réglés et en cinq ans, le programme a été ouvert, puis refermé.

Par contraste, le gouvernement actuel, après un an, a dépensé 125 millions de dollars et seulement 1,5 p. 100 des cas sont engagés dans le processus. Cela est piètre et lamentable, et il faut que la vérificatrice générale découvre ce qui se passe.

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, nous estimons que nous sommes en bonne voie de régler la majorité des demandes au moyen du MARC. En un peu plus d'un an, plus de 1 200 personnes ont choisi le MARC comme moyen de régler leur demande. Chaque semaine, le gouvernement reçoit d'autres demandes de règlement en vertu du MARC et le secrétariat de l'arbitrage poursuit ses audiences.

Ce qu'il importe avant tout de comprendre, c'est que le programme, en réalité, n'a achevé que sa phase initiale. Il nous fallait mettre l'accent sur les consultations et l'élaboration du programme avant de pouvoir recevoir, et encore moins résoudre, des demandes de participation au MARC. Le gouvernement a bon espoir qu'au fur et à mesure que le nombre de demandes réglées augmentera, la confiance envers le MARC s'accroîtra.

Cela dit, nous savons que notre approche n'est pas parfaite. Comme le savent les députés, l'Assemblée des Premières Nations a renouvelé son engagement envers l'indemnisation des anciens élèves. D'ailleurs, nous l'avons invitée récemment à examiner le MARC, ce que nous avons financé.

Nous croyons que le programme fonctionne bien et nous envisageons avec grand intérêt de régler ces demandes de manière juste et équitable.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais donner suite à une question dont la Chambre est saisie depuis le mois d'octobre 2002.

Le 24 octobre 2002, la Chambre a voté unanimement en faveur de la motion suivante que j'avais moi-même présentée:

Que, de l'avis de la Chambre, le premier ministre devrait profiter de sa prochaine rencontre avec le président Jiang Zemin de la Chine lors de la conférence de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour soulever en privé la question du maintien en prison de treize adeptes du Falun Gong ayant de la famille au Canada et pour souligner que les Canadiens seraient plus disposés à renforcer les liens entre le Canada et la Chine si ces personnes [...] étaient réunies avec leurs familles au Canada.

La motion donnait le nom de 13 personnes, dont l'une, Mingli Lin, est celle qui me préoccupe tout particulièrement aujourd'hui.

Par suite de l'adoption de cette motion, bon nombre de prisonniers ont été libérés et ont obtenu un visa leur permettant de rejoindre leur famille ici au Canada.

L'une de ces 13 personnes n'a pas obtenu de visa. Mingli Lin a été libéré par les autorités chinoises en 2003. Depuis ce temps toutefois,

notre consulat à Shanghai lui a systématiquement refusé un visa d'entrée au Canada. La raison donnée par les fonctionnaires responsables pour justifier leur refus est que M. Lin pourrait vouloir demeurer au Canada en permanence.

Je ne saurais dire s'il voudrait demeurer de manière permanente au Canada. Franchement, si j'étais à la place de Mingli Lin, je voudrais certainement rester dans notre pays jusqu'à ce que le risque de persécution dans mon pays d'origine soit dissipé.

Je dois préciser qu'aucun autre adepte du Falun Gong parmi les 13 mentionnés dans la motion adoptée à l'unanimité en 2002 ne s'est fait refuser l'entrée au Canada pour ce motif.

Je remarque au passage que chaque adepte, sans exception, qui a été accepté au Canada a été un citoyen modèle de ce pays. Il y a notamment le frère de Mingli Lin, Shenli Lin, qui est aussi un adepte du Falun Gong qui a été arrêté et emprisonné en Chine et qui a été accepté par notre pays il y a presque trois ans.

Pour cette raison, j'ai demandé à l'ancienne ministre de l'Immigration, d'abord dans une lettre que je lui ai fait parvenir en mars dernier puis à la Chambre en novembre, si elle pouvait envisager d'accorder un permis ministériel à Mingli Lin afin qu'il puisse rejoindre sa famille ici au Canada.

Chaque fois que je lui ai posé la question, elle m'a donné une réponse vague et n'a ensuite rien fait. Je remarque au passage que l'absence de compassion de l'ancienne ministre, qui a démissionné de manière honteuse il y a deux mois, ne reflète pas l'attitude générale de ses collègues du Cabinet.

Dans une lettre écrite en mars 2003, le ministre du Patrimoine canadien s'est exprimé en ces termes:

[...] J'ajoute ma voix à celle d'autres Canadiens aux quatre coins du pays qui réclament la libération immédiate de tous les adeptes du Falun Gong incarcérés en Chine et dénoncent l'atteinte continue aux droits de la personne, dont témoigne l'incarcération de Mingli Lin.

Dans un discours à la Chambre le 28 février 2003, le ministre de la Justice a dit ceci:

[...] je demande aux autorités chinoises de libérer les [...] adeptes du Falun Gong qui ont de la famille au Canada et de leur permettre de retrouver leurs proches au Canada [...]

N'est-ce pas paradoxal de voir que Mingli Lin vit dans la peur du gouvernement chinois en Chine, mais que c'est le gouvernement du Canada qui est responsable, depuis deux ans, de l'avoir exposé au risque d'une persécution continue en Chine?

Permettez-moi de lire une lettre que j'ai reçue le mois dernier dans laquelle un ami expose l'état dans lequel se trouve Mingli Lin, comme le lui a rapporté son frère Shenli, à Toronto: « Mingli est toujours dans une situation très difficile. Comme vous ne l'avez sans doute pas oublié, il a subi une rupture de l'oesophage dans un camp de travail un jour où on a essayé de le nourrir de force. Il a beaucoup souffert durant les deux années d'incarcération qu'on lui a imposées. Après sa libération, il a été gardé sous surveillance constante, harcelé de façon routinière et intimidé par les autorités communistes. On ne saurait parler de liberté individuelle dans son cas. »

Mingli Lin souhaite toujours venir au Canada. Sa famille qui vit ici veut l'avoir auprès d'elle. Le Parlement a voté à l'unanimité pour qu'il puisse venir au Canada. Des ministres d'État sont intervenus en sa faveur dans cet endroit pour qu'il puisse venir ici.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration va-t-il enfin délivrer le permis ministériel qui permettra à Mingli Lin de retrouver sa famille au Canada?

• (1850)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, le député n'est pas sans savoir que, en vertu des dispositions législatives sur la protection de la vie privée au Canada, il ne m'est pas permis de discuter de cas d'espèce. Je suis cependant heureux d'avoir l'occasion d'éclaircir plusieurs points se rapportant à cette question.

Le député se souviendra qu'il n'était nullement question, dans la motion adoptée par la Chambre en 2002, d'accorder systématiquement un permis aux personnes en question pour leur permettre de venir au Canada. La motion ne laissait pas entendre non plus que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration devrait intervenir personnellement, de quelque manière que ce soit, dans ce dossier.

Le député demande maintenant au gouvernement du Canada de faire fi de la volonté exprimée par la Chambre et d'agir d'une façon qui aurait pour effet de miner l'intégrité du programme d'immigration et de protection des réfugiés. Cela n'est manifestement pas dans l'intérêt des Canadiens ni dans celui des personnes concernées.

Il existe de nombreux moyens d'immigrer au Canada, et tous reposent sur des principes d'équité, de transparence, d'équilibre et de compassion. Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il peut arriver que des réfugiés doivent présenter une demande depuis leur pays d'origine; c'est pourquoi le Canada permet parfois qu'ils suivent plutôt la voie du rétablissement.

Le gouvernement du Canada reconnaît également que la réunification des familles constitue une des pierres angulaires du programme d'immigration, ce qui nous a amenés à prendre des dispositions pour que cet important élément du programme d'immigration reste souple et expansible, dans une optique d'équilibre et de durabilité.

Nous reconnaissons en outre que nombre de personnes souhaitent venir au Canada comme visiteurs; c'est pourquoi les règles facilitent la venue de dizaines de milliers de visiteurs chaque année.

[Français]

Le gouvernement du Canada croit en l'existence d'un programme d'immigration équitable et ouvert, qui prévoit l'examen de chaque demande selon son bien-fondé et non en fonction de l'affiliation politique ou de l'appartenance du demandeur à un groupe particulier. C'est de cette manière que nous procédions dans le passé et c'est ce que nous allons continuer de faire.

[Traduction]

M. Scott Reid: Madame la Présidente, je suis consterné par cette réponse honteuse.

Je parle ici d'un homme qui a été torturé pendant son incarcération en Chine. Personne ne met cela en doute. Personne ne met en doute le fait qu'il a été torturé, qu'il a souffert et qu'il fait actuellement l'objet d'intimidation de la part des autorités chinoises. Personne ne met en doute le fait qu'advenant l'octroi d'un permis ministériel pour des motifs de compassion que tous seraient à même de constater, l'homme en question deviendrait un citoyen modèle.

Personne ne met en doute le fait que, dans la motion, la Chambre parlait de la réunification des familles. De l'avis du secrétaire parlementaire, cela voulait-il dire que nous souhaitions le renvoi de la famille en Chine? Nous souhaitions évidemment une réunification ici au Canada.

Ajournement

Le secrétaire parlementaire a parlé de la venue éventuelle de Mingli Lin au Canada et de l'octroi d'un permis. Pareille attitude me révolte. C'est comme si le fait d'émettre un permis ministériel pour des motifs de compassion était un outrage à la Chambre. C'est une réponse méprisante.

On devrait autoriser Mingli Lin à revenir dans notre pays. Il devrait pouvoir venir y rejoindre sa famille, comme le Parlement l'a unanimement décidé. Il devrait pouvoir le faire pour des motifs de compassion qui sont le fondement même des permis ministériels.

• (1855)

[Français]

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, je trouve intéressant le fait que, d'une part, certains députés suggèrent que le gouvernement du Canada devrait dépolitiser les décisions en matière d'immigration et d'autre part, ils disent que le ministre devrait, dans certains cas, se moquer des institutions et des règles mêmes qui ont été mises en place pour faire en sorte que le système demeure impartial et équitable.

[Traduction]

À cet égard, le gouvernement du Canada est déterminé à préserver l'intégrité du programme d'immigration en veillant à ce que toutes les demandes soient évaluées selon leurs mérites. Nous sommes déterminés à trouver des façons de garantir que le système continue de fonctionner de manière juste, impartiale et rapide.

M. Scott Reid: C'est honteux. Vous devriez avoir honte.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je suis certaine que le député n'a pas l'habitude de tels emportements.

LA JUSTICE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Madame la Présidente, je suis reconnaissant d'avoir l'occasion de faire le suivi d'une question que j'ai posée l'automne dernier quant aux plans du gouvernement de s'attaquer à la crise des plantations de marijuana qui a explosé de manière incontrôlable un peu partout au Canada ces dernières années.

Plus précisément, j'ai posé une question au ministère de la Justice à propos des peines minimales obligatoires pour les personnes reconnues coupables de culture de marijuana. J'ai fait remarquer que les délinquants ne recevaient qu'une petite réprimande, même dans les cas de récidive. Nous savions que c'était le cas dans de nombreuses affaires individuelles, mais nous voyons maintenant des preuves plus probantes apparaître sous forme de statistiques venant de la police de Vancouver, lesquelles ont été coulées à mon collègue d'Abbotsford, porte-parole de l'opposition officielle en matière de drogues illégales.

Voici ce qu'il a appris: la plantation moyenne avait une valeur de 300 000 \$ au prix de vente au détail. Seulement les deux tiers des exploitants de ces plantations ont été condamnés. Cela est incroyable. Chez les condamnés, la peine moyenne était de quatre mois, mais il faut préciser qu'avec notre système indulgent de libérations conditionnelles, la période vraiment passée derrière les barreaux était, en fait, beaucoup plus courte. La plus longue peine imposée était de 18 mois. Avec la libération conditionnelle, ce condamné n'en a purgé que six mois. Cela tourne en dérision le projet du ministre de doubler, pour la porter à 14 ans, la peine maximale pour production, alors que la plus longue peine imposée est de 18 mois.

Ajournement

Si les juges que le gouvernement a lui-même désignés refusent d'envisager l'imposition d'une peine maximale, le temps est clairement venu de leur envoyer un message en prévoyant des peines minimales obligatoires. Le ministre peut-il me dire pourquoi nous ne devrions pas le faire?

Permettez-moi de signaler à l'intention du ministre quelques cas typiques. En novembre 1997, un suspect a été appréhendé pendant qu'il était en possession d'une quantité de marijuana évaluée à environ 440 000 \$ et a été condamné à une peine d'emprisonnement avec sursis de 30 jours et à une amende de 5 300 \$. En septembre 1999, un suspect trouvé en possession d'une quantité de marijuana évaluée à environ 514 000 \$ a été condamné à une peine de quatre mois, avec sursis, à purger dans la collectivité.

L'étude souligne également qu'un certain nombre de délinquants ont reçu des peines légères ou avec sursis, en dépit de leurs longs antécédents. Par exemple, en 1999, un homme qui cultivait de la marijuana a reçu une amende de 10 000 \$ et deux ans de probation, bien qu'il ait été accusé plusieurs fois auparavant d'agression et de kidnapping. Que s'est-il passé? Il a payé l'amende et a été arrêté plus tard pour possession illégale d'armes à feu. Tout un système de justice! En fait, ce que les Canadiens trouvent le plus inquiétant dans le manque d'intérêt que manifeste le gouvernement libéral, c'est le risque d'actes de violence.

Des membres d'organisations criminelles se sont livrés à une guerre dans les rues de Montréal, il y a quelques années. La plupart des gens se rappellent encore qu'un garçon de 10 ans a été tué lors d'échange de coups de feu. Les Canadiens savent également que des gens cultivent maintenant de la marijuana dans des maisons situées dans leur quartier. Bien que la police ferme 250 maisons de ce genre chaque année à Surrey seulement, elle estime qu'il y en a des centaines d'autres qu'elle n'a pas encore découvertes. Ces maisons de culture sont souvent piégées à l'aide de produits chimiques, d'appareils électriques ou d'explosifs, ou ceux qui s'occupent de ces cultures sont parfois armés.

La question que je pose au ministre est celle-ci: quelle sera la prochaine victime avant qu'il ne décide de démanteler ces plantations de marijuana? Est-ce que ce sera un garçon de 10 ans de Surrey? Les Canadiens sont de plus en plus conscients du fait que le gouvernement libéral est déconnecté de la réalité. En effet, pas plus tard que le week-end dernier, le ministre de la Justice et son parti ont appuyé l'ancien chef du Parti Marijuana et son programme. Pourtant, même des membres en règle du Parti libéral désapprouvent la position du ministre.

Le président de l'association libérale de ma circonscription convient avec moi que les personnes reconnues coupables de cultiver de la marijuana devraient purger obligatoirement une peine minimale. Le week-end dernier, la vice-première ministre a enfin admis, après des années de dénégation, que le gouvernement devrait peut-être envisager d'imposer des peines plus sévères.

Le ministre convient-il maintenant que nous devons prévoir des peines minimales obligatoires pour ceux qui cultivent de la marijuana?

• (1900)

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, les commentaires du député sur le projet de loi C-17, le projet concernant le cannabis, et sur ses effets, démontre une incompréhension profonde de la mesure législative.

Le projet de loi C-17 reflète une approche équilibrée face au cannabis. Il mettrait en place un régime de contraventions pour la

possession de 15 grammes de marijuana et pour la possession de 15 à 30 grammes. Parallèlement, le projet de loi créerait de nouvelles infractions assorties de peines sévères pour les individus trouvés coupables de culture de marijuana à grande échelle, ce qui préoccupe le député.

Le projet de loi prévoit que la culture d'un à trois plants de marijuana serait passible d'une amende de 500 \$, ou de 250 \$ dans le cas d'un jeune. De 4 à 25 plants, la peine, après déclaration de culpabilité par mise en accusation, serait de cinq ans moins un jour d'emprisonnement ou, après déclaration de culpabilité par procédure sommaire, de 18 mois d'emprisonnement ou de 25 000 \$ d'amende, ou les deux. Dans le cas de la culture de 26 à 50 plants, le contrevenant s'exposerait à une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Quant aux individus qui cultivent plus de 50 plants, la peine maximale serait de 14 ans d'emprisonnement, soit le double du maximum actuel.

[Français]

L'honorable député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale veut voir l'introduction de peines minimales dans le présent projet de loi. Ce type de peine va à l'encontre des principes de détermination de la peine prévus aux articles 718 et 718.2 du Code criminel. Plus particulièrement, les peines minimales vont à l'encontre du principe de proportionnalité et de retenue quant à l'utilisation de peines carcérales.

Les recherches sur l'efficacité des peines minimales démontrent que celles-ci n'ont aucun effet dissuasif ou éducatif et qu'elles ne sont pas plus efficaces que des peines plus légères quant à la prévention du crime.

Cela fut confirmé en 2001 par une étude commanditée par Justice Canada, qui concluait qu'il n'y avait aucune corrélation entre le taux de criminalité et la sévérité des peines.

De plus, la présence de peines minimales encourage les négociations de plaidoyer. Par exemple, une étude de l'article 85 du Code criminel a conclu que deux tiers des accusations comportant une peine minimale d'un an d'emprisonnement étaient retirées, rejetées ou annulées. Les données américaines illustrent non seulement des résultats semblables, mais aussi un transfert de discrétion de la salle d'audience aux couloirs du palais de justice et aux bureaux des procureurs.

L'expérience nous montre que les peines minimales sont traitées comme des seuils maximums lors de la détermination de la peine au lieu d'être vues comme des seuils minimums, et que ce genre de peine engendre des coûts substantiels pour les services correctionnels provinciaux et territoriaux, ainsi que pour Service correctionnel Canada.

Les effets non désirés de l'utilisation de peines minimales ne se font pas seulement ressentir au Canada. En effet, les recherches américaines démontrent que les peines minimales n'incitent pas les prévenus à plaider coupable, augmentant par le fait même le nombre, la durée et l'accumulation des procès.

•(1905)

[Traduction]

M. Russ Hiebert: Madame la Présidente, je trouve les observations du député non seulement étonnantes, mais aussi très décevantes. Il prétend que la mise en place de peines minimales auraient pour effet d'établir de nouveaux seuils maximums. Les peines ne pourraient plus être allégées. Elles ne pourraient plus être réduites. À l'heure actuelle, les gens s'en sortent pratiquement indemnes, alors comment ces peines pourraient-elles être traitées comme des seuils maximums? Les peines minimales ont des conséquences. Elles en ont réellement. Elles mettent les gens hors circuit.

Le député a ajouté que ces peines entraîneraient de longs procès. Quelle surprise. Lorsque les gens font face à de vraies peines pour les crimes qu'ils ont commis, il est évident qu'ils se battraient plus fort pour garder leur liberté et qu'ils prendront plus de temps pour se défendre. C'est ainsi que fonctionne le système de justice. En faire moins ne serait pas brillant.

Pourquoi le ministre envisage-t-il des peines minimales pour protéger les enfants contre les pornographes juvéniles, comme il l'a fait en réponse à une question posée le 29 novembre 2004, et n'envisage-t-il pas ces mêmes mesures pour protéger les mêmes enfants afin que les trafiquants n'en fassent pas des mules?

L'hon. Paul Harold Macklin: Madame la Présidente, la collaboration entre les forces policières du Canada et des États-Unis est excellente et nous voulons qu'elle se poursuive en matière d'observation des lois.

Ajournement

Dans son message d'accompagnement du rapport soumis récemment au Congrès concernant les principaux pays responsables de la consommation de drogue, le président Bush a déclaré que la perspective d'ensemble était fort encourageante et que les responsables de l'observation des lois des États-Unis et du Canada avaient collaboré à diverses enquêtes qui ont abouti au démantèlement de plusieurs organisations criminelles d'envergure.

Pour ce qui est de l'insuffisance des sanctions judiciaires visant les producteurs de marijuana dont le rapport fait état et dont parle mon collègue, le projet de loi C-17, comme on l'a dit plus tôt, propose de doubler la peine maximale pour la culture de marijuana et d'exiger une justification de tout juge qui n'impose pas une peine d'incarcération lorsque le nombre de plants est supérieur à quatre et qu'il y a des circonstances aggravantes.

Voilà qui est d'une importance primordiale et qui vient modifier la perspective par rapport à l'accueil réservé à la mesure législative jusqu'à ce jour. Nous sommes impatients de voir le comité permanent entreprendre l'étude du projet de loi C-17 et formuler ses recommandations d'amendement, s'il juge nécessaire de renforcer les mesures qui y sont proposées.

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 8.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 9 mars 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Aurèle Ferlatte			
M. D'Amours.....	4191	M. Brison.....	4195
Le curling		M. Duceppe.....	4195
M. Tweed.....	4191	M. Brison.....	4196
La Campagne du Timbre de Pâques		M. Guimond.....	4196
M. Easter.....	4191	M. Brison.....	4196
Le Patro de Jonquière		M. Guimond.....	4196
M. Gagnon (Jonquière—Alma).....	4191	M. Brison.....	4196
Les pompiers de Hamilton		La santé	
Mme Phinney.....	4192	M. Layton.....	4196
L'agriculture		M. Martin (LaSalle—Émard).....	4196
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands).....	4192	M. Layton.....	4196
Le cancer colorectal		M. Dosanjh.....	4197
M. Silva.....	4192	Le Programme de commandites	
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié		M. Jaffer.....	4197
Mme Faille.....	4192	M. Brison.....	4197
Les arts martiaux		M. Jaffer.....	4197
M. Boshcoff.....	4192	M. Brison.....	4197
L'âge du consentement		Les marchés publics	
M. White.....	4193	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	4197
La Semaine internationale de la femme		M. Brison.....	4197
Mme Redman.....	4193	Les relations entre le Canada et les États-Unis	
TELUS Communications		Mme Stronach.....	4197
M. Julian.....	4193	M. Peterson.....	4197
L'étiquetage des boissons alcoolisées		Le bois d'oeuvre	
M. Anders.....	4193	M. Paquette.....	4197
L'épilepsie		M. Peterson.....	4198
M. Ménard (Hochelaga).....	4194	M. Paquette.....	4198
Les agents de la GRC Gordon et Myrol		M. Martin (LaSalle—Émard).....	4198
M. Mills.....	4194	La fiscalité	
Harold Culbert		M. Côté.....	4198
M. Savoy.....	4194	M. Goodale.....	4198
		M. Côté.....	4198
		M. Goodale.....	4198
		Les relations canado-américaines	
		M. Solberg.....	4198
		M. Peterson.....	4198
		L'agriculture	
		M. Trost.....	4198
		M. Mitchell.....	4198
		M. Tweed.....	4199
		M. Goodale.....	4199
		M. Tweed.....	4199
		M. Goodale.....	4199
		La défense nationale	
		M. Pacetti.....	4199
		M. Graham (Toronto-Centre).....	4199
		La santé	
		Mme Crowder.....	4199
		M. Dosanjh.....	4199
		Mme Crowder.....	4199
		M. Dosanjh.....	4199

Les affaires étrangères

M. Day	4199
M. Pettigrew	4200
M. Day	4200
M. Pettigrew	4200
M. Menzies	4200
Mme Carroll	4200
M. Menzies	4200
Mme Carroll	4200

L'agriculture

Mme Poirier-Rivard	4200
M. Mitchell	4200
Mme Poirier-Rivard	4200
M. Mitchell	4201

Le Programme spatial canadien

Mme Gallant	4201
M. Pettigrew	4201
Mme Gallant	4201
M. Emerson	4201

Les Forces canadiennes

M. Bains	4201
M. Graham (Toronto-Centre)	4201

Le Programme de péréquation

M. Lukiwski	4201
M. Goodale	4201

La sécurité à la frontière

M. Hiebert	4201
Mme McLellan	4202

Présence à la tribune

Le Président	4202
--------------------	------

Recours au Règlement**La période des questions orales**

Mme Jennings	4202
M. Solberg	4202
Mme Stronach	4202

AFFAIRES COURANTES**Le Fonds canadien contre les mines terrestres**

M. Pettigrew	4203
--------------------	------

Certificat de nomination

M. LeBlanc	4203
------------------	------

Les délégations interparlementaires

M. Patry	4203
M. Myers	4203

Les comités de la Chambre**Citoyenneté et immigration**

M. Telegdi	4203
------------------	------

Pétitions**L'immigration**

M. Patry	4203
----------------	------

L'autisme

M. Hiebert	4203
------------------	------

L'immigration

Mme Kadis	4203
-----------------	------

Le mariage

M. Gagnon (Jonquière—Alma)	4203
----------------------------------	------

Mme Gallant	4203
-------------------	------

L'industrie du vêtement et du textile**Le mariage**

M. Harris	4204
-----------------	------

La santé

M. Harris	4204
-----------------	------

Le mariage

M. Malhi	4204
----------------	------

Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	4204
-------------------------------------	------

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	4204
--	------

La pornographie juvénile

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	4204
--	------

Le mariage

M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	4204
-------------------------------------	------

M. Keddy	4204
----------------	------

L'autisme

M. Kamp	4204
---------------	------

Le mariage

M. Warawa	4204
-----------------	------

Questions au *Feuilleton*

M. LeBlanc	4204
------------------	------

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. LeBlanc	4206
------------------	------

Demandes de documents

M. LeBlanc	4206
------------------	------

Adoption de la motion	4206
-----------------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Le budget****L'exposé budgétaire du ministre des Finances**

Motion	4206
--------------	------

Mme Redman	4206
------------------	------

M. Poilievre	4208
--------------------	------

M. Godbout	4208
------------------	------

M. Harris	4210
-----------------	------

M. Scheer	4210
-----------------	------

M. Godbout	4211
------------------	------

Mme Guergis	4211
-------------------	------

M. Cuzner	4213
-----------------	------

M. Bezan	4213
----------------	------

M. Pallister	4214
--------------------	------

M. Lemay	4215
----------------	------

M. Tilson	4215
-----------------	------

M. Ianno	4216
----------------	------

Mme Brunelle	4218
--------------------	------

M. Telegdi	4218
------------------	------

M. Goodyear	4219
-------------------	------

M. Prentice	4220
-------------------	------

M. Martin (Sault Ste. Marie)	4220
------------------------------------	------

M. Prentice	4221
-------------------	------

Adoption de la motion	4223
-----------------------------	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES**La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés**

Projet de loi C-283. Deuxième lecture	4223
---	------

Adoption de la motion	4224
-----------------------------	------

Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	4224
---	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les aliments et drogues

Projet de loi C-420. Deuxième lecture.....	4224
M. Bigras.....	4224
Mme Crowder.....	4225
M. Breitzkreuz.....	4226
M. Carrie.....	4227
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	4228

MOTION D'AJOURNEMENT

Les affaires autochtones

M. Prentice.....	4228
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	4229

La citoyenneté et l'immigration

M. Reid.....	4230
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	4231

La justice

M. Hiebert.....	4231
M. Macklin.....	4232

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**